



**LA FRANCE ASSOCIATIVE  
EN MOUVEMENT**

**Sixième édition**

**Octobre 2008**

**Cécile BAZIN – Jacques MALET**

**Préface d'Edith ARNOULT-BRILL  
Présidente du CNVA**

## SOMMAIRE

<b>PREFACE D'EDITH ARNOULT-BRILL .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I – LES NOUVELLES ASSOCIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>LA VITALITE ASSOCIATIVE : DYNAMISME ET FRAGILITE .....</b>	<b>7</b>
<b>UN NOUVEAU RECORD DE CREATIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>DE L'INTERET D'UN « GUICHET UNIQUE » .....</b>	<b>10</b>
<b>UN DISPOSITIF DE SUIVI PLUS PERFORMANT .....</b>	<b>11</b>
DES LIBELLES PLUS PRECIS, DES THEMES NOUVEAUX.....	11
REPERTOIRE DES ASSOCIATIONS DECLAREES EN CETTE ANNEE 2007-2008.....	13
UN TOTAL DE 247 ACTIVITES DIFFERENTES.....	14
UN DEGRE DE DETAIL IMPRESSIONNANT... ..	15
CE DEGRE DE DETAIL EST-IL TOUJOURS OPERATIONNEL ET UTILE ? .....	15
EXAMEN DES 4 GRANDS DOMAINES DE LA VIE ASSOCIATIVE.....	16
UN SUIVI THEMATIQUE PLURIANNUEL UN PEU DIFFICILE .....	19
<b>LA FRANCE DES BATISSEURS ASSOCIATIFS.....</b>	<b>20</b>
<b>BATISSEURS : « PREMIER AGE » .....</b>	<b>22</b>
LA NAISSANCE DU PROJET ASSOCIATIF .....	23
L'ASSOCIATION, UN AN APRES... ..	24
ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?.....	24
<b>II - L'EMPLOI ASSOCIATIF .....</b>	<b>26</b>
<b>AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN .....</b>	<b>26</b>
<b>NOTRE DEMARCHE .....</b>	<b>27</b>
<b>2008 : UNE ANNEE DECISIVE, PAR DANIEL RAULT .....</b>	<b>29</b>
<b>LES EMPLOYEURS .....</b>	<b>30</b>
UNE AUGMENTATION TRES REGULIERE .....	32
LES STRATES D'EMPLOYEURS .....	33
LES EMPLOYEURS PAR ACTIVITE .....	33
<b>LES EMPLOIS .....</b>	<b>35</b>
LES VARIATIONS SAISONNIERES.....	35
UNE EVOLUTION CONSTANTE.....	35
LES EMPLOIS SELON LES STRATES D'EMPLOYEURS.....	36
LES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES .....	37
QUELQUES PROGRESSIONS SIGNIFICATIVES.....	37
PRES D'UN SALARIE PRIVE SUR DIX SE TROUVE DANS UNE ASSOCIATION .....	38

<b>QUE REPRESENTE LE SECTEUR ASSOCIATIF EN TANT QU'EMPLOYEUR ? .....</b>	<b>40</b>
UN SECTEUR « DE POIDS ».....	41
MAIS POUR QUELS EMPLOIS ?.....	41
ET POUR QUELS SALAIRES ?.....	42
AU RISQUE D'UNE NORME DE PRECARITE DE GENRE ? .....	42
<b>UN TOTAL DE 31 MILLIARDS D'EUROS DE SALAIRES EN 2007 .....</b>	<b>44</b>
LE SALAIRE MOYEN PAR STRATE.....	44
LE SALAIRE MOYEN PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	45
<b>BILAN DE L'EVOLUTION.....</b>	<b>46</b>
<b>LE CAS PARTICULIER DE L'AIDE A DOMICILE.....</b>	<b>46</b>
<b>UN NOUVEAU BILAN DU CEA.....</b>	<b>47</b>
<b>APPROCHE REGIONALE : L'EXEMPLE DU POITOU-CHARENTES.....</b>	<b>48</b>
PANORAMA REGIONAL .....	48
TROIS QUESTIONS A PATRICK BONNEAU .....	49
TROIS QUESTIONS A JOSEPH JOUBERT .....	51
<b>LONGEVITE DES PETITES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS.....</b>	<b>54</b>
APPARITIONS EN QUALITE D'EMPLOYEUR .....	55
LES « EMPLOYEURS ASSOCIATIFS PONCTUELS » .....	56
INDICE DE LONGEVITE.....	57
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS .....	58
L'OBSERVATION SELON LES ACTIVITES .....	58
L'OBSERVATION SELON LES TERRITOIRES.....	60
<b>UN FOURRE-TOUT DEvenu INACCEPTABLE : LE CODE APE 913E.....</b>	<b>62</b>
LE 913 E : UNE TYPOLOGIE DE DIX GROUPES CORRESPONDANT A QUATRE CAS DE FIGURE .....	63
L'IMPORTANCE DU 913E DANS CHAQUE DEPARTEMENT .....	65
LE POINT DE VUE DES EXPERTS.....	66
<b>III - L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS.....</b>	<b>68</b>
<b>AVANT-PROPOS DE ROGER SUE .....</b>	<b>68</b>
<b>RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES .....</b>	<b>70</b>
<b>DES ASSOCIATIONS CITOYENNES .....</b>	<b>79</b>
<b>LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS.....</b>	<b>84</b>
<b>INCIDENCES DES DIFFICULTES SUR LES MISSIONS ET LES AMBITIONS .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>95</b>

## PREFACE

**A**u fur et à mesure des éditions depuis 6 ans, la France associative en mouvement prend sa place dans le champ des publications de différentes natures qui permettent aux acteurs du monde associatif, aux partenaires extérieurs mais aussi aux détracteurs de se faire une idée de la réalité du secteur.

**C**ette sixième édition constitue une première par rapport aux précédentes au regard de la création d'associations. En effet, les résultats des études et des observations menés par Recherches & Solidarités conduisent à une présentation détaillée au niveau national. Le constat d'une augmentation du nombre d'associations créées au cours des deux dernières années laisse à penser que la tendance s'inverse après une période de stagnation. Il est certain cependant que seule l'analyse par secteurs permet de se faire une juste opinion de la réalité de la démarche citoyenne par l'analyse de la nature du projet des associations qui se créent.

**L**e lecteur sera particulièrement intéressé par la présentation des nouvelles conditions de traitement de l'information liée à l'objet de l'association qui se déclare.

**A**insi, cette édition livre le nouveau panel de rubriques pour qualifier l'activité des associations, lesquelles passent de 16 à 31. La comparaison de l'évolution de la nomenclature montre un glissement qualitatif basé sur d'une part une approche beaucoup plus fine du fait du nombre plus important de rubriques thématiques, d'autre part la nette amélioration des intitulés. Les responsables associatifs trouveront là des éléments nouveaux plus adaptés pour révéler la réalité de l'intervention des associations dans la société.

**L'**effort de clarification et d'adaptation des outils support à la publication au journal officiel est un progrès qui devrait en appeler d'autres plus lourds sans doute –création d'un observatoire de la vie associative par exemple- mais devenu aujourd'hui indispensable pour sortir de l'approximation et entrer dans l'ère de la connaissance plus savante du poids réel des associations dans la société contemporaine tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

**L**a France associative en mouvement contribue, avec cette nouvelle édition, à populariser cette idée de reconnaissance de la vie associative par le traitement de l'information qui la concerne.

**EDITH ARNOULT-BRILL  
PRESIDENTE DU CNVA**

## INTRODUCTION

**P**our cette sixième édition, notre équipe observe pour la première fois *la France associative en mouvement*, de l'intérieur...

**E**n effet, pour mieux répondre aux attentes des composantes de l'économie sociale, et dans la mesure où cela correspondait tout à fait à notre démarche et à notre état d'esprit, nous avons créé un Centre de recherches sans but lucratif. Le lecteur pourra prendre connaissance de toute la démarche et de notre mode de fonctionnement sur notre nouveau site. L'objet de l'association **Recherches & Solidarités** est le suivant :

Mieux connaître et mieux faire connaître en France toutes les formes de solidarités, au bénéfice des personnes concernées, et au service des acteurs et des décideurs du secteur associatif et de l'économie sociale.

**L**'équipe, dans laquelle le bénévolat tient une grande place, rassemble une quinzaine de personnes. Un comité d'experts est présidé par Roger SUE, sociologue, professeur à l'Université Paris V et chercheur au laboratoire CERLIS – CNRS. Le conseil d'administration est composé de représentants de grandes associations nationales qui militent en faveur de la vie associative, et des différentes formes de dons.

**N**otre équipe poursuit les travaux engagés depuis près de cinq ans, sous forme de recherches, d'enquêtes et de publications, en lien avec tous ses partenaires : c'est ainsi que nous présentons cette nouvelle édition annuelle de *La France associative en mouvement*.

**D**ans cette continuité, nous abordons d'abord le bilan des créations d'associations, avec un nouveau bond en avant qui pose aussi la question de la multiplication des organismes, au risque de devoir partager de plus en plus des moyens humains et financiers non extensibles.

**P**our la troisième année consécutive, en lien très étroit avec nos partenaires de l'ACOSS et de la MSA, nous sommes en mesure d'informer les acteurs et les décideurs du dynamisme associatif sur le dernier bilan de l'emploi : avec 40.000 salariés de plus en 2007, le secteur affirme de plus en plus son rôle économique et social.

**P**our la troisième année consécutive également, nous donnons la parole aux responsables associatifs. Lors de la troisième vague annuelle d'enquête, ils se sont exprimés sur ce qu'ils feraient en situation de crise, montrant un sens très aigu de leurs responsabilités citoyennes. Ils ont également fait le point des relations de leurs organismes avec les collectivités territoriales, indiquant au passage les sujets sur lesquels ils sont particulièrement en attente.

**C**e travail collectif est le fruit d'une collaboration amicale et très confiante avec de très nombreux experts, dont beaucoup s'expriment dans cette publication contribuant ainsi à l'enrichir et à la colorer de leurs connaissances et de leurs expériences personnelles.

**CECILE BAZIN – JACQUES MALET<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Respectivement Vice Présidente et Président de **Recherches & Solidarités**.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les experts et les universitaires qui nous ont aidés à préparer cette sixième édition annuelle :

- **Yannick BLANC**, ancien sous-directeur des affaires politiques et de la vie associative au ministère de l'Intérieur
- **Virginie BOISSY-PROBST**, conseillère Technique et Pédagogique chargée de la Vie Associative à la DDJS d'Indre-et-Loire
- **Patrick BONNEAU**, président de la Conférence Permanente des Coordinations d'Associations de Poitou-Charentes
- **Alain CHARRIER**, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports d'Indre-et-Loire, délégué départemental à la vie associative.
- **Xavier DELSOL**, avocat, fondateur de Juris Associations
- **Annie DUSSUET**, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Nantes
- **Erika FLAHAULT**, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université du Maine
- **Alain GUBIAN**, directeur des statistiques, des études et de la prévision, à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), ainsi que **Anne-Laure ZENNOU** et **Gaëlle PRIOUX**
- **Jean-Marie HASQUENOPH**, responsable de la Licence professionnelle *Management des organisations du secteur associatif* à l'IUT de Sénart/Fontainebleau
- **Joseph JOUBERT**, conseiller régional de Poitou-Charentes
- **Sandrine KOISSY**, Membre du laboratoire d'économie de Nantes - Institut d'économie et de management – IAE
- **Delphine LARCHER**, stagiaire Master II de l'Université Paris XIII - Laboratoire Méthodes appliquées de la statistique et de l'économétrie pour la recherche, l'analyse et le traitement de l'information
- **Patrick LAVAURE**, directeur de projet chargé de la réforme de l'Etat au ministère chargé des affaires sociales
- **Dominique LOISEAU**, historienne
- **Alexandra MANIERE**, documentaliste et historienne
- **Pierre MARCENAC**, associé, directeur national du secteur non marchand de KPMG SA
- **Henri MARTINO**, responsable de l'Espace associatif du Rhône
- **Farid MEBARKI**, Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse à la DDJS de Seine-et-Marne
- **Marc PARMENTIER** et **Guillaume PREVOSTAT**, de la Caisse centrale de la mutualité agricole (CCMSA)
- **Daniel RAULT**, expert auprès de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES)
- **Jacques STERN**, directeur général de l'Association d'aide à domicile pour tous, de Loire Atlantique et de Vendée (ADT), et président de la CRES Pays de la Loire
- **Roger SUE**, sociologue, Professeur à l'Université Paris Descartes – Sorbonne

## I – LES NOUVELLES ASSOCIATIONS

Yannick Blanc était sous directeur des affaires politiques et de la vie associative au ministère de l'Intérieur, au moment où se préparait le projet WALDEC. Nous le remercions vivement d'avoir bien voulu apporter son avis, en qualité d'acteur majeur de cette réforme et d'observateur très averti de l'évolution du monde associatif."

### LA VITALITE ASSOCIATIVE : DYNAMISME ET FRAGILITE

Le chiffre de 72.000 associations créées permettra, cette année encore, à tout un chacun de se féliciter de la vitalité associative en France et de vanter l'engagement et le dévouement de nos concitoyens. C'est peut-être aller un peu vite en besogne. Car, comme chacun sait, le Journal Officiel compte les naissances mais pas les décès. L'application Waldec devrait en théorie permettre dans quelques années une estimation statistique un peu plus fiable du nombre d'associations réellement vivantes, puisque l'on pourra compter celles qui n'enregistrent aucune déclaration de changement de statuts ou de dirigeants. Encore faudrait-il pouvoir estimer le degré de respect de ces obligations, puisque leur omission n'est pas sanctionnée...

Faute de certitudes statistiques, l'observation du terrain permet tout de même de se forger quelques convictions. La première est que si les associations sont nombreuses, elles sont aussi fragiles. Etant donné la facilité et la quasi-gratuité de la création d'une association, il n'est pas anormal que de nombreux projets restent sans lendemain ; dans la population aussi, la natalité était plus forte quand la mortalité infantile était plus élevée... Mais même parmi les associations actives et solidement implantées sur leur territoire, les causes de fragilité ne manquent pas. Fragilité financière d'abord, entretenue par une dépendance excessive aux subventions publiques, que le développement spectaculaire du mécénat ne compense que partiellement et très progressivement.

La crise brutale du système bancaire et financier s'ajoutant désormais à la crise rampante des finances publiques, il faut sans doute s'attendre à une sélection sévère des associations viables. Il est vrai que parmi les associations émergentes, la plupart reposent davantage sur les ressources humaines bénévoles que sur les moyens financiers. Le bénévolat est l'âme d'une association, mais il n'est pas désincarné pour autant. Faute d'anticipation et de rigueur, trop de bénévoles s'usent dans le dévouement ou se sclérosent dans l'accaparement d'un pouvoir très largement imaginaire. Dans une société où les mœurs, les comportements et les mentalités changent plus vite que les institutions, on ne doit pas s'étonner de ne plus trouver de bénévoles *comme avant*, mais on doit surtout faire un sérieux effort d'observation et d'imagination pour adapter l'association, ses missions et son fonctionnement à ce que les bénévoles présents et futurs attendent d'elle.

Le sport, la culture et les loisirs représentent près de 40% des créations d'association : ces créateurs ne défendent ni une cause, ni des intérêts particuliers ; pour eux, l'association n'est pas une fin en soi mais le moyen d'une autre activité : les instances représentatives du monde associatif devraient garder cela à l'esprit. Les grandes structures associatives ont leurs problèmes et s'emploient à les résoudre d'une manière de plus en plus professionnelle. Les associations émergentes en ont d'autres et c'est un réel enjeu de politique publique que de les aider à y faire face tout en conservant à l'outil associatif sa simplicité, traduction pratique de la liberté qu'il incarne.

**YANNICK BLANC**

Coup de projecteur, dans cette sixième édition, sur les associations nouvelles enregistrées cette année 2007-2008.

D'abord en raison de l'entrée en vigueur récente de la nouvelle nomenclature d'activités au Journal officiel, qui justifie à elle seule une présentation détaillée. Après un bilan du nombre des créations, ces associations nouvelles font l'objet d'une approche thématique, puis d'une approche territoriale illustrée par deux cartes de France.

Ensuite pour accompagner les résultats d'une enquête réalisée en début d'année avec les étudiants de l'IUT de Sénart - Fontainebleau et la direction départementale de la jeunesse et des sports, auprès de responsables venant de créer une association.

## UN NOUVEAU RECORD DE CREATIONS

### RAPPELS METHODOLOGIQUES :

○ A l'exception des départements d'Alsace Moselle<sup>2</sup>, toute nouvelle association fait l'objet d'une parution au journal officiel<sup>3</sup>. Ces annonces publiées au journal officiel constituent la source d'informations que nous utilisons, en lien avec le service des associations<sup>4</sup>. Elle permet de suivre chaque année les créations au niveau départemental, et ponctuellement au niveau infra départemental<sup>5</sup>.

○ Pour les raisons que nous avons précisées et argumentées dans nos précédentes éditions<sup>6</sup>, nous mesurons l'évolution annuelle des créations d'associations de début septembre à fin août. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative elle-même, et pour éviter des biais importants lors de mesures à l'année civile.

○ Notre période de référence, l'année associative, est calée sur le rythme des publications au journal officiel. Elle correspond à une période de 52 semaines de publications, du début septembre 2007, à la fin août 2008.

L'observation de l'évolution des créations annuelles sur une longue période de 15 ans montre une série de vagues successives, avec quelques années de reflux, mais dans une résultante clairement à la hausse.

L'année 2007-2008 marque un nouveau record de créations, faisant suite à une augmentation que nous avons déjà mesurée l'an passé et qui se confirme donc. Près de 1.400 nouvelles associations chaque semaine, et un total annuel qui dépasse pour la première fois 72.000, comme le montre le graphique suivant.

---

<sup>2</sup> Les associations ayant leur siège social dans les 3 départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont soumis à la loi de 1908 (code civil local). Les dépôts et les modifications de statuts doivent être enregistrés auprès du tribunal d'instance.

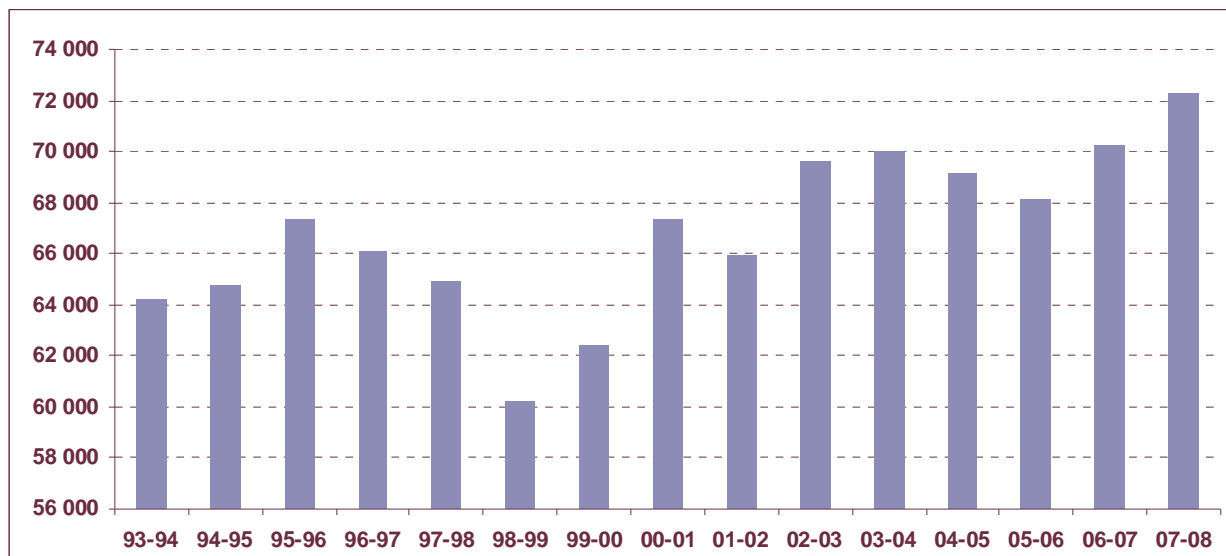
<sup>3</sup> Qu'elle soit déclarée en préfecture ou en sous-préfecture ou encore à la direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative comme c'est le cas dans quelques départements dont l'Indre et Loire qui a été le premier à expérimenter cette procédure du « guichet unique ».

<sup>4</sup> Nous remercions particulièrement Sylvie Le Berre, Robin Marin et Régine Le Garreres de leur coopération.

<sup>5</sup> Les annonces de modifications de statuts et de dissolutions sont également publiées au Journal officiel et nous nous y référons également pour certains travaux.

<sup>6</sup> Lire le chapitre *Pourquoi parler « d'année associative » ?* 5<sup>ème</sup> édition de *La France associative en mouvement* disponible sur [www.recherches.solidarites.org](http://www.recherches.solidarites.org)

Graphique 1 : Evolution des créations d'associations depuis 1993-1994

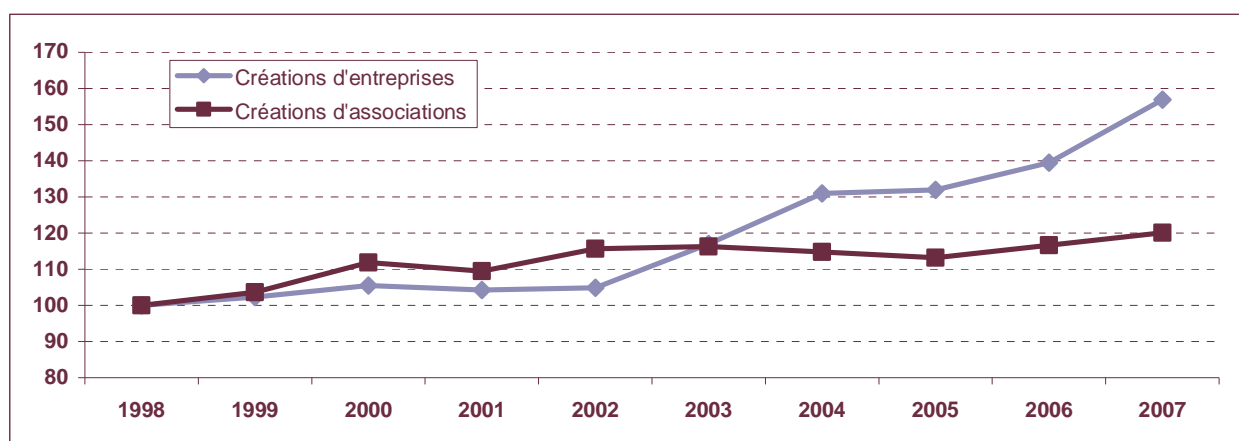


Source : Journal officiel et préfectures d'Alsace Moselle. Traitement R & S.

Il semble que l'on soit dans un nouveau cycle d'augmentation, au cours des deux années les plus récentes, avec une variation de près de 6% depuis 2005-2006.

Ceux qui prennent l'initiative de créer une association sont des « bâtisseurs »<sup>7</sup> dont nous reparlerons plus loin pour les dénombrer. Il nous semble que l'initiative de créer une entreprise, bien que différente, traduit ce même désir d'entreprendre. Il arrive d'ailleurs que certaines personnes « testent » leur projet d'entreprise au sein d'une association, avant de se lancer et d'adopter un statut d'entreprise. Ces deux types de bâtisseurs pourraient être également sensibles à la conjoncture.. D'où le graphique suivant qui présente l'évolution, en base 100 en 1998, des nombres respectifs de créations d'entreprises et d'associations.

Graphique 2 : Créations d'associations et créations d'entreprises au cours de la dernière décennie (base 100 en 1998)



Sources : Journal officiel et Préfectures d'Alsace Moselle - INSEE Première n° 1172 – janvier 2008. Traitement R & S

Mise à part l'inversion de tendance observée en 2002 et 2003, les évolutions sont assez comparables, notamment au cours de la période 2004-2007.

<sup>7</sup> Dès nos premières publications sur la vie associative, nous avons introduit cette notion de *bâtisseur associatif* : celui qui participe directement à la création d'une association. C'est à partir de cette notion que nous construisons nos cartes de France présentées pages suivantes.

## DE L'INTERET D'UN « GUICHET UNIQUE »<sup>8</sup>

Le guichet unique de la vie associative d'Indre et Loire a ouvert ses portes le 20 novembre 2006, dans les locaux de la Direction départementale de la jeunesse et des sports. Une équipe de 5 personnes anime ce service et traite chaque jour plus de 20 demandes.

Le guichet unique des associations a **quatre objectifs principaux** :

- Améliorer le service public rendu à l'utilisateur,
- Rationaliser, professionnaliser et diminuer les coûts pour les services de l'Etat,
- Affirmer la place de l'Etat dans le fonctionnement de la vie associative,
- Fédérer les différents acteurs.

Ce service s'adresse aux associations de Tours et de son arrondissement.

A son ouverture, le guichet unique a permis la mise en place d'un réseau associatif, le réseau des lieux ressources : neuf structures associatives, chargées de l'information (juridique, emploi, comptabilité, etc.), du conseil, du soutien, de l'accompagnement et pour certaines de la formation des bénévoles associatifs.

Parallèlement, le réseau des services de l'Etat, la MAIA (Mission d'Accueil et d'Information aux Associations) a été relancé. Les différents services de l'Etat sont garants des textes officiels qui s'appliquent au secteur associatif.

Ces deux réseaux permettent au guichet unique d'être performant en matière de conseil, d'information et d'accompagnement des associations de l'ensemble du département.

Fin 2008, le guichet unique entame une 2<sup>ème</sup> phase de développement avec le réseau départemental de la vie associative composé :

- Du Service Public de la Vie Associative : les services de l'Etat, le Guichet Unique et les Sous-Préfectures répondent à toutes les questions qui concernent les associations et assurent le greffe (enregistrement des créations, des modifications et des dissolutions d'associations).

- Des Points Associations : les usagers pourront trouver l'interlocuteur le plus proche de chez eux :

- Un **Point Information** pour les accueillir, informer, orienter et les assister dans leurs démarches déclaratives.
- Un **Point Expert** territorial pour les conseiller et les accompagner dans leur projet associatif.
- Un **Point Thématique** (environnement, sport, action humanitaire, recherche...) pour répondre aux questions liées à l'objet de l'association.

L'outil d'animation de ce réseau est un portail Internet : [www.associations37.org](http://www.associations37.org). Sa dernière version offre aux internautes **3 services principaux** :

- un pas à pas en ligne pour les déclarations de création, modification et dissolution des associations ;
- un agenda de la vie associative en Indre et Loire avec un moteur de recherche par date, lieu et type de manifestations ;
- un accès par territoire et/ou thématique pour trouver le point association le plus proche de chez soi ou de ses attentes.

---

<sup>8</sup> Nous remercions **Alain CHARRIER**, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports d'Indre et Loire, et **Virginie BOISSY-PROBST**, conseillère technique et pédagogique chargée de la Vie Associative, pour cette présentation très complète et très utile pour d'autres départements intéressés.

## UN DISPOSITIF DE SUIVI PLUS PERFORMANT

### METHODE ET AVERTISSEMENT :

○ Chaque association déclarée est répertoriée sous un ou deux thèmes, déterminé(s) à la lecture de son objet. C'est sous ce thème ou ces thèmes qu'elle est publiée au Journal officiel. Sous l'effet des doubles inscriptions qui sont affectées à certaines associations pour tenir compte de la diversité de leurs activités, les 72.276 associations créées en 2007-2008 sont ainsi répertoriées 92.776 fois au sein des différentes rubriques. Les bilans présentés ici sont le reflet de ces inscriptions.

○ Cette observation des inscriptions permet de montrer la densité des initiatives suivant les secteurs d'activités, et de donner une image des sujets qui mobilisent les bâtisseurs associatifs.

Depuis le 7 avril 2007, les services en charge d'enregistrer les créations d'associations, en vue de leur publication au Journal officiel, disposent d'une palette d'activités très fine, composée de 31 rubriques au lieu de 16, et pouvant se décomposer en 247 sous thèmes.

### DES LIBELLES PLUS PRECIS, DES THEMES NOUVEAUX

○ Seul l'environnement conserve son libellé ; neuf thèmes en ont un nouveau. A titre anecdotique, *Divers* devient *Domaine divers* ; *Politique* devient *Activités politiques*, *Techniques et recherches* devient *Recherche*. De nouveaux libellés ont le mérite d'être plus explicites que les précédents : ainsi *Protection des animaux* succède à *animaux* ; *Défense des droits fondamentaux*, *activités civiques* remplace *Défense*. D'autres élargissent leur champ : *Culte* devient *Activités religieuses* ; *Enseignement*, devient *Education, formation* ; *Communication* devient *Information, communication...*

○ Sept nouveaux thèmes permettent de mettre en évidence des secteurs, jusque-là noyés dans l'un des 16 grands thèmes antérieurs. Nous pensons en premier lieu aux associations du patrimoine qui ont désormais leur rubrique *préservation du patrimoine*. C'est en effet une nouveauté qui a soulagé l'équipe de la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM) avec laquelle nous avons collaboré. Elle reprenait, auparavant, un à un les objets des associations antérieurement classées dans *culture*, *environnement* ou encore *divers* pour établir un suivi très fin de ses « ressortissants ». Les thèmes *Justice*, *Logement*, *Clubs*, *cercles de réflexion*, *Tourisme*, *Sécurité*, *protection civile*, *Amicales*, *groupements affinitaires*, *d'entraide* apparaissent également pour la première fois dans cette nouvelle nomenclature.

○ Six thèmes de l'ancienne nomenclature sont désormais scindés et leurs contours respectifs sont mieux définis. Les associations qui auraient été classées sous le terme « *Economie* », avant le 7 avril 2007, peuvent, depuis et pour les nouvelles associations uniquement, apparaître sous « *conduite d'activités économiques* », ou bien « *représentation, promotion et défense d'intérêts économiques* ». Les chasseurs et les pêcheurs qui créent aujourd'hui leur association, disposent désormais de leur libellé « *chasse, pêche* » et ne sont plus intégrés à une seule et unique rubrique « *sports* ».

A la *Santé*, s'ajoute désormais la rubrique *Services et établissements médicaux*. Dans le domaine *Social*, on distingue maintenant les rubriques suivantes : *Interventions sociales*, *Associations caritatives, humanitaires*, *aide au développement*, *Services familiaux*, *services*

aux personnes âgées ainsi que Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique<sup>9</sup>. Dans la Culture, deux thèmes apparaissent maintenant : Promotion de l'art et des artistes et Culture, pratique d'activités artistiques et culturelles. La précédente rubrique Loisirs se subdivise désormais en deux thèmes : Action socio culturelle et Clubs de loisirs, relations.

Le tableau suivant permet au lecteur intéressé de prendre connaissance de la correspondance entre l'ancien classement et le nouveau.

Tableau 1 - Présentation comparative de la modification de nomenclature

Les 16 thèmes avant avril 2007	Les 31 thèmes depuis 2007	Nombre d'activités par thème (247)
Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	9
	Promotion de l'art et des artistes	-
Sports	Sports	42
	Chasse, pêche	2
Loisirs	Clubs de loisirs, relations	11
	Action socioculturelle	11
Social	Interventions sociales	16
	Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	4
	Services familiaux, services aux personnes âgées	4
	Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique (1)	5
Enseignement	Education, formation	14
Santé	Santé	20
	Services et établissements médico-sociaux	8
Environnement	Environnement	9
Communication	Information, communication	5
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	13
	Conduite d'activités économiques	11
Politique	Activités politiques	4
Défense	Défense des droits fondamentaux, activités civiques	9
Culte	Activités religieuses	12
Techniques et recherches	Recherche	5
Divers	Domaines divers	-
Anciens combattants	Armée	2
Animaux	Protection des animaux	-
	Tourisme	4
	Justice	2
	Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	9
	Clubs, cercles de réflexion	4
	Logement	2
	Sécurité, protection civile	3
	Préservation du patrimoine (2)	7

(1) Ce thème aurait pu être aussi bien placé en correspondance avec le domaine de l'économie. (2) Ce thème comporte environ 50% des inscriptions relevant de la culture et nous aurions pu le classer en correspondance avec ce domaine.

<sup>9</sup> En sachant que ce dernier thème peut aussi être rattaché à l'économie.

## REPertoire des associations déclarées en cette année 2007-2008

Fidèles à notre démarche liée strictement à l'année associative, nous avons choisi de présenter une ventilation des créations en fonction de cette nouvelle nomenclature, calculée sur la période de septembre 2007 à août 2008.<sup>10</sup> Le tableau suivant est construit selon les trente et un thèmes de la nouvelle nomenclature, ce qui permet d'identifier les dominantes habituelles, et d'aller un peu plus loin cette fois.

Comme indiqué plus haut, dans la mesure où chaque nouvelle association peut être classée dans une ou deux rubriques, le total des inscriptions ventilées dans ce tableau dépasse le total des créations. Dans certains cas, cela illustre une certaine hésitation des services en charge de ce classement, dans d'autres cas, largement les plus nombreux, cette inscription plurielle traduit la pluriactivité de l'association.

Tableau 2 - Les 31 thèmes de la nouvelle nomenclature

Objets	Inscriptions 2007-2008	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	17 231	18,6
Promotion de l'art et des artistes	4 270	4,6
Préservation du patrimoine	1 569	1,7
Clubs de loisirs, relations	6 399	6,9
Action socioculturelle	6 279	6,8
Sports	12 388	13,4
Chasse, pêche	773	0,8
Interventions sociales	2 158	2,3
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 732	4,0
Services familiaux, services aux personnes âgées	1 105	1,2
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2 753	3,0
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	5 037	5,4
Education, formation	5 217	5,6
Recherche	565	0,6
Santé	3 476	3,7
Services et établissements médico-sociaux	565	0,6
Conduite d'activités économiques	2 106	2,3
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2 818	3,0
Environnement	3 440	3,7
Information, communication	2 800	3,0
Logement	756	0,8
Tourisme	324	0,3
Sécurité, protection civile	367	0,4
Armée	367	0,4
Activités politiques	1 979	2,1
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1 328	1,4
Justice	92	0,1
Clubs, cercles de réflexion	1 390	1,5
Activités religieuses	889	1,0
Protection des animaux	273	0,3
Domaines divers	330	0,4
<b>Total des inscriptions</b>	<b>92 776</b>	<b>100,0</b>

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

<sup>10</sup> Nous aurions pu établir cette ventilation sur une durée plus longue, à partir du 7 avril 2007. Mais nous avons considéré préférable de présenter les résultats selon la première année associative d'une série que nous suivrons désormais de façon homogène. Chacun pourra ainsi mesurer les évolutions et les tendances.

Rappelons que ce classement n'est effectué que pour les créations publiées par les services du Journal officiel, donc hors les départements de droit local, d'Alsace et de Moselle.

Parmi ces 31 thèmes, celui qui est dénommé *Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles* se détache nettement avec 18,6% des inscriptions en 2007-2008. Viennent ensuite le domaine des loisirs, si l'on additionne *Clubs de loisirs – relations* et *Action socio culturelle* (13,7% des inscriptions) et celui du *Sport* (13,4%). Les activités sociales représentent quant à elles 10,5% des inscriptions, dès lors qu'on y intègre les *Interventions sociales*, les *Associatives caritatives, humanitaires*, les *Services familiaux et aux personnes âgées* et l'*Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique*.

A l'opposé, onze rubriques ont été retenues de façon plus ponctuelle (comportant moins de 1.000 références au cours de l'année). Parmi les sept thèmes nouvellement créés, les *Clubs et cercles de réflexion* et la *Préservation du patrimoine* comportent environ 1 500 références, et plus encore le thème *Clubs de loisirs, relations*, représente 6 400 références, au cours de cette seule année. Ainsi peut-on vérifier tout l'intérêt de leur présence en tant que telle dans cette nouvelle nomenclature.

Nous avons pris le parti de présenter les déclarations d'associations suivant ce mode très détaillé, au plan national. Cela permet à chacun de prendre connaissance de la finesse, et de la pertinence de cette nouvelle nomenclature.

Cela permet également de mieux suivre les évolutions et les initiatives de ceux que nous nommons les « *bâtisseurs associatifs* ». Et pour ceux qui ne souhaiteraient que quelques repères, ce niveau de détail autorise les regroupements utiles et laissés à l'appréciation de chacun.

## **UN TOTAL DE 247 ACTIVITES DIFFERENTES**

### **METHODE :**

Au sein de chacun des thèmes, la nouvelle nomenclature prévoit une liste d'activités qui permet un classement et un suivi très fin des associations nouvelles. Lorsque l'activité d'une association nouvelle ne figure pas dans ces rubriques, elle est directement inscrite à la racine de l'un des 31 thèmes génériques. Au total, la nomenclature comporte 247 activités différentes, réparties dans les 31 thèmes étudiés précédemment.

Seuls 3 de ces 31 thèmes constituent une rubrique à part entière et ne donnent pas lieu à une subdivision. Il s'agit de la *Protection des animaux*, de la *Promotion de l'art et des artistes* et du traditionnel thème *Divers*. Pour les 28 autres, des activités très précises ont été inscrites dans la nomenclature, leur nombre figure dans le tableau 1.

☞ Nous tenons à la disposition des chercheurs et de nos adhérents, la répartition des inscriptions au journal officiel en 2007-2008, suivant la nouvelle nomenclature très détaillée, comportant les 247 activités regroupées dans les 31 thèmes.

## UN DEGRE DE DETAIL IMPRESSIONNANT...

Prenons juste un exemple pour l'illustrer. Le thème du handicap peut être retenu pour une association nouvelle, selon 5 angles différents et donc 5 thèmes différents :

- Défense des droits fondamentaux, activités civiques sous le libellé *Défense des droits des personnes en situation de handicap*,
- Sports, avec *Handisport*
- Amicales, groupements affinitaires, d'entraide avec *Entraide et solidarité des personnes en situation de handicap*
- Services et établissements médico-sociaux avec *Etablissements, services pour personnes handicapées*
- ou encore *Aide sociale aux personnes en situation de handicap*

## CE DEGRE DE DETAIL EST-IL TOUJOURS OPERATIONNEL ET UTILE ?

Cette précision est manifestement utile et elle a été mise à profit par les agents en charge de ventiler les créations. Pour autant, dans certains thèmes, le plus grand nombre des créations a été directement affecté à la racine. Le tableau suivant montre neuf de ces thèmes dans lesquels ceci se vérifie.

Tableau 3 - Part des inscriptions inscrites à la racine du thème (en %)

Thèmes	Part des inscriptions non affectées à une activité précise, et directement inscrites à la racine
Action socioculturelle	69
Interventions sociales	60
Justice	59
Conduite d'activités économiques	53
Préservation du patrimoine	50
Clubs de loisirs, relations	47
Recherche	47
Tourisme	45
Clubs, cercles de réflexion	45

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Il convient de patienter un peu, de manière à ce que les pratiques d'affectation soient plus familières aux agents. On notera également que dans les préfectures et sous préfectures, le petit nombre des agents en charge de ce travail, ou le faible volume horaire qui leur est imparti ne leur permet pas de consacrer le temps nécessaire à un examen approfondi des statuts, voire à un questionnement des bâtisseurs associatifs.

Relevons aussi que ce degré de détail renforce les inévitables différences d'interprétation entre les agents chargés de classer les associations nouvelles dans telle(s) ou telle(s) rubrique(s).

Notons enfin que dans son esprit, la réforme WALDEC<sup>11</sup> prévoyait une certaine période d'adaptation et d'ajustements, de manière à vérifier, tout au moins au niveau des activités, que le découpage permettrait effectivement de traduire la richesse de la création

<sup>11</sup> Web Associations Librement DECLARé

associative. Et ce travail et ce premier bilan permettent en effet de constater une belle avancée, et quelques sujets qui mériteraient un certain nombre d'ajustements.<sup>12</sup>

C'est ainsi que le thème de l'action socioculturelle, qui comporte pourtant 11 activités différentes, et celui des interventions sociales qui en comporte 16, recueillent plus de 60% d'inscriptions à la racine. Nous formulerons plusieurs hypothèses : les agents n'ont pas souhaité ou pu prendre le temps d'une affectation plus précise que l'affectation générique, ou bien les activités de ces thèmes ont été mal ou incomplètement choisies, ou bien encore il n'était pas indispensable d'aller aussi loin dans le détail. C'est ainsi que dans le domaine socioculturel, le cumul de 10 activités, sur 11, ne recueille que 18% des inscriptions...

## EXAMEN DES 4 GRANDS DOMAINES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Compte tenu de leur forte présence dans le paysage associatif, nous présentons ici les quatre grands domaines : *Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles, Action socio culturelle, Sports, et Interventions sociales*. Et ceci permettra d'illustrer le degré de détail de cette nouvelle nomenclature.

### RAPPEL METHODOLOGIQUE :

Lorsque l'activité d'une association nouvelle ne figure pas dans ces rubriques, elle est directement inscrite à la racine de l'un des 31 thèmes génériques. Le nombre d'inscriptions correspondant et leur part en pourcentage, figurent en troisième ligne des tableaux suivants.

#### ○ La culture

Tableau 4 - Répartition des inscriptions, en 2007-2008, au sein du thème *Culture*

Objets	En nombre	En %
<b>Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles</b>	<b>17 231</b>	<b>100,0</b>
Créations directement affectées à la racine de ce thème	5 684	33,0
Chant choral, musique	4 260	24,7
Théâtre, marionnettes, cirque, spectacles de variété	2 090	12,1
Danse	1 606	9,3
Artisanat, travaux manuels, bricolage, expositions	1 043	6,1
Photographie, cinéma (dont cinéclubs)	739	4,3
Arts graphiques, bande dessinée, peinture, sculpture, architecture	639	3,7
Folklore	520	3,0
Expression écrite, littéraire, poésie	500	2,9
Bibliothèques, ludothèques, discothèques, vidéothèques	150	0,9

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Il montre que les associations créées l'année passée ont proposé plus d'activités liées au chant et à la musique, au théâtre et à la danse qu'à la littérature. La répartition fine de ces créations se justifie, dans la mesure où elle a pu s'appliquer pour les deux tiers des organismes.

<sup>12</sup> Nous avons évoqué cette démarche lors d'un entretien avec Daniel RAULT, qui a pris une part importante dans cette démarche interministérielle. Et ces échanges vont se poursuivre dans l'objectif d'utiliser au mieux les enseignements de ce premier bilan.

## ○ L'action socioculturelle

Ce deuxième tableau nous informe sur la création de 815 comités des fêtes ou assimilés au cours de l'année passée. Ils représentent 13% des inscriptions sous le thème *Action socio culturelle*. Les 10 autres rubriques représentent ensemble moins de 20% des inscriptions répertoriées dans ce domaine.

T5 - Répartition des inscriptions, en 2007-2008, au sein du thème *Action socioculturelle*

Objets	En nombre	En %
<b>Action socioculturelle</b>	<b>6 279</b>	<b>100,0</b>
Créations directement affectées à la racine de ce thème	4 343	69,2
Comité des fêtes	815	13,0
Associations socioéducatives, scoutisme	198	3,2
Maison de jeunes, foyers, clubs de jeunes	171	2,7
Mouvement d'éducation populaire	162	2,6
Loisirs pour personnes en situation de handicap	149	2,4
Clubs du troisième âge	141	2,2
Majorettes, twirlings, carnivals, défilés	131	2,1
Jumelages, échanges culturels échanges linguistiques	79	1,3
Maisons de la culture, office municipal	39	0,6
Foyers ruraux	33	0,5
Centres aérés, colonies de vacances	18	0,3

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Cette nomenclature ne semble donc pas véritablement adaptée. Il est possible, toutefois, que l'expérience aidant, les services utilisent un peu plus les ressources de ce classement dans les années à venir.

## ○ Le secteur sportif

Dans le domaine du sport, en revanche, la finesse du classement a donné tous ses effets. On ne trouve que 10% de créations directement affectées à la racine du thème, faute de mieux. On retiendra ici que les sports mécaniques représentent près de 20% des créations sportives, suivis, mais d'assez loin, par le football (8,4%), la gymnastique (6,7%) et les arts martiaux (6,7%).

Insistons bien ici sur le fait qu'un petit nombre de créations dans une discipline (0,9% en athlétisme par exemple) ne signifie absolument pas l'absence de dynamisme dans ce secteur : il traduit simplement une très grande stabilité des clubs correspondants, et l'inutilité d'en créer de nouveaux.

De ce point de vue, il est fort probable que la forte proportion des clubs de sports mécaniques créés l'an passé ne soit pas uniquement due à un fort engouement des pratiquants, mais s'explique aussi par une forte instabilité des organismes et un besoin constant de renouvellement. S'ajoute à cela un effet de mode (tuning par exemple) qui pousse les passionnés du moment à créer leur propre association, sans forcément se soucier de son activité dans la durée.

Le tableau présenté en page suivante permettra à tous les observateurs de la vie sportive de prendre connaissance du bilan très détaillé (42 activités) des créations. On remarquera qu'en dépit de cette ventilation très détaillée, certaines créations sont groupées dans une logique apparente : ainsi, dans la rubrique *gestion d'équipements, championnats, clubs de supporters* (265 créations en 2007-2008), on se demande bien quel est le point commun.

Tableau 6 - Répartition des inscriptions, en 2007-2008, au sein du thème *Sport*

Objets	En nombre	En %
<b>Total des inscriptions en « Sport »</b>	12 388	100,0
Créations directement affectées à la racine de ce thème	1 283	10,4
Sports mécaniques (sport automobile, moto, trial)	2 375	19,2
Football (football, futsal)	1 037	8,4
Gymnastique (gym. d'entretien, éducation physique, yoga)	836	6,7
Autres arts martiaux (karaté, aikido, taekwondo)	738	6,0
Équitation (équitation, hippisme, course camarguaise, Landaise)	495	4,0
Marche sportive (randonnée pédestre, raid, trekking, course orient.)	407	3,3
Cyclisme (vélo, VTT, course d'orientation)	392	3,2
Sports de combat (boxe, kick boxe, boxe Thaï, lutte)	317	2,6
Boules (pétanques, boules)	249	2,0
Rugby (rugby à 13, à 15)	233	1,9
Tir (tir à l'arc, tir à balles, ball-trap, javelot)	218	1,8
Danse sportive (danse sportive, hip hop, claquettes)	182	1,5
Activités de plein air (dont saut à l'élastique)	167	1,3
Badminton (badminton, squash, pelote basque)	163	1,3
Tennis (tennis, longue paume)	150	1,2
Nautisme, glisse sur eau (ski nautique, surf, char à voile)	149	1,2
sports aériens (avions, planeurs, ULM, parachutisme)	147	1,2
Basket-ball	139	1,1
Voile (voile, dériveurs, planche à voile)	135	1,1
Natation - baignade (natation, plongée)	126	1,0
Judo	116	0,9
Athlétisme (triathlon, pentathlon, footing, jogging)	114	0,9
Handisport	106	0,9
Tennis de table (tennis de table, ping-pong)	96	0,8
Handball	86	0,7
Roller-skate	84	0,7
Sports de neige (ski alpin, de fond, montagne...)	83	0,7
Golf	81	0,7
Escalade, montagne (escalade, spéléologie, alpinisme...)	65	0,5
Volley-ball (volley, beach-volley)	64	0,5
Autres sports collectifs (base-ball, hockey, football Américain)	63	0,5
Aviron, canoé-kayak (aviron, rafting, canoé-kayak, joutes)	48	0,4
Musculation (culturisme, musculation)	40	0,3
Escrime	29	0,2
Hockey sur glace, sports de glace	26	0,2
Bowling	20	0,2
Haltérophilie	7	0,1
Associations multi-sports locales	439	3,5
Associations multi-sports scolaires ou universitaires	294	2,4
Associations multi-sports d'entreprises	102	0,8
Gestion d'équipements, championnats, clubs de supporters	265	2,1
Promotion du sport, médailles, mérite sportif	222	1,8

Source : Journal officiel. Traitement R &amp; S.

## ○ Les interventions sociales

Terminons cette illustration avec le thème *Interventions sociales* qui, rappelons-le, ne regroupe pas l'ensemble du secteur social<sup>13</sup>.

T7- Répartition des inscriptions, en 2007-2008, au sein du thème *Interventions sociales*

Objets	En nombre	En %
<b>Interventions sociales</b>	2 158	100,0
Créations directement affectées à la racine de ce thème	867	40,2
associations familiales	193	8,9
aide à l'insertion des jeunes	177	8,2
aide aux personnes en danger, solitude, désespoir, soutien psy	126	5,8
groupements de chômeurs, aide aux chômeurs	62	2,9
aide aux réfugiés et aux immigrants (hors droits fondamentaux)	54	2,5
lutte contre diverses formes de violence	39	1,8
lutte contre l'illettrisme	38	1,8
foyers socio éducatifs	37	1,7
aide aux victimes de violences faites aux enfants	30	1,4
aide aux victimes de calamités, de catastrophes naturelles	24	1,1
lutte contre la violence routière	24	1,1
centres sociaux et socio culturels, centres de jeunes travailleurs	21	1,0
réinsertion des délinquants	12	0,6
soutien, reclassement des détenus	12	0,6
aide aux victimes de violences conjugales	11	0,5
lutte contre le surendettement	7	0,3

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Les références directement affectées à la racine représentent 40% du total. Cela n'apparaît pas choquant, dans la mesure où nombre d'associations de ce secteur se créent dans un objectif d'actions polyvalentes d'aide aux personnes en difficulté.

On ne trouve pas ici d'activités vraiment dominantes, du moins dans les créations les plus récentes. Seules les associations familiales et l'aide à l'insertion des jeunes se détachent quelque peu, représentant chacune environ 9% environ des références de ce thème.

Ici, la finesse de la nomenclature peut permettre à certains chercheurs ou observateurs de suivre un sujet très précis : il en est ainsi de l'aide aux victimes de violences conjugales par exemple, avec une dizaine de créations sur ce thème précis en une année sur le territoire. Pour autant, de nombreuses associations de soutien intègrent vraisemblablement aussi ce sujet, sans pour autant apparaître dans ce bilan.

### **UN SUIVI THEMATIQUE PLURIANNUEL UN PEU DIFFICILE**

Le passage d'un ensemble de 16 thèmes à 31 thèmes ne permet pas un suivi homogène au fil des années. Et ce d'autant plus que les méthodes de classement et d'affectation des créations ont changé dans le temps. Ainsi la proportion des doubles inscriptions a varié sensiblement au cours de la période antérieure. Il convient donc d'être prudent, de ce point de vue.

---

<sup>13</sup> Peuvent également être considérées comme formant le secteur social, les thèmes *Associations caritatives, humanitaires, aide au développement* (3732 inscriptions en 2007-2008), *Services familiaux, services aux personnes âgées* (1105), *Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique* (2753).

## LA FRANCE DES BATISSEURS ASSOCIATIFS

### DEFINITION ET METHODE :

- Le bâtisseur associatif est celui qui participe directement à la création d'une association. Nous comptons en moyenne 4 personnes pour chaque création d'association, sachant qu'il peut y en avoir un peu plus, mais qu'il peut y avoir aussi des personnes associées à plusieurs créations. Cette moyenne est portée à 7 en Alsace Moselle, puisque le droit local impose ce minimum de personnes lors d'une création.
- Une première carte de France concerne les seuls bâtisseurs de 2007-2008. En partant du nombre de créations d'associations au cours de cette période de septembre 2007 à fin août 2008, nous pouvons estimer le nombre de bâtisseurs dans chaque département. Ce nombre est rapporté au nombre de bâtisseurs potentiels, soit les habitants de plus de 18 ans. Le ratio ainsi obtenu permet d'effectuer un classement national, qui se traduit par une carte de France.
- Une seconde carte de France concerne les bâtisseurs de la dernière décennie. En cumulant les créations au cours des 10 dernières années associatives (1998-99 à 2007-08), nous pouvons estimer le nombre de bâtisseurs dans chaque département et procéder au même calcul que précédemment, pour parvenir à un classement national.

Attention : Un nombre important de créations et donc de bâtisseurs associatifs peut tout autant correspondre à un véritable dynamisme positif de création, qu'à une sorte de gesticulation de la part de ceux qui n'auraient de cesse que de créer « leur » propre organisme, fut-il ensuite en concurrence ou en doublon par rapport à bien d'autres.

Il est également possible qu'une certaine fragilité associative conduise ici ou là à la nécessité d'un renouvellement, et donc à la création de nouvelles structures pour remplacer celles qui sont défailtantes.

Il ne serait pas inutile que les services de l'Etat, d'une part, et les collectivités, d'autre part, s'emploient à recenser avec précision des associations actives et vivantes (plus d'un million en France), de manière à orienter prioritairement vers elles les bâtisseurs potentiels. Comme nous l'avons écrit régulièrement dans cette série de publications, un bâtisseur sera plus utile et efficace s'il renforce une structure existante, que s'il crée une association ex nihilo. Ceci naturellement s'il existe déjà une structure susceptible d'accueillir et de porter son projet dans de bonnes conditions.

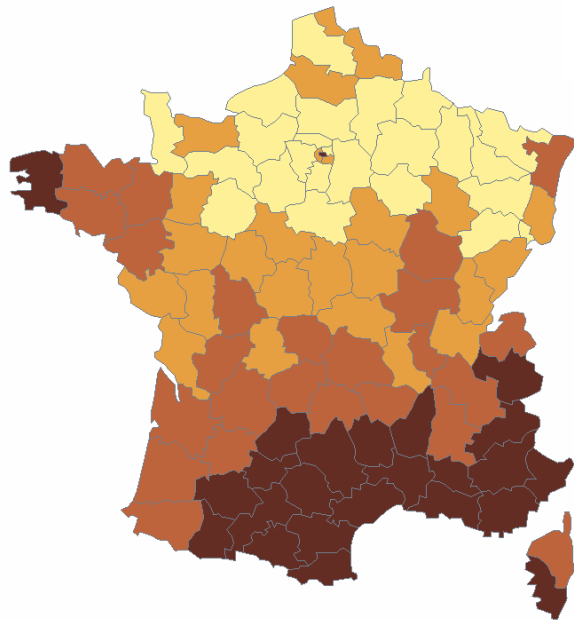
Le lecteur ne verra donc aucun jugement de valeur dans les cartes qui sont publiées, d'une part, et se gardera d'une conclusion trop hâtive, d'autre part. Ce n'est en effet qu'à partir d'un examen détaillé du contexte d'un département que l'on peut traduire véritablement et interpréter la proportion de ses bâtisseurs associatifs.

Deux cartes de France sont situées en page suivante : la première correspond à la présentation de cet indice de création sur 10 ans, et la seconde correspond à la dernière année 2007-2008.

Nous pouvons ainsi comparer les tendances lourdes et structurelles, et la conjoncture, de l'année écoulée. Et les acteurs, les observateurs et les décideurs de chaque département pourront aller directement vers les données qui les intéressent.

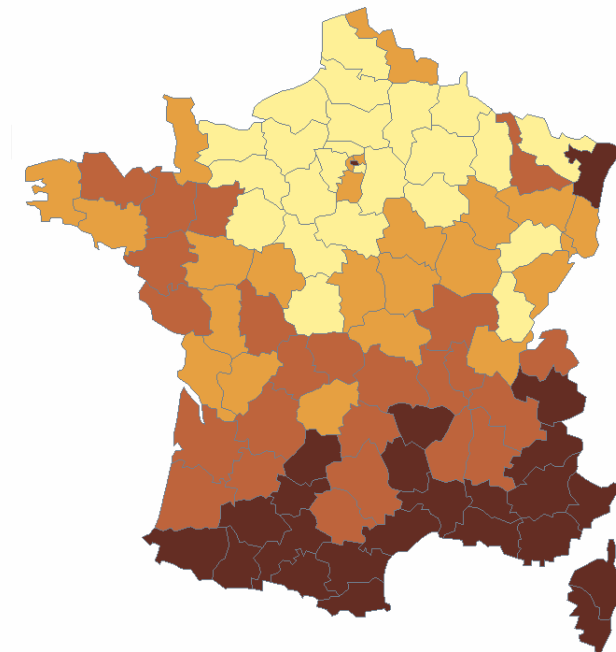
## La France des bâtisseurs associatifs

Bilan sur 10 ans, rapporté à la population de plus de 18 ans



- Forte densité
- Assez forte densité
- Densité moyenne
- Faible densité

Bilan de l'année 2007-2008



Sans aller trop loin dans le commentaire, car ce sujet mérite une véritable étude détaillée, en cours au sein de notre équipe, distinguons deux groupes de départements qui présentent un bilan 2007-2008 qui tranche avec le bilan décennal.

Certains départements ont présenté une assez forte densité de bâtisseurs l'an passé, alors qu'ils figurent dans les départements de plus faible densité sur la dernière décennie. Il s'agit de la Somme, de la Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, de la Manche, de la Mayenne, de la Haute-Vienne, de la Loire, de la Haute-Loire, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Corse, du Bas-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Meurthe et Moselle.

D'autres départements semblent connaître une certaine pause, par rapport à un rythme élevé de créations observé sur dix ans. Il s'agit du Calvados, du Loir-et-Cher, de l'Indre, de la Vendée, de la Charente, de la Corrèze, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ardèche, du Jura, de la Côte d'Or, du Morbihan et du Finistère.

## **BATISSEURS : « PREMIER AGE »**

### **AVANT-PROPOS DE PATRICK LAVAURE<sup>14</sup>**

Connaître de manière plus fine le fait associatif, les évolutions constatées au cours des dernières années avec une approche territoriale précise, une analyse des pratiques associatives, de leurs champs d'intervention et des difficultés éventuelles rencontrées : autant d'éléments d'analyse propices à une meilleure compréhension des associations de Seine-et-Marne, une plus grande valorisation de leurs actions et un accompagnement plus efficace de leurs projets.

Développer la connaissance statistique du tissu associatif et analyser ses particularités, son poids économique ou son maillage territorial à l'aune des évolutions nationales, constituent aussi un prisme original pour observer les enjeux actuels dans le département.

Pour ces raisons, la direction départementale de la jeunesse et des sports, en charge de la délégation départementale à la vie associative a confié, début 2008, à l'équipe de Recherches & Solidarités, la réalisation d'un panorama de la vie associative de Seine-et-Marne. Un comité de pilotage a réuni les têtes de réseaux départementaux dans les domaines principaux d'activités des associations (CDOS 77 ; CDAJEP 77 ; France Bénévolat 77 ; FOCEL 77...), les structures dont l'objet vise l'accompagnement à la vie associative (le centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB 77), l'association « Profession sports et loisirs (APSL 77), et le dispositif local d'accompagnement départemental porté par « AFIL 77 ». Il a été très étroitement associé à la définition des objectifs de l'étude et à sa réalisation.

La licence de management des organisations associatives de l'IUT de Fontainebleau/Sénart a apporté également une collaboration efficace pour mieux appréhender les motivations principales des créations d'associations. Les principaux enseignements de ce travail sont présentés dans cette publication.

---

<sup>14</sup> Directeur de la jeunesse, des sports et de la vie associative de Seine-et-Marne au moment de ces travaux.

#### **METHODE :**

○ Enquête réalisée en ligne et par courrier, entre octobre 2007 et mars 2008. Initiée, mise en place et analysée par un groupe d'étudiants de licence professionnelle *Management des Organisations du secteur associatif*, à l'IUT de Fontainebleau. Supervisée par l'équipe pédagogique, la direction départementale de Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et l'équipe de Recherches & Solidarités.<sup>15</sup>

○ 500 associations créées entre septembre 2006 et décembre 2007 ont été interrogées, 16% ont répondu.

○ Caractéristiques des répondants : bon équilibre hommes – femmes. 53 % de répondants ont entre 40 et 60 ans. 64 % sont en activité et 20 % sont à la retraite. Pour 72 % des répondants, il s'agit d'une première création. Parmi les créateurs, 61 % ont d'autres engagements bénévoles.

L'objectif était de suivre le parcours – et de recueillir les premières impressions – de ceux qui viennent de se lancer dans la création d'une association. Il était particulièrement intéressant de mener cette démarche dans un département qui présente à bien des égards les caractéristiques d'une « France miniature », avec des zones urbaines et péri-urbaines, des secteurs en cours d'urbanisation et des territoires encore ruraux. Soyons cependant prudents sur la lecture de ces résultats, car l'échantillon, bien qu'assez représentatif du secteur associatif, est assez réduit (80 réponses). Il serait d'ailleurs intéressant d'imaginer une enquête similaire dans d'autres départements, à la fois pour valider les tendances observées, et pour préciser éventuellement certains aspects complémentaires.

#### **LA NAISSANCE DU PROJET ASSOCIATIF**

Avant même d'envisager de créer leur association, plus de deux créateurs sur trois déclarent s'être renseignés sur le tissu associatif existant dans leur domaine. Au cours de ces recherches, ils étaient plus nombreux encore à penser que leur projet pourrait s'inscrire dans une association déjà créée. Mais au final leur volonté de créer leur propre structure a fini par l'emporter sur une possible intégration.

La plupart des créations étudiées découlent d'une volonté personnelle ou d'un petit groupe autour d'un projet. Rares sont ceux qui l'ont construit en concertation avec des partenaires. Et leurs principales motivations résident dans la volonté de répondre à un besoin non satisfait et/ou d'apporter une aide particulière à la population.

Quant aux difficultés rencontrées à la création de l'association, elles sont partagées par la quasi-totalité des bâtisseurs interrogés. Seuls 8% déclarent n'en avoir rencontré aucune. Le tableau suivant détaille les différents problèmes auxquels ils ont été confrontés.

---

<sup>15</sup> Avec tous nos remerciements à Farid MEBARKI, conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse à la DDJS, Jean-Marie Hasquenoph, responsable de la licence professionnelle *Management des Organisations du Secteur Associatif* de l'IUT de Sénart/Fontainebleau. Et naturellement à Karine BENARD, Kevin DENAYER, Yohan LAVAUT, Sandra OLLIVIER, étudiants chargés de l'enquête et de l'exploitation des résultats.

Tableau 8 - Quelles ont été les difficultés rencontrées au démarrage de l'activité de l'association ?  
Plusieurs réponses possibles (en %)

La recherche de financements	49
La recherche de moyens matériels	38
Les démarches administratives	30
Le manque de soutien des institutions	27
La recherche de bénévoles pour créer l'association	20
Le manque de communication sur l'association	18
L'organisation et la coordination de l'équipe bénévole	10

Source : Enquête 2008 IUT Fontainebleau – DDJS 77.

Les problèmes financiers et matériels arrivent en tête. Sont ensuite pointées les relations avec les institutions, que ce soit en termes administratifs ou en termes de soutien et de conseils. La recherche et la coordination des bénévoles semblent moins poser de problèmes au démarrage. Il est vrai que l'équipe est encore souvent composée des seuls porteurs du projet, peu nombreux, qu'elle est soudée et motivée et que le rôle de chacun est le plus souvent bien défini au départ. Les besoins bénévoles ne s'expriment peut-être pas encore.

### L'ASSOCIATION, UN AN APRES...

Dès lors que nous avons mis en place une enquête annuelle en direction des responsables associatifs (chapitre 3 de cette publication), comportant certaines questions récurrentes, il était naturel de poser l'une de ces questions aux nouveaux créateurs.

S'estiment-ils en mesure de remplir les missions que l'association a choisies ? La réponse est oui, dans une proportion de l'ordre de 60%, tout à fait comparable à celle qu'apportent les associations plus anciennes. Cela veut donc dire que dans une forte proportion, ces bâtisseurs associatifs ont préparé sérieusement leur projet, et sont d'emblée opérationnels.

En revanche, et c'est très significatif et explicable, ils ne sont que 13% à rencontrer des difficultés pour remplir ces missions, contre un tiers environ chez les autres responsables. La différence vient du fait que 30% de ces nouveaux créateurs ne se prononcent pas encore sur le sujet, dans la mesure où ils n'ont pas encore assez de recul pour ce faire.

### ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?

Nous avons osé cette question difficile mais indispensable dans une enquête de ce genre. Le tableau récapitulatif suivant présente des résultats particulièrement encourageants. On sera toutefois prudent quant aux données chiffrées, car on n'imagine pas un créateur se flageller, si peu de temps après son envolée.

Tableau 9 : Et si c'était à refaire ? (en %)

Vous referiez la même chose en créant une association nouvelle et en suivant le même circuit	78
Vous créeriez l'association en vous y prenant différemment dans le montage de votre projet	13
Vous chercheriez à monter votre projet dans le cadre d'une association existante	6
Vous ne vous lanceriez peut-être pas dans cette aventure	NS
Vous ne vous lanceriez certainement pas dans cette aventure	2
Vous êtes un peu déçu et vous ne vous lanceriez pas avec la même équipe	NS
Total	100

Source : Enquête 2008 IUT Fontainebleau – DDJS 77. Lecture : 78% des répondants suivraient le même circuit. Le nombre des répondants qui ne se lanceraient peut-être pas de nouveau dans cette aventure, et de ceux qui ne se lanceraient pas avec la même équipe, est trop faible pour être considéré comme significatif.

La plupart des bâtisseurs avouent que si leur projet initial avait pu être porté par une association existante, ils auraient bénéficié de son expérience et de ses moyens humains, matériels et financiers. Ils sont pourtant nombreux à affirmer qu'ils referaient exactement la même chose, en créant leur propre association. Leur liberté et leur indépendance n'auraient-elles pas de prix ?

Au plan qualitatif, on peut ajouter quelques caractéristiques précises : « Indépendance », « liberté d'action », « fierté d'être à l'origine d'un projet et d'en être le moteur », sont les aspects positifs le plus souvent exprimés par les bâtisseurs.

Ils ne masquent pas les difficultés pour autant : le temps et l'implication personnelle que demande la création d'une association, les problèmes matériels et financiers pour la faire vivre, le sentiment de solitude pour mener à bien les nombreuses démarches administratives, pour tisser des partenariats, pour établir des relations avec les élus... Toute une série de contraintes bien connues des associations, mais ici exacerbées, s'agissant d'une jeune structure encore méconnue des institutions, des sponsors, de la population en général.



## II - L'EMPLOI ASSOCIATIF

### AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN <sup>16</sup>

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (l'ACOSS) participe pour la troisième année consécutive au rapport sur la France associative en mouvement, concrétisant le partenariat mis en place avec le CerPhi en 2006, aujourd'hui « Recherches & Solidarités ». Ce rapport se dédouble cette année, avec une présentation spécifique consacrée à l'emploi dans l'économie sociale.

Depuis 2002, l'ACOSS, à partir des informations présentes dans les Bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF, produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général. Ces éléments complètent ceux fournis par l'INSEE et l'UNEDIC sur l'évolution de l'emploi. Les chiffres consolidés des URSSAF sur l'emploi et la masse salariale dans les associations, et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale, sont utilisés depuis maintenant trois ans par « Recherches & Solidarités ». De nombreux travaux de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés dans le cadre de ce partenariat actif. Ce travail de minutie, pour décrire avec précision un secteur essentiel de notre économie, trouve sa traduction dans ce rapport annuel publié par « Recherches & Solidarités ».

De nombreux progrès seront encore faits dans les années futures. L'exploitation des données issues des DADS devrait permettre de caractériser les emplois et les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ... Une première tentative d'analyse d'impact sur l'évolution de l'emploi dans les associations du Chèque emploi associatif<sup>17</sup>, mis en place en 2004, est faite dans ce rapport sur *La France associative en mouvement*. L'ACOSS a également pour projet de publier d'ici quelques mois un ACOSS STAT sur les associations, pour valoriser les éléments disponibles dans les URSSAF. La seule ombre au tableau pour les statisticiens est encore celle du code APE « fourre tout », (913E dans la nomenclature jusqu'à fin 2007), qui contient un quart des associations, et près de 15% des emplois et empêche une analyse précise de l'évolution par secteur d'activité. Une observation très minutieuse d'un échantillon très représentatif de ces associations a permis de comprendre quelques raisons de ce défaut de classement, et de dégager de réelles pistes de progrès.

Le partenariat permet d'avancer ensemble sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale, et ce dans sa globalité. En effet, aux données du régime général sont ajoutées celles du régime agricole, grâce aux éléments provenant des caisses de mutualité sociale agricole, centralisés par la CCMSA. A ce titre, il a fallu opérer une harmonisation des comptages, à la fois au niveau des établissements et des effectifs employés.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent maintenant régulièrement dans ces rapports annuels. Ce partenariat peut aussi être décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département. Quelques chantiers sont d'ores et déjà ouverts. De très nombreux autres sont encore à ouvrir.

---

<sup>16</sup> Directeur des études, des statistiques et de la prévision à l'ACOSS-URSSAF.

<sup>17</sup> Le Chèque Emploi Associatif est destiné à simplifier les formalités liées à l'embauche d'un salarié. Il est réservé aux associations de moins de 3 Equivalents Temps Plein jusqu'en avril 2008, et s'étend aux associations d'au plus 9 ETP depuis de cette date.

## NOTRE DEMARCHE

### ○ Nos sources et nos coopérations

L'édition 2007 de *La France associative en mouvement* nous a permis de présenter un périmètre de l'économie sociale comportant les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives. Au plan national, et grâce aux conventions passées avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et avec la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole (MSA), nous avons pu présenter l'évolution du nombre des employeurs, des emplois et de la masse salariale dans ces différentes catégories juridiques, et ce de l'année 2000 à l'année 2006.

### ○ Continuité et homogénéité

Nous sommes en mesure aujourd'hui de présenter le bilan de l'emploi associatif au 31 décembre 2007, établi strictement dans les mêmes conditions et selon le même protocole, que ce soit au fil des années, et que ce soit pour le régime général et le régime agricole. La cohérence d'ensemble est ainsi assurée, et la comparabilité d'une année sur l'autre est possible.

La préparation d'une maquette très détaillée a en effet permis des extractions homogènes d'une année sur l'autre, et rigoureusement similaires pour le régime général et pour le régime agricole.

### ○ Des statistiques aujourd'hui bien maîtrisées

L'INSEE a publié des données concernant l'emploi associatif en 2005 et 2006, hors agriculture, et selon un périmètre un peu différent de celui qui est présenté ici.

Lorsque nous avons rapproché nos résultats de ces données, pour les années considérées, et en épousant le même périmètre que l'institut national, nous avons constaté une différence négligeable. Elle est en effet de 1,1% pour le bilan de l'emploi associatif en 2006.<sup>18</sup>

Ceci montre que nous sommes parvenus, de part et d'autre, et selon des approches différentes mais complémentaires, à cerner très correctement le sujet. Les méthodologies respectivement utilisées par l'INSEE et par Recherches & Solidarités sont exposées en détail en annexe.

Le lecteur pourra aussi prendre connaissance de cette convergence dans notre première édition « L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE : BILAN 2007 », disponible sur notre site.

Il est indispensable de redire ici que cette démarche de comparaison ne vise qu'à sécuriser notre méthodologie, en toute transparence, sans aucune concurrence car nous ne serons jamais trop nombreux à nous préoccuper de faire progresser la connaissance dans ce domaine socialement si important, et si longtemps resté orphelin au plan statistique. Qui pourrait être assez stupide pour prétendre qu'il y a trop d'acteurs et de chercheurs pour travailler d'une façon ou d'une autre sur le secteur associatif.

---

<sup>18</sup> Et de seulement 0,5% concernant le nombre d'établissements employeurs.

## ○ Des corrections nécessaires et bien des progrès à faire encore...

Ainsi, nous avons de part et d'autre progressé, et nous pouvons désormais mettre des données bien maîtrisées à la disposition des acteurs du secteur associatif qui pourront s'appuyer sur elles pour exprimer son poids : la récente publication de l'INSEE est venue confirmer la robustesse des données que nous avons publiées chaque année depuis 2006. Ainsi, le secteur associatif se situait bien un peu au-dessous de 1.700.000 salariés, en 2006, et comme le verra plus loin, il a franchi nettement la barre en 2007. Les deux rapports publiés récemment<sup>19</sup> devront donc être corrigés en conséquence, dans la mesure où ils présentent un chiffre de 1.900.000 salariés.

Tous ceux qui travaillent sur ces données doivent faire preuve d'une grande modestie – et si possible d'un certain respect mutuel – car le sujet est fort complexe.

En témoigne l'approche conduisant à tenter de qualifier cet emploi, comme le souhaitent très légitimement les acteurs, et comme le propose fort justement une équipe universitaire avec laquelle nous avons engagé une toute nouvelle coopération.

Que penser en effet des résultats exprimés ici ou là, concernant le chiffrage des équivalents temps pleins, qui prend tout son sens dans un secteur associatif qui présente de nombreux emplois à temps partiels, voire très partiels ?

Les rapports déjà mentionnés prennent pour acquis le chiffre de 1.050.000 équivalents temps pleins dans le secteur associatif. L'INSEE indique, pour ce qui concerne l'année 2005, le chiffre de 1.302.000, et pour ce qui concerne l'année 2006, le chiffre de 1.358.000, ceci hors agriculture. Nos projections nous conduisent au chiffre de 1.400.000 pour l'année 2007.

Comme lors des manifestations, la vérité se situerait-elle à mi-chemin entre les estimations des uns et des autres ? Notre démarche scientifique nous conduit à dépasser ce type d'hypothèse non rationnelle.

Comment peut-on avoir ainsi une différence de l'ordre de 22% entre une approche qui s'appuie sur une enquête de terrain et un outil statistique très performant (INSEE), appuyé sur les déclarations des employeurs associatifs ? Et surtout, pourquoi une telle différence joue-t-elle défavorablement – de 12% – pour ce qui concerne le nombre d'emplois, et favorablement – de 22% – pour ce qui concerne les équivalents temps pleins ?

Le résultat du rapport entre ce nombre d'équivalents temps pleins et le nombre d'emplois donne une proportion générale de l'ordre de 90% pour l'ensemble des salariés. Cela veut dire que cent emplois salariés équivalent à 90 temps pleins. Dans le secteur associatif, cette proportion serait un peu supérieure à 55% selon l'enquête MATISSE, et un peu supérieure à 80% selon l'INSEE.<sup>20</sup>

Nous avons donc tous de grands progrès à faire : peut-être en échangeant davantage, mais aussi en recherchant les forces et les faiblesses des informations qui figurent dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS). C'est le projet enthousiasmant que prévoit, pour les années à venir, notre convention avec l'ACOSS, et qu'annonce Alain GUBIAN dans son avant-propos. Projet qui sera étroitement construit avec les membres de notre comité d'experts, et avec tous ceux qui voudront s'y associer.

<sup>19</sup> LANGLAIS et MORANGE, sur la base de l'enquête MATISSE.

<sup>20</sup> Source : INSEE – Dispositif CLAP – Année 2006.

## 2008 : UNE ANNEE DECISIVE

DANIEL RAULT <sup>21</sup>

L'intérêt porté à l'observation de l'emploi dans l'économie sociale trouvera en cette année 2008 bien des raisons de se renforcer. Pour leur part, les travaux de *Recherches & Solidarités*, sous la direction de Cécile BAZIN et Jacques MALET, y prennent une part importante. La constitution de séries temporelles sur la période 2000-2007 concernant les établissements employeurs, les postes de travail et les rémunérations est une amélioration majeure que tous les observateurs apprécieront.

De par la qualité du travail réalisé sur les données des URSSAF et de la MSA, c'est un véritable dispositif d'observation qui est mis à la disposition des acteurs du champ par R&S, la fiabilité des données autorisant un suivi régulier de l'emploi.

De son côté, l'INSEE a récemment mis en ligne ses propres données sur l'emploi dans l'économie sociale (établissements employeurs, postes de travail, répartition de la masse salariale, mais aussi évaluation du volume d'emploi en équivalents temps plein, répartition des effectifs salariés hommes et femmes et répartition par CSP) dans le cadre du dispositif CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) qui utilise les sources DADS de l'URSSAF. Les données sont ventilées par grandes familles de l'économie sociale et par activité économique (nomenclature économique de synthèse – NES en 16 postes). Il n'est pas nécessaire de souligner l'intérêt primordial pour l'économie sociale d'être identifiée dans le cadre du dispositif CLAP de l'INSEE à partir de concepts dont l'homogénéité assure la fiabilité des comparaisons intersectorielles, dans et hors de l'économie sociale, et celle d'approches par zones géographiques.

Avec des différences, de couverture du champ par les sources utilisées, de concepts d'emploi (postes de travail au 31 décembre, moyenne annuelle des postes de travail trimestriels), les deux dispositifs peuvent fournir deux approches voisines de l'emploi dans l'économie sociale. Mais abondance de biens ne nuit pas et les deux dispositifs trouveront facilement des fonctions complémentaires auprès des utilisateurs.

Le recouvrement partiel des deux dispositifs a permis à R&S de vérifier en détail (à périmètre égal) la bonne concordance des résultats. L'analyse fine qui en ressort, composante par composante de l'économie sociale, devrait offrir aux acteurs un cadre méthodologique à prolonger au plan régional, voire au plan local, pour approfondir leur expertise collective.

Intervient également dans ces débats la prise en compte du bénévolat comme référence essentielle de l'économie sociale. Là encore, les travaux de R&S qui lui donnent, à la suite de ceux du CerPhi, une compétence particulière, pourraient fournir les outils nécessaires. Mais beaucoup reste à faire. Un rapport ancien du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) avait suggéré une piste de travail, pour un suivi spécifique du *bénévolat organisé* (la contribution bénévole évaluée par les organismes y ayant recours). Différentes notions tentent de se faire jour pour préciser, compléter, modifier, remplacer la notion (institutionnelle) d'économie sociale, d'économie solidaire, d'entreprises

---

<sup>21</sup> Expert auprès de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire* Sous la direction de CHOPART J.N., NEYRET G., RAULT D. – La Découverte – Oct. 2006.

sociales, d'organismes d'utilité sociale, de tiers secteur. Toutes rencontrent la question centrale de la place des associations.

**E**n premier lieu, leur poids relatif dans l'économie sociale est considérable. R&S l'estime à 85 % des établissements (employeurs), 77 % des emplois, 69 % de la masse salariale... En évolution, ce sont elles qui impriment un dynamisme fort à l'ensemble. Mais la diversité des associations est telle qu'il faut sans doute parler des secteurs associatifs au pluriel pour rendre compte des dynamiques sectorielles, territoriales, notamment urbaines, comme des relations entre composantes de l'économie sociale.

**L'**apport des séries temporelles sur 7 années, avec des données suffisamment fiables pour autoriser des suivis territoriaux va permettre de commencer à construire des typologies d'acteurs de l'économie sociale, identifier des dynamiques, vérifier des hypothèses de comportement elles-mêmes décelées dans les travaux de recherche. Soulignons à nouveau la complémentarité avec le dispositif d'observation mis à disposition par l'INSEE. Outre les tableaux mis en ligne, les données locales sur l'économie sociale qu'il sera possible d'acheter pourront être rapportées aux profils de territoires, en termes de population comme en termes de profil de l'appareil productif.

**C**ette nouvelle édition 2008 de *R&S La France associative en mouvement* commence à nous apporter des réponses et des pistes d'investigations. Ce travail précise déjà un paradoxe de l'économie sociale, et plus encore du secteur associatif : celui-ci paraît fort dans des territoires qui, au sens de l'emploi, pèsent peu, en zones rurales souvent, et paraît faible (relativement) dans des territoires qui pèsent beaucoup (agglomérations). Le suivi territorial est un enjeu majeur pour l'observation.



## LES EMPLOYEURS

### METHODOLOGIE

#### ○ Une unité de compte : l'établissement

L'employeur est d'abord une entreprise qui dispose d'un numéro SIREN. Elle peut comporter un seul ou plusieurs établissements qui disposent chacun d'un numéro SIRET. Les plus grandes structures présentent plusieurs établissements : ainsi, pour les associations, il y a le plus souvent un seul établissement pour celles qui emploient moins de 10 salariés, 1,14 établissement entre 10 et 20 salariés, 1,3 entre 20 et 50 salariés, 1,8 entre 50 et 100 salariés, et plus de 7 établissements, en moyenne, pour les associations de plus de 100 salariés.

Pour la clarté de la présentation, et sans méconnaître l'intérêt d'une approche éventuelle par entreprise, il nous semble préférable de nous limiter ici à une observation du périmètre des employeurs associatifs, selon les établissements qui le composent.

Nous avons la possibilité d'approcher ce nombre d'établissements, de deux manières complémentaires :

- D'une façon détaillée en le mesurant à chaque fin de trimestre, et nous pouvons alors avoir une vision très précise des variations saisonnières (assez faibles concernant les employeurs, plus significatives concernant le nombre des emplois).

- D'une façon plus globale en comptant les associations ayant employé au moins un salarié au cours de chaque année, et ce quels que soient le type d'emploi et sa durée.

C'est cette deuxième approche qui a été choisie dans cette publication.

### ○ Un périmètre très précis

Pour la clarté de l'exposé, et pour que tous les observateurs sachent très exactement à quoi s'en tenir, nous précisons le périmètre qui a été choisi – strictement identique à celui que nous avons présenté l'an passé. Il se construit à la fois selon les catégories juridiques, et au sein de celles-ci, selon les codes activités (APE).

Il comporte les associations du secteur concurrentiel (hors domaine public)<sup>22</sup> dont le code juridique est le 9210 (non déclarées), le 9220 (déclarées), le 9230 (déclarées d'utilité publique), le 9260 (associations de droit local), le 9221 (associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique »), le 9222 (associations intermédiaires).

N'ont pas été retenus les groupements d'employeurs (9223)<sup>23</sup> et les comités d'entreprises (8310 et 8311), qui ne nous ont pas paru relever de la sphère associative.<sup>24</sup> A l'inverse, nous retenons les associations dont l'objectif n'est pas directement lucratif, telles que les organisations religieuses, les organisations professionnelles ou patronales, ou les syndicats de salariés.

Les fondations ne sont pas prises en compte ici. Elles sont présentées dans la publication consacrée à l'économie sociale (septembre 2008).<sup>25</sup>

Ce périmètre diffère un peu de celui qui est retenu, par exemple, par le Conseil National des Chambres régionales de l'économie sociale. Nous insistons bien sur le fait que cette construction a été établie selon une certaine logique, à nos yeux, et qui ne nous satisfait pas encore totalement. Nous sommes très ouverts au débat, naturellement au sein de notre comité d'experts, mais aussi bien au-delà, avec tous ceux qui voudront bien échanger.

Toujours est-il que l'essentiel est bien que chaque composante appartenant à ce périmètre, ou ayant été exclue dans notre approche, soit parfaitement identifiée dans cette présentation. C'est l'objet d'une annexe technique figurant en fin d'ouvrage.

✍ A l'attention des chercheurs et de nos adhérents, précisons que nous disposons aussi des données chiffrées nécessaires pour constituer le périmètre qui leur paraîtra le plus pertinent (nombre d'établissements, nombre d'emplois, masse salariale, des années 2000 à 2007).

---

<sup>22</sup> Le champ du secteur concurrentiel couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France. Ce champ comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF) l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi, par les ménages, de salariés à domicile.

<sup>23</sup> Certains groupements – très minoritaires – ont été créés pour mutualiser des services auprès de petites associations. L'immense majorité de ces structures est constituée d'employeurs collectifs ou individuels (surtout en agriculture pour les activités saisonnières), et par conséquent nous ne voyons pas en quoi ces activités privées concurrentielles entreraient dans l'esprit du champ associatif, par la seule vertu d'un statut juridique.

<sup>24</sup> Les caisses de congés des BTP n'ont pas non plus été prises en compte.

<sup>25</sup> Economie sociale : Bilan de l'emploi en 2007 – [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)

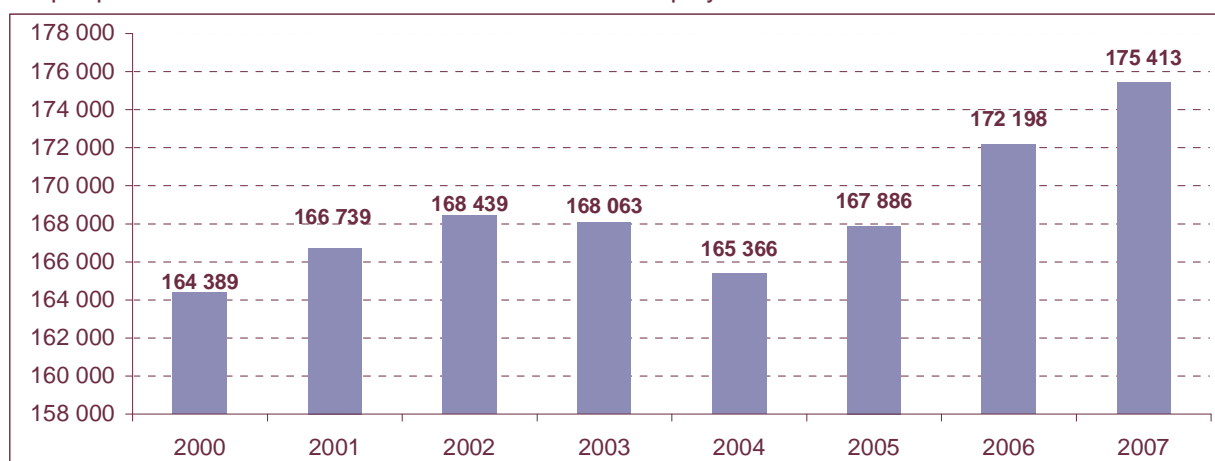
## UNE AUGMENTATION TRES REGULIERE

Un premier graphique présente les variations du nombre des employeurs associatifs, d'une année sur l'autre : une sorte de reflet des politiques d'encouragement pratiquées. On est ainsi parvenu à un nombre inégalé d'employeurs associatifs, en 2007, avec plus de 175.000 établissements. Environ 4% de ces employeurs relevaient du régime agricole.<sup>26</sup>

Les employeurs associatifs correspondent à 8,2% du total des établissements du secteur concurrentiel, proportion significative d'une activité associative très présente dans de très nombreux secteurs d'activité. Mais cette proportion varie très fortement selon les territoires, depuis un peu plus de 5% dans les Alpes Maritimes, jusqu'à plus de 15% en Lozère.<sup>27</sup>

Le dynamisme du secteur associatif employeur est certain : entre 2006 et 2007, le nombre des établissements a augmenté de 1,8%, alors que le secteur concurrentiel, hors associations employeurs, n'a augmenté que de 0,8%.

Graphique 3 - Evolution du nombre des associations employeurs



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'évolution du nombre d'employeurs se fait essentiellement selon la variation des plus petits. Ces associations qui emploient un ou deux salariés apparaissent parmi les employeurs, et disparaissent en fonction des initiatives de leurs responsables, mais aussi en fonction des politiques nationales et régionales qui sont menées en leur faveur.

C'est ainsi que l'on observe une montée en puissance du nombre des employeurs jusqu'en 2002, puis une stabilisation en 2003, suivie d'une baisse en 2004, notamment en lien avec la politique menée en matière d'emplois jeunes.

La mise en place d'un dispositif national de facilitation sous la forme du chèque emploi associatif, à partir de l'année 2004, et le lancement d'initiatives régionales sous la forme des emplois tremplins, expliquent l'évolution positive enregistrée depuis trois ans.

<sup>26</sup> Cette information n'est présentée qu'à titre indicatif car les associations relevant du régime agricole, et utilisant exclusivement le chèque emploi associatif, sont gérées par le régime général.

<sup>27</sup> Ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme du secteur associatif, et du tissu économique environnant, en dénominateur. Nous travaillons à la conception d'un ou plusieurs ratios complémentaires qui pourraient mieux faire apparaître le dynamisme associatif dans l'absolu.

## LES STRATES D'EMPLOYEURS

Un tableau permet de montrer comment se répartissent les employeurs associatifs, selon le nombre des salariés qu'ils emploient, et de vérifier si la situation a été modifiée entre 2000 et 2007.

Tableau 10 - Présentation stratifiée des employeurs associatifs

Strates	Année 2000			Année 2007		
	Régime général	Régime agricole	Ensemble	Régime général	Régime agricole	Ensemble
1 - 2 salariés	58%	52%	58%	58%	43%	58%
3 à 5 salariés	15%	15%	15%	13%	15%	13%
6 à 9 salariés	9%	10%	9%	9%	10%	9%
10 à 19 salariés	8%	12%	8%	9%	14%	9%
20 à 49 salariés	7%	8%	7%	7%	13%	7%
50 à 99 salariés	2%	2%	2%	3%	3%	3%
100 salariés et +	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

D'une manière générale, environ 80% des associations employeurs comportent moins de 10 salariés. Mais on compte près de 7.200 grandes associations employant plus de 50 salariés.

Entre 2000 et 2007, on n'observe pas de véritablement bouleversement, mais tout de même une petite diminution de la proportion des employeurs de 3 à 5 salariés, qui passe de 15% à 13%. A l'inverse, la proportion des associations de plus de 10 salariés est passée de 18% à 20%.

Attention, pour ce qui concerne le régime agricole, on ne devra pas tenir compte de la nette baisse de la proportion de petits employeurs, puisque ceux-ci se trouvent gérés par le régime général s'ils utilisent exclusivement le chèque emploi associatif. Et de ce fait, la proportion des associations moyennes est artificiellement renforcée, passant de 15% à 27% pour celles qui emploient entre 10 et 49 salariés.

## LES EMPLOYEURS PAR ACTIVITE

Les tableaux traitant des secteurs d'activité sont simplifiés. Un système de correspondance entre les onze dénominations utilisées et les codes APE figure en annexe technique. Ce document comporte également la liste des 29 activités ou groupes d'activités pour lesquelles les données sont disponibles.

Le tableau suivant présente la ventilation des associations employeurs, selon les secteurs d'activités. Et il nous a semblé utile de montrer l'évolution du nombre de ces employeurs, selon les deux périodes significatives observées plus haut, entre 2002 et 2004, d'une part, et entre 2004 à 2007, d'autre part.

Tableau 11 – Répartition des employeurs par activités et évolutions pluriannuelles

Associations employeurs par secteur d'activités	2007	2002/2004	2004/2007
Education	9,3%	-0,5%	2,6%
Santé	1,9%	6,1%	6,8%
Activités sportives	18,5%	- 2,3%	5,8%
Services aux entreprises	2,8%	-3,6%	0,9%
Social	17,1%	2,2%	4,8%
Loisirs - Culture	14,2%	3,1%	14,5%
Hôtellerie - Restauration - Tourisme	3,9%	-6,7%	-9,5%
Organisations patronales et professionnelles	1,8%	-0,7%	-9,8%
Organisations religieuses	1,6%	-15,0%	-7,4%
Recherche	0,5%	-9,1%	2,6%
Agriculture, élevage, chasse et pêche	0,9%	-7,6%	-17,6%
Autres activités	2,1%	-1,9%	-1,1%
Organisations associatives « non classées ailleurs »	25,4%	-5,1%	11,8%
Ensemble	100,0%	-1,8%	6,1%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : les associations agissant dans le domaine de l'éducation représente 9,3% des associations employeurs. Entre 2002 et 2004, leur nombre a baissé de 0,5% ; il a augmenté de 2,6% entre 2004 et 2007.

Notons déjà qu'un quart des associations ne sont pas classées dans une activité. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, et sur cette situation qui n'est pas satisfaisante. Parmi les associations identifiables par leur activité, le secteur sportif est très représenté, avec 18,5% des employeurs. Le secteur social comporte environ 17% du total. La culture et les loisirs viennent ensuite, avec environ 14% des employeurs.

Lors des années difficiles, entre 2002 et 2004, le nombre total des employeurs a baissé de 1,8%. Parmi les groupes importants d'employeurs, le secteur sportif a un peu plus souffert (moins 3%), alors que les domaines de la santé (+ 6,1%) et du social (+ 2,2%) ont nettement mieux résisté. En proportion, mais à partir d'un petit nombre de références, ce sont les organisations religieuses qui ont le plus souffert pendant cette période.

La reprise générale observée à partir de 2004 (+ 6,1% entre 2004 et 2007) ne semble pas avoir autant profité au secteur de l'éducation (+ 2,6%), mais semble avoir été favorable aux secteurs des loisirs et de la culture (+ 14,5%). Ont-ils été plus sensibles aux mesures nationales du type Chèque emploi associatif, ou régionales, du type Emplois tremplins ?

🔗 A l'attention des chercheurs et de nos adhérents, notamment ceux qui sont intéressés par certains domaines très précis (sport, social...) précisons que nous sommes en mesure de fournir des données très fines par département ou par région et par année.



## LES EMPLOIS

### METHODOLOGIE

○ Sont comptés les salariés figurant dans les documents déclaratifs des employeurs auprès des URSSAF (ACOSS) et auprès de la MSA, quel que soit leur statut (CDD, CDI...) et quelle que soit la durée hebdomadaire de travail.

○ Sont exclus de ces résultats les élèves des « établissements techniques agricoles » qui n'ont pas de contrat de travail, y compris ceux qui sont dans des associations de formation (code APE 801Z et suivants), ou auprès d'organisations professionnelles (code APE 911C). Ne sont pas pris en compte non plus les stagiaires, qu'ils appartiennent au régime général ou au régime agricole.

○ La réunion des données a été effectuée selon le même protocole à l'ACOSS et à la MSA. La méthode utilisée par l'ACOSS a été retenue pour chacune des deux sources : moyenne mobile sur deux trimestres des effectifs trimestriels, et moyenne des quatre moyennes mobiles pour l'année.<sup>28</sup>

○ Précisons aussi les notions d'effectifs *rémunérés* et d'effectifs *inscrits* : dans le premier cas, on prend en compte tous les salariés cotisants, y compris s'ils ne travaillent pas tout au long du trimestre, dans le second on ne prend que les salariés inscrits en fin de trimestre. La différence peut aller jusqu'à 5%, à l'avantage de l'effectif rémunéré, par rapport à l'effectif inscrit en fin de trimestre, et selon les trimestres. Pour des raisons techniques liées aux bases respectives, ce sont les effectifs inscrits qui sont présentés pour le régime général, les effectifs rémunérés pour la MSA. Ces différences sont gommées par le fait que les effectifs annuels sont calculés selon la moyenne mobile indiquée plus haut.

### LES VARIATIONS SAISONNIERES

Notre approche trimestrielle permet une mesure fine de l'évolution de l'emploi tout au long de l'année. L'observation de ces variations saisonnières montre qu'elles ont un caractère parfaitement répétitif, traduisant le rythme de la vie associative.

Si nous prenons pour base le dernier trimestre de chaque année civile, la première partie de l'année associative, et la mesure de l'emploi au 31 décembre, nous constatons une très faible variation au cours du premier trimestre de l'année suivante, et la mesure de l'emploi au 31 mars traduit une augmentation moyenne inférieure à 0,5%. Le printemps associatif est intense, puisque l'emploi mesuré au 30 juin est en hausse moyenne de plus de 1,5%. L'été est plus calme, avec un retour aux valeurs observées en début d'année associative.

### UNE EVOLUTION CONSTANTE

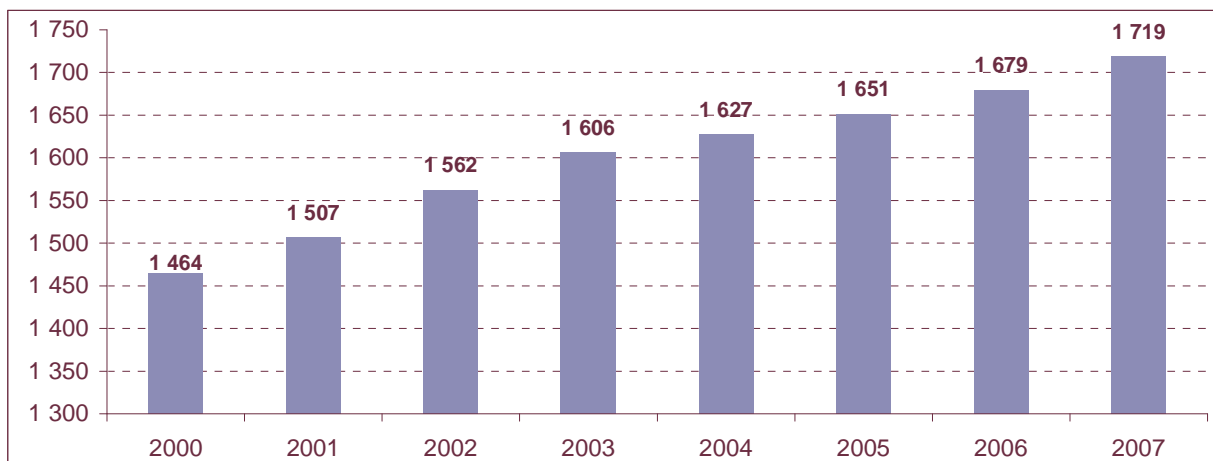
Certes, les mesures publiques ont joué un rôle important dans l'évolution de l'emploi associatif. Ainsi, le dispositif des emplois jeunes jusqu'en 2003, et les emplois tremplins en régions à partir de 2005 ont encouragé fortement les responsables associatifs à recruter. Et la mise en place du chèque emploi associatif à partir du deuxième semestre 2004 a rassuré une bonne proportion de ces responsables, grâce à la simplification administrative indéniable qu'il a apporté.

---

<sup>28</sup> Les données du quatrième trimestre 2007 MSA, exploitées en juillet 2008, sont des données provisoires n'intégrant pas les déclarations tardives de certains employeurs.

Pour autant, on observe aussi les signes d'un dynamisme intrinsèque, notamment avec l'émergence de véritables Projets associatifs, destinés à mobiliser toutes les énergies en direction d'objectifs ambitieux. De plus, la nécessaire professionnalisation des associations, en particulier dans le domaine de la gestion, mais aussi dans celui de l'animation en direction des jeunes, a conduit les responsables associatifs bénévoles à déléguer de plus en plus de fonctions à des professionnels. De ce fait, le secteur associatif voit le nombre de ses emplois progresser très régulièrement, et a gagné ainsi 255.000 emplois en sept ans.

Graphique 4 : Variation du nombre d'emplois dans les associations (en milliers)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

La progression a été de plus de 17% entre 2000 et 2007, un peu ralentie en 2004 et 2005, et de 2,4% entre 2006 et 2007. Le rapprochement entre le nombre total des établissements employeurs et le nombre d'emplois correspondants, permet de montrer que les associations se sont régulièrement renforcées : le nombre moyen de salariés par associations est passé de 8,9 en 2000 à 9,8 en 2004, pour se maintenir ensuite sensiblement à ce niveau.<sup>29</sup>

## LES EMPLOIS SELON LES STRATES D'EMPLOYEURS

Le tableau suivant montre la concentration des emplois dans les plus grandes structures associatives.

Tableau 12 – Etablissements et emplois par strate d'effectifs salariés (en %)

Année 2007	Ventilation des établissements	Ventilation des emplois
1 - 2 salariés	58%	5%
3 à 5 salariés	13%	6%
6 à 9 salariés	9%	7%
10 à 19 salariés	9%	12%
20 à 49 salariés	7%	24%
50 à 99 salariés	3%	20%
100 salariés et +	1%	26%
Ensemble	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

<sup>29</sup> Insistons bien sur le fait que cette moyenne correspond à de très importants écarts, puisque 80% des associations employeurs ont moins de 10 salariés.

Les 80% d'établissements comportant moins de 10 salariés représentent un peu moins de 20% des emplois. A l'inverse, les 11% des établissements de plus de 20 salariés représentent 70% du total des emplois.

### LES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES

La répartition des emplois par secteurs d'activités, et le calcul du nombre moyen des salariés dans chacun de ces secteurs, montrent de grandes différences.

Tableau 13 - L'emploi associatif par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Ventilation 2007	Emplois par association
Education	11,7%	12,4
Santé	7,5%	38,9
Activités sportives	4,1%	2,2
Services aux entreprises	4,1%	14,4
Social	46,4%	26,6
Loisirs - Culture	4,4%	3,0
Hôtellerie - Restauration - Tourisme	2,4%	6,1
Organisations patronales et professionnelles	1,9%	10,7
Organisations religieuses	0,6%	3,8
Recherche	0,4%	7,2
Agriculture, élevage, chasse pêche	0,8%	8,9
Autres activités	2,0%	9,3
Organisations associatives « non classées ailleurs »	13,6%	5,2
Ensemble	100,0%	9,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

A lui seul, le secteur social représente près de la moitié des emplois. Il comporte de grands organismes qui emploient en moyenne près de 27 salariés. De ce point de vue, le secteur de la santé est composé d'employeurs proches de 40 salariés en moyenne.

A l'inverse, le secteur du sport comporte en moyenne un peu plus de 2 emplois par association employeur, tout comme le secteur de la culture et des loisirs, qui se situe aux alentours de 3 emplois.

Notons aussi que les organisations associatives non classées ailleurs présentent une moyenne de l'ordre de cinq emplois, au-dessous de la moyenne générale. Ainsi, ces organismes nombreux, représentant le quart des établissements, ne correspondent qu'à un peu moins de 14% des emplois.

### QUELQUES PROGRESSIONS SIGNIFICATIVES

Certains secteurs (recherche, hôtellerie - restauration – tourisme...) ont perdu des emplois entre 2000 et 2007, avec un total cumulé d'environ 13.200. Par ailleurs, près de 270.000 emplois ont été gagnés dans d'autres secteurs.<sup>30</sup> Parmi ceux-ci, le social se taille la part du lion, avec une progression de plus de 180.000 emplois, dont près de 65.000 dans le seul secteur de l'aide à domicile.

<sup>30</sup> Le solde positif global est de près de 255.000 emplois en sept années.

En proportion, par rapport à une évolution globale de 17,4% de l'emploi associatif entre 2000 et 2007, certains secteurs sont un peu en retrait et progressent faiblement, comme la santé et l'éducation (5% environ), ou encore le sport (7% environ). D'autres explosent, comme l'aide à domicile (plus de 78%) ou encore l'aide aux personnes handicapées (plus de 42%).

## **PRES D'UN SALARIE PRIVE SUR DIX SE TROUVE DANS UNE ASSOCIATION**

**METHODOLOGIE :** La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante : *le champ couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France dans un secteur qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF) l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi, par les ménages, de salariés à domicile*<sup>31</sup>. La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Le secteur associatif a proportionnellement créé plus d'emplois que le reste du secteur concurrentiel : il a en effet progressé de 2,4% entre 2006 et 2007, contre une progression de l'emploi de 1,3% pour le secteur concurrentiel, hors associations.

En 2007, le secteur associatif représentait 9,1% de l'ensemble de l'emploi du secteur concurrentiel. Avec toutefois des différences importantes, entre les Hauts-de-Seine où cette proportion est inférieure à 5%, et les Alpes-de-Haute-Provence, ou encore l'Aveyron ou le Cantal, où elle est supérieure à 15%.

Comme l'indique Daniel RAULT, dans son propos : *Ce travail précise déjà un paradoxe de l'économie sociale, et plus encore du secteur associatif : celui-ci paraît fort dans des territoires qui, au sens de l'emploi, pèsent peu, en zones rurales souvent, et paraît faible (relativement) dans des territoires qui pèsent beaucoup (agglomérations). Le suivi territorial est un enjeu majeur pour l'observation.*

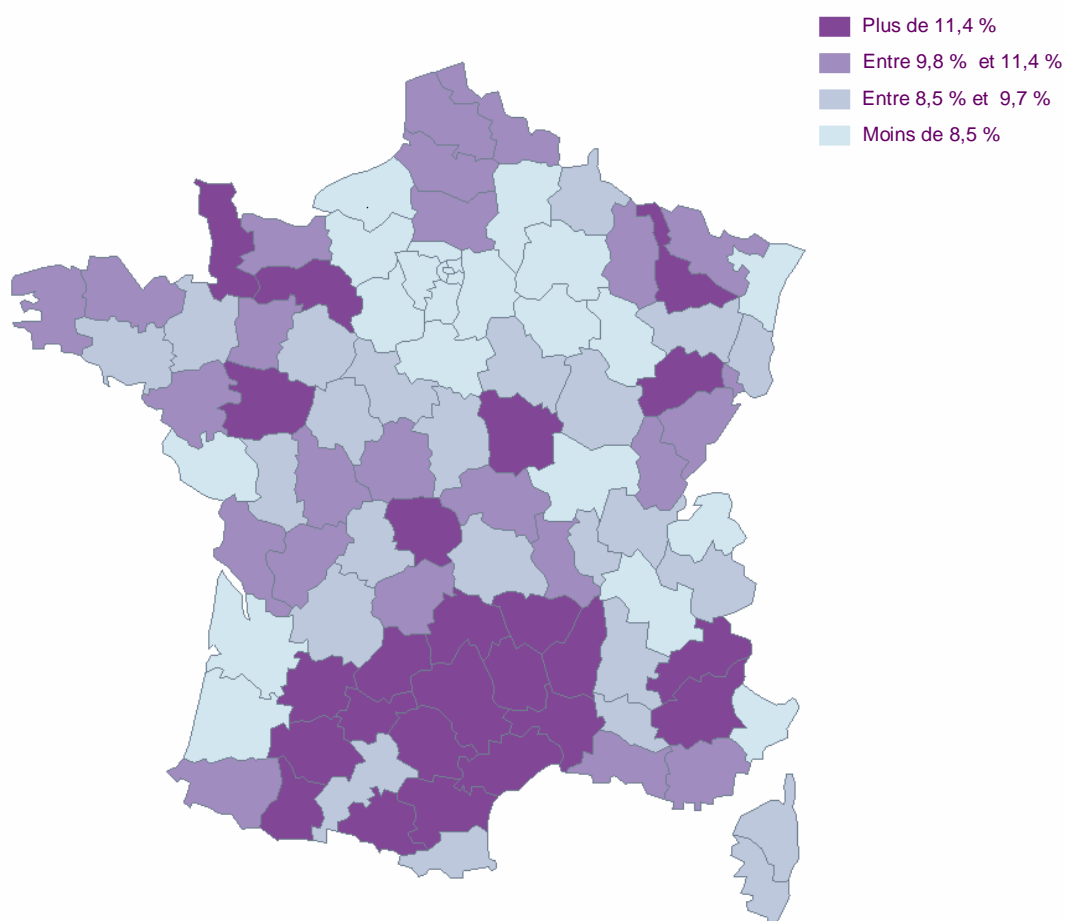
La carte de France placée en page suivante présente ces différences, selon les départements. Elle est exclusivement construite à partir du rapport entre le nombre de salariés associatifs et le nombre total de salariés du secteur concurrentiel. De ce point de vue, elle montre les enjeux locaux économiques et sociaux que présente l'emploi associatif. Et clairement, elle interpelle les élus concernés.

Pour autant, nous souhaitons aller un peu plus loin dans la réflexion et l'observation, comme nous y invite Pascal GLEMAIN<sup>32</sup> : « *Pour dépasser une vision cartographique descriptive de cette « autre » économie, il est nécessaire d'engager dès à présent le chantier de l'élaboration et de test de nouveaux indicateurs socio-économiques locaux de façon à pouvoir rendre compte des spécificités locales des composantes de l'économie sociale et solidaire. Pour cela l'économie, la géographie et l'aménagement doivent faire cause commune.* »

<sup>31</sup> ACOSS STAT n° 50 Juillet 2007. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

<sup>32</sup> Socioéconomiste. Professeur titulaire de la chaire économie sociale et solidaire de l'ESSCA, chercheur au laboratoire CARTA-Université d'Angers et IEMN-Université de Nantes.

### Part de l'emploi associatif dans le secteur concurrentiel



Réalisé avec Philcarto <http://philgeo.club.fr>

Cette carte présente les départements classés en quatre groupes, selon le poids relatif de l'emploi associatif au sein du secteur concurrentiel. Un ensemble d'une quinzaine de départements ressortent, des Hautes-Pyrénées à l'Ardèche, isolant la Haute-Garonne. L'emploi associatif y représente plus de 11,4% de l'emploi concurrentiel.

A l'inverse, au nord de la France, un autre groupe d'une douzaine de départements, auxquels il faut ajouter les huit départements de l'Île-de-France, présente une proportion inférieure à 8,5%.

On note enfin quelques pôles où le secteur associatif présente des enjeux assez forts : à l'Ouest, notamment la Manche, l'Orne et le Maine et Loire, à l'Est, notamment avec la Meurthe-et-Moselle et la Haute-Saône, et au sud-est, notamment avec les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.



Une nouvelle coopération s'est engagée avec une équipe universitaire qui travaille tout particulièrement sur les questions de l'emploi dans le secteur associatif<sup>33</sup>. Nous en sommes très heureux car nous avons tracé ensemble quelques pistes de réflexion qui pourront s'appuyer sur les données désormais disponibles et concordantes entre celles que vient de publier l'INSEE, concernant les années 2005 et 2006, et celles que nous présentons ici.

Erika FLAHAULT, Annie DUSSUET et Dominique LOISEAU ont raison : il faut pouvoir caractériser progressivement les emplois. Nous savons désormais d'une manière certaine que le secteur associatif comptait près de 1.720.000 emplois en 2007. Selon les données repères, publiées par l'INSEE pour les années 2005 et 2006, nous parvenons à un total de l'ordre de 1.400.000 équivalents temps pleins en 2007 dans le secteur associatif.<sup>34</sup>

Comme l'indique Alain GUBIAN, directeur de la statistique, des études et de la prévision à l'ACOSS-URSSAF « *De nombreux travaux de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés dans le cadre de ce partenariat actif. Ce travail de minutie, pour décrire avec précision un secteur essentiel de notre économie, trouve sa traduction dans ce rapport annuel publié par « Recherches & Solidarités ». De nombreux progrès seront encore faits dans les années futures. L'exploitation des données issues des DADS devrait permettre de caractériser les emplois et les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ... »*

Nous disposerons donc peu à peu d'informations plus précises et plus complètes qui pourront mieux traduire la réalité de l'emploi associatif. Nous remercions vivement Erika FLAHAULT<sup>35</sup>, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université du Maine, Annie DUSSUET<sup>36</sup>, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Nantes, et Dominique LOISEAU<sup>37</sup>, historienne, d'avoir bien voulu tracer ici quelques perspectives pour une série de travaux futurs. Ils pourront assurément s'appuyer sur cette meilleure connaissance progressive.

## **QUE REPRESENTE LE SECTEUR ASSOCIATIF EN TANT QU'EMPLOYEUR ?**

Dans un contexte économique tendu où les risques de précarisation du marché du travail le disputent à la recherche de nouveaux gisements d'emploi, la mesure de l'emploi associatif constitue un enjeu majeur. Les enquêtes initiées par Viviane Tchernonog<sup>38</sup> au Matisse ont constitué une première étape précieuse en proposant une quantification au niveau national.

Toutefois, l'exploitation des données de l'INSEE se heurte encore à l'inadéquation des nomenclatures de classification des structures employeuses, laissant, en l'état actuel des choses, dans le flou inutilisable de la catégorie « non classé ailleurs », 26% des établissements associatifs employeurs et 14% des emplois du secteur. Toutes ces

<sup>33</sup> Dussuet Annie, Flahault Erika, Loiseau Dominique, 2007, *Quelle gestion des ressources humaines dans l'économie sociale ? Entre bénévolat et professionnalisation, la place du travail dans les associations*, Programme de recherche-développement « Pour l'innovation sociale et le développement en économie sociale et solidaire », DIISES, 115 p. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00195111/fr/> 1.050.000, très nettement au-dessous de la réalité. Rapport officiel au ministre p.45.

<sup>35</sup> Flahault Erika (dir.), 2006, *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Rennes, PUR, coll. « Des sociétés »

<sup>36</sup> Dussuet Annie, 2005, *Travaux de femmes - Enquêtes sur les services à domicile*, Paris, L'Harmattan

<sup>37</sup> Loiseau, Dominique, 1996, *Femmes et militantismes*, Paris, L'Harmattan

<sup>38</sup> Tchernonog Viviane, 2007, *L'état des associations. Le paysage associatif et ses évolutions. Activités / Financement / Dirigeants / Emploi Salarié / Travail Bénévole*, Paris, Juris-Associations - Dalloz

démarches participent d'une meilleure connaissance du secteur associatif en tant qu'employeur.

Au même titre, les travaux de Recherches & Solidarités apportent d'une part des éléments de réponse concrets, fondés sur un mode de recueil de données différent mais complémentaire et cohérent avec les résultats précédemment cités, et d'autre part des perspectives prometteuses d'amélioration de ces réponses.

Désormais, grâce aux efforts conjugués de l'INSEE, de l'ACOSS-URSSAF et de la MSA, nous disposons d'éclairages sur le nombre d'emplois, les ETP, la répartition hommes femmes (de façon agrégée) ou encore la CSP des salariés associatifs.

## **UN SECTEUR « DE POIDS »**

8,2% du total des établissements, 9,1% de l'ensemble de l'emploi et 6,5% de la masse salariale du secteur concurrentiel : le poids du monde associatif est réel dans l'économie française, et les chiffres présentés ici montrent de plus une tendance à l'accroissement qui légitime l'attention nouvelle portée à ce secteur en tant qu'employeur.

Cette quantification de l'emploi associatif constitue donc une étape incontournable. On y voit en particulier combien, suivant les territoires, ce secteur devient majeur, impulsant des dynamiques d'entraînement ou de compensation. Notamment l'articulation du nombre d'emplois avec la masse salariale correspondant pour un territoire donné offre des perspectives de compréhension des dynamiques territoriales de l'emploi associatif tout à fait intéressantes. Pourtant, le « nombre » d'emplois ne donne qu'une information minimale, insuffisante pour juger pleinement du rôle joué par les associations.

A la dimension quantitative devrait s'adjoindre la dimension qualitative de la caractérisation de ces emplois.

## **MAIS POUR QUELS EMPLOIS ?**

Ainsi, plus que les employeurs, ce sont les emplois, appréhendés sous l'angle de leur « qualité », et celles et ceux qui les occupent, qui devraient maintenant focaliser l'attention. Il nous apparaît alors essentiel de construire un ensemble d'indicateurs, à articuler entre eux et à observer secteur d'activité par secteur d'activité, permettant des comparaisons sectorielles, tant avec les organisations privées lucratives qu'avec les administrations publiques.

En premier lieu, il convient d'appréhender l'ampleur du temps partiel dans ses deux dimensions : la part des emplois à temps partiel dans l'emploi total d'un secteur ou d'un territoire, mais aussi le type de temps partiel considéré. Comment en effet comparer, et agréger, un « emploi » constitué par 10 heures hebdomadaires avec un emploi de 25 heures ou un autre s'alignant sur la norme des 35 heures ? La mesure de l'emploi à temps partiel dans les associations peut d'autant moins être éludée que les chiffres présentés ici montrent en creux, et c'est un de leurs mérites, son importance pour les territoires.

L'examen des niveaux de salaire, rapportés à cette double dimension du temps partiel peut aussi s'avérer riche d'enseignements. L'exemple du secteur des services à domicile est sur ce point éclairant. Les chiffres produits ici montrent bien que le salaire moyen y est particulièrement bas, laissant entrevoir, en filigrane, l'importance de l'emploi à temps partiel dans ce secteur particulier.

Enfin, la question des CSP dans les emplois associatifs gagnerait à être approfondie. On sait, grâce à l'enquête Matisse et aux données INSEE déjà citées que le secteur associatif

compte davantage de professions intermédiaires mais moins d'ouvriers et de cadres que l'ensemble du secteur privé ; et que la situation varie significativement selon la taille des organisations et leur secteur d'activité. Par exemple, si les associations de grande taille présentent une proportion de cadres comparable à la moyenne des entreprises du secteur privé, il n'est pas rare de voir de petites structures fonctionner sans cadres ; et dans nombre d'entre elles, même la direction salariée ne bénéficie pas toujours du statut de cadre.

Il serait intéressant de décliner plus finement ces spécificités selon les secteurs d'activité, selon les territoires, mais aussi selon les caractéristiques sociales des salariés associatifs, qui ne sont pas les mêmes que celles des salariés du secteur privé lucratif.

## **ET POUR QUELS SALAIRES ?**

La question de la caractérisation sociale de ces salariés est un second volet des analyses à poursuivre. Trois grands indicateurs mériteraient qu'on y prête une attention que les données disponibles ne permettent sans doute pas toujours : l'âge, le niveau de diplôme et d'adéquation entre la formation et l'emploi, et enfin le sexe des salariés du secteur.

Concernant l'âge, on peut se demander par exemple si l'emploi associatif ne constituerait pas, dans certains cas, certains secteurs d'activité ou certains territoires (et au-delà des associations d'insertion par l'activité économique) un espace intermédiaire entre l'inactivité et l'activité, en début ou/et en fin de vie active ; un espace professionnel plus accessible aux jeunes en phase d'insertion professionnelle ou encore, les deux situations n'étant pas exclusives l'une de l'autre, un espace de transition, voire de relégation, en fin de carrière, pour certaines catégories de salariés avant le passage définitif à la retraite.

La question de la surqualification des salariés associatifs est souvent évoquée, et elle pourrait conforter l'hypothèse d'un sas entre la fin des études, notamment avec une étape intermédiaire sous la forme de stages, et une insertion professionnelle stable dans le secteur privé lucratif pour certaines catégories de diplômés du supérieur. Mais dans d'autres secteurs d'activité, c'est au contraire le problème de l'absence de qualification professionnelle qui se pose, ou encore de la non reconnaissance de qualifications pourtant requises. En tout état de cause, ces questions ouvrent des pistes de recherche qui doivent prendre en compte la diversité, voire les contradictions, du monde associatif en la matière.

Enfin, la place particulière des femmes dans ce salariat associatif (près de 70%), constitue une question centrale. Elles sont en première ligne tant lorsque se concrétisent les risques inhérents aux spécificités du secteur que lorsqu'il s'agit d'innover et d'inventer de nouvelles formes d'activité.

## **AU RISQUE D'UNE NORME DE PRECARITE DE GENRE ?**

Par son poids, que nous connaissons globalement, dans l'emploi des femmes, le secteur associatif peut jouer un rôle d'orientation, voire de construction, d'une norme d'emploi de genre. Cela constitue manifestement un risque, notamment dans les services aux personnes : si le secteur associatif propose massivement des emplois par bribes, composés seulement de quelques heures hebdomadaires, il installe aussi l'idée que ces modalités d'emploi sont somme toute inéluctables, et que, pour des femmes, elles comportent peut-être même des avantages, notamment en termes de conciliation travail famille, malgré la faiblesse des rémunérations. D'autant plus que ce secteur, non lucratif, ne peut être soupçonné de course à la rentabilité.

Ainsi, le brouillage des frontières entre bénévolat et salariat, maintes fois mis en évidence par les recherches qualitatives sur le secteur, se traduit la plupart du temps par une

dégradation du rapport salarial. Et l'on peut se demander si ce brouillage n'est pas d'autant plus facile que les salariés y sont souvent des femmes, ainsi mises en demeure d'accepter, grâce à la référence aux valeurs, des conditions de travail ou d'emploi atypiques dans le cadre salarial.

Les valeurs d'altruisme, de solidarité, la notion de don, portées par les bénévoles associatifs entreraient alors en résonance avec le facteur sexe pour construire une norme d'emploi sexuée spécifique dérogeant aux conditions communes.

Cette dégradation se traduit directement au niveau des rémunérations. Et on peut encore se demander dans quelle mesure cela n'est pas lié à la présence importante des femmes dans ce milieu. Mais il est difficile de savoir dans quel sens se déclinerait la relation : y aurait-il davantage de femmes car les hommes diplômés n'accepteraient pas de si bas salaires, les femmes se montrant plus enclines à adhérer aux valeurs d'engagement et à accepter un salaire moindre en contrepartie d'un travail intéressant ; ou au contraire les salaires seraient-ils aussi bas en raison de la combinaison d'un salariat féminin et d'un milieu de l'économie sociale qui se situent de fait dans les secteurs d'activité le plus souvent dérogeant au droit du travail.

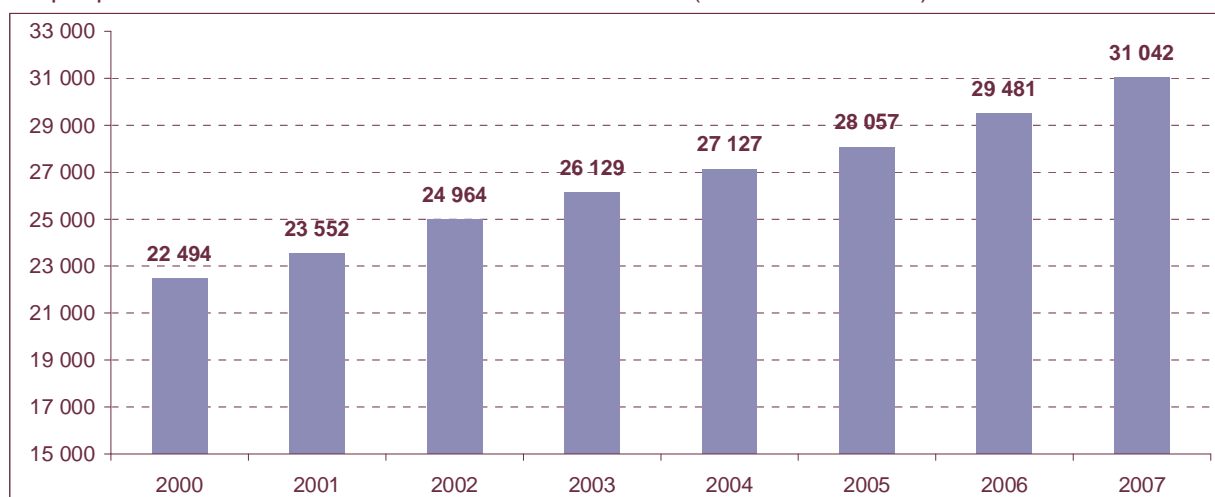
Ces questions demandent assurément à être posées et des réponses ne pourront y être apportées que dans la mesure où toutes les données seront à l'avenir systématiquement sexuées. Les chantiers à venir devraient donc s'attacher à creuser d'une part la question de la qualité des emplois à travers une définition affinée des caractéristiques des emplois proposés, et d'autre part la question de la caractérisation sociale des salariés du secteur associatif, en portant une attention toute particulière à la dimension du genre. Voilà des perspectives de collaboration prometteuses.



## UN TOTAL DE 31 MILLIARDS D'EUROS DE SALAIRES EN 2007

Le secteur associatif représente environ 6,5% du total de la masse salariale<sup>39</sup> du secteur concurrentiel. Il s'agit là d'un enjeu considérable, très différent toutefois, selon les territoires : cette proportion peut varier de 4% environ, dans le Val d'Oise ou les Yvelines, jusqu'à 14% environ, dans le Lot ou la Haute-Loire, avec même une proportion exceptionnelle de 30% en Lozère.

Graphique 5 - Evolution de la masse salariale associative (en millions d'euros)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

L'augmentation de la masse salariale a été régulière, connaissant un petit tassement en 2005. Compte tenu de l'érosion monétaire, elle a été de 23% en sept années, et de plus de 2% en euros constants, entre 2006 et 2007. Le dynamisme propre au secteur associatif se traduit par une variation supérieure d'un demi point par rapport au reste du secteur concurrentiel.

### LE SALAIRE MOYEN PAR STRATE

Le tableau suivant est présenté à titre indicatif. S'agissant de la répartition des masses salariales, il n'y a pas de surprise dans la mesure où elle est assez proche de la répartition des emplois, selon les strates d'employeurs.

Tableau 14 - L'emploi associatif par strates d'effectifs salariés

Strates	Ventilation 2007 de la masse salariale	Salaire annuel moyen 2007 (en €)
1 - 2 salariés	5%	15 533
3 à 5 salariés	5%	16 750
6 à 9 salariés	7%	18 333
10 à 19 salariés	13%	18 615
20 à 49 salariés	24%	18 441
50 à 99 salariés	20%	18 349
100 salariés et +	26%	17 991
Ensemble	100%	18 061

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

<sup>39</sup> La masse salariale désigne ici l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales.

Les employeurs de 1 à 5 salariés représentent 10% du total de la masse salariale, pour environ 12% des emplois, ce qui traduit une plus forte proportion des emplois à temps partiels, et peut s'observer à travers le salaire moyen annuel. Il est inférieur de 14% par rapport à la moyenne générale, pour les associations ne comportant qu'un ou deux salariés, et de 7% pour les associations employant entre 3 et 5 salariés.

Pour les autres strates d'employeurs, à partir de six salariés, les différences de salaires moyens ne sont pas significatives.

## LE SALAIRE MOYEN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Les différences concernant le salaire moyen pratiqué dépendent à la fois de la qualification des emplois, comme dans le domaine de la santé, de l'accueil des enfants en difficulté, ou de la recherche, et de la proportion de contrats à temps partiels, comme dans le domaine du sport, des loisirs, et dans celui de l'aide à domicile.

Un récapitulatif des principaux secteurs d'activités permet de montrer les caractéristiques de chacun. Nous avons ainsi repris les secteurs de l'éducation, de la santé, du sport, du social ainsi que celui de la culture et des loisirs. Ensemble, ils représentent 61% des établissements, mais 74% des salariés.

Tableau 15 - L'emploi associatif par secteur d'activité

Secteurs	Etablissements (ventilation)	Emplois (Ventilation)	Salariés par établissement	Masse (Ventilation)	Salaire annuel moyen par secteur (en €)
Education	9%	12%	12,4	12%	18 855
Santé	2%	7%	38,9	11%	27 358
Sport	19%	4%	2,2	3%	13 713
Social	17%	46%	27	43%	16 794
Culture Loisirs	14%	4%	3,0	3%	14 225
Sous total	61%	74%	NS	73%	NS
Ensemble	100%	100%	9,8	100%	18 061

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : Le secteur santé comporte 2% des établissements, 7% des emplois, et 11% de la masse salariale. Il présente une moyenne de près de 39 emplois par association, un salaire moyen annuel de plus 27.000 euros.

Quant à la taille des associations, les secteurs du sport et des loisirs comportent deux à trois salariés en moyenne, et de ce fait représentent ensemble 33% des établissements mais seulement 8% de l'emploi.

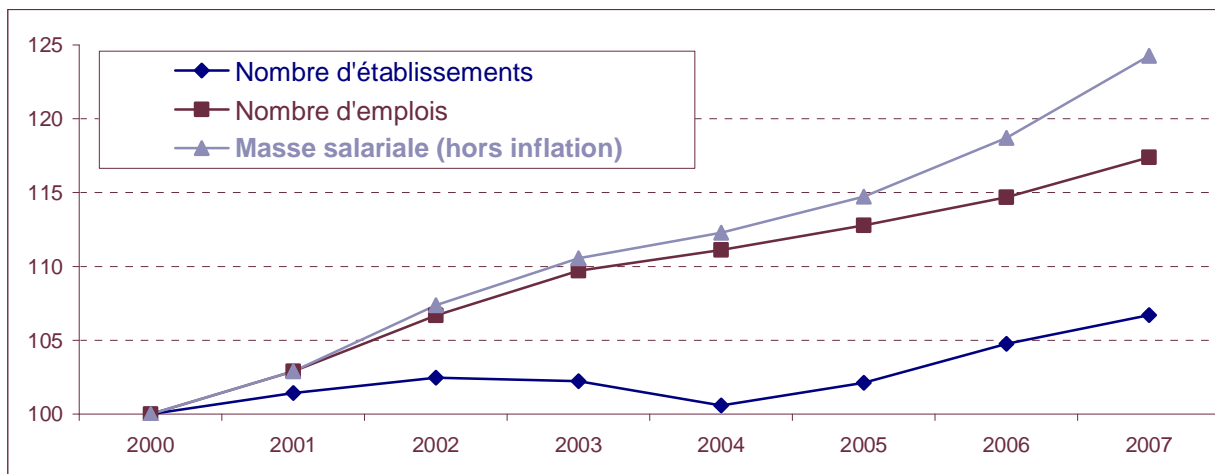
A l'inverse, le secteur social représente 17% des établissements et près de la moitié des emplois du secteur associatif (46%), dans la mesure où le nombre moyen d'emploi par établissement est élevé (27).

Le secteur de la santé ne comporte que peu d'établissements (2%), mais avec un nombre moyen important d'emplois par établissement (39), et représente ainsi 7% de l'emploi total. Dès lors que les rémunérations moyennes sont élevées (emplois qualifiés), ce secteur représente 11% de la masse salariale.

## BILAN DE L'ÉVOLUTION

Un graphique résume l'évolution du secteur associatif employeur, au cours de la période 2000-2007.

Graphique 6 : Evolution des repères de l'emploi associatif (en base 100 en 2000).



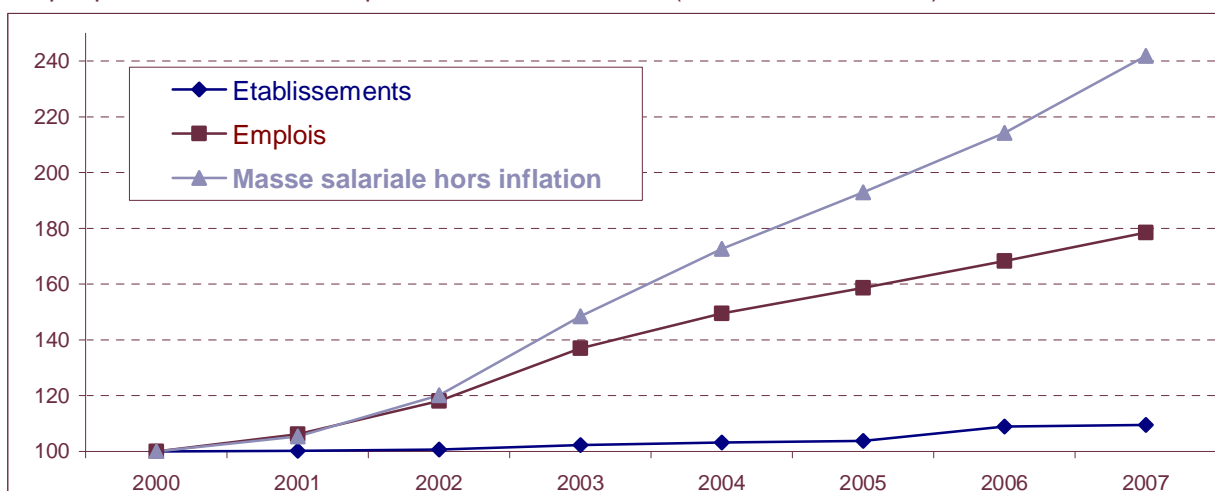
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

De 2000 à 2004, le nombre des établissements stagne pendant que le nombre des emplois évolue : les associations se renforcent. A partir de 2005, les courbes respectives du nombre des établissements et de l'emploi évoluent sensiblement de la même manière : le nombre moyen de salariés par association reste stable. A partir de l'année 2006, l'évolution de la masse salariale est plus rapide que celle du nombre d'emplois : le temps de travail augmente chez les personnes à temps partiels.

## LE CAS PARTICULIER DE L'AIDE A DOMICILE

Comme nous l'avons vu plus haut, ce secteur a connu une très forte évolution qu'il est intéressant d'examiner en détail.


Graphique 7 : Evolution des repères de l'aide à domicile (en base 100 en 2000)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Manifestement, l'aide à domicile, dans sa dimension associative, a connu une évolution très rapide, sans grand changement du nombre d'établissements employeurs (moins de 10% de progression en 7 ans). Cette évolution s'est effectuée par un recrutement de nouveaux salariés (près de 80% d'emplois en plus), et aussi par un renforcement du temps de travail de ces salariés. Ce phénomène est plus particulièrement perceptible à partir de l'année 2003, avec une nette envolée de la courbe de la masse salariale par rapport à celle qui traduit l'évolution de l'emploi. Du reste, le salaire moyen annuel par tête est passé de 8.610 euros en 2002 à 11.765 euros en 2007.

En lien avec notre comité d'experts<sup>40</sup>, nous avons rapproché ces constats des initiatives publiques qui ont été prises au cours de la période. Deux d'entre elles se sont situées sensiblement au même moment, et ont joué dans le même sens : la loi du 20 juillet 2001<sup>41</sup> a provoqué une accélération de la demande, jouant à la fois sur le nombre d'emplois et sur le temps de travail ; dans le cadre de la procédure de réduction du temps de travail, un accord dérogatoire de branche a permis aux associations de renforcer l'horaire travaillé, plutôt que de recruter à tout coup, et a conduit à une revalorisation de l'ordre de 30% en trois ans (2003-2005) des salaires dans le secteur.

 A l'attention des chercheurs et de nos adhérents, nous prévoyons un travail détaillé concernant ce secteur très porteur du point de vue économique et social. Ce travail portera à la fois sur des aspects territoriaux, pour mesurer des éventuelles différences d'évolution selon les départements, et sur les créneaux respectifs occupés par les associations et les entreprises privées, au fil des années, et région par région. Ce travail sera engagé en lien avec les acteurs associatifs de l'économie sociale, et en coopération avec une équipe universitaire spécialisée sur l'emploi associatif.

## UN NOUVEAU BILAN DU CEA

Depuis la mi-2004, les responsables des petites associations employeurs (trois équivalents temps plein) ont pu bénéficier d'un dispositif qui a changé leur vie administrative : le chèque emploi associatif. Plus de trois années après, et en puisant directement à la source de l'information, nous pouvons présenter un bilan significatif. Et grâce à notre coopération avec l'ACOSS qui gère l'ensemble de ce dispositif, ce bilan quantitatif peut aller au-delà, avec une première approche économétrique.

Ce bilan très encourageant est d'autant plus bienvenu que le législateur a décidé d'ouvrir ce dispositif à de très nombreux autres employeurs associatifs, puisqu'il est désormais accessible jusqu'à 9 équivalents temps plein.

Le bilan 2007 est éloquent : plus de 42.000 associations employeurs inscrites au dispositif, 75.000 salariés bénéficiaires, soit une augmentation de 25% par rapport à 2006, et une masse salariale de plus de 200 millions d'euros.

Un cahier technique sera prochainement publié, concernant ce bilan, tant au plan national que dans chacun des départements.

---

<sup>40</sup> Alexandra MANIERE, documentaliste et historienne, Jacques STERN, directeur général de l'Association d'aide à domicile pour tous, de Loire Atlantique et de Vendée (ADT), et président de la CRES Pays de la Loire.

<sup>41</sup> Relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, et à l'allocation personnalisée d'autonomie. Cette loi a été applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## APPROCHE REGIONALE : L'EXEMPLE DU POITOU-CHARENTES

### PANORAMA PREPARE EN LIEN AVEC PATRICK BONNEAU <sup>42</sup>

#### AVANT PROPOS

L'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires suit particulièrement le secteur associatif, au sein du **Carrefour d'information régional sur le fait associatif** (CIRFA) avec la précieuse coopération de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), de la Chambre régionale des entreprises d'économie sociale (CRES), des représentants du Conseil régional, et des services déconcentrés de l'Etat. Ces nouvelles données sont précieuses pour tous les acteurs de la région, et elles montrent le rôle incomparable que joue le secteur associatif.

Dominique ROYOUX Président de l'IAAT

Il se crée environ 1.800 nouvelles associations chaque année dans la région, dont un tiers dans le seul département de Charente-Maritime, très dynamique de ce point de vue. Les bâtisseurs associatifs de la région prennent proportionnellement un peu plus d'initiatives qu'ailleurs, dans le domaine des sports et dans celui des loisirs.

Le nombre des associations vivantes et actives peut être estimé autour de 30.000, ce qui correspond à près de 400.000 bénévoles agissant régulièrement ou ponctuellement pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés.

Parmi ces 30.000 associations, on compte 5.370 associations employeurs, soit environ 18%, disposant ainsi de salariés actifs aux côtés des bénévoles.

Tableau 16 : L'emploi associatif en Poitou-Charentes en 2007

	Régime général	Régime agricole	Total
Etablissements (1)	5 070	300	5 370
Emplois (1)	43 230	3 940	47 170
Masse salariale (en milliers d'euros)	712 404	62 584	774 988

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. (1) Données arrondies à la dizaine la plus proche.

Près de 50.000 salariés dans le secteur associatif : cela représente un enjeu important au plan économique et social pour la région. Et ce d'autant plus que cet emploi a progressé de 34% entre 2000 et 2007, soit près de 12.000 salariés en plus, au cours de la période.

Tous les départements sont concernés, et en tout premier lieu la Charente-Maritime, avec un gain de près de 4.200 emplois, la Vienne avec une progression de près de 3.000 emplois, la Charente gagnant près de 2.500 emplois et les Deux-Sèvres plus de 2.300.

Aujourd'hui, le secteur associatif représente près de 10% des salariés du secteur concurrentiel : c'est nettement plus dans le département de la Vienne, avec une proportion de plus de 11%.

Par ailleurs, le secteur a distribué près de 800 millions d'euros de masse salariale au cours de l'année 2007.

<sup>42</sup> Président de la CPCA Poitou-Charentes. Membre du comité d'experts de Recherches & Solidarités

Tableau 17 - Strates d'associations employeurs, selon le nombre de salariés, en 2007

	Moins de 3	3 à 9	10 à 49	Plus de 50	Total
Charente	51%	23%	21%	5%	100%
Charente Maritime	59%	22%	15%	4%	100%
Deux-Sèvres	61%	23%	13%	3%	100%
Vienne	62%	20%	14%	4%	100%
Région	59%	22%	15%	4%	100%
France	58%	22%	16%	4%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : Dans la région, 59% des associations comportent moins de 3 salariés, contre 58% au plan national et 62% dans la Vienne.

La distribution régionale des associations employeurs est assez peu différente de la distribution nationale. En revanche, on note des différences sensibles entre les départements : c'est en particulier le cas avec une proportion de très petits employeurs (moins de 3 salariés), variant de 51% en Charente, jusqu'à 62% dans la Vienne.

Tableau 18 – L'emploi associatif régional par secteur d'activité, en 2007

Secteurs d'activité	Répartition régionale (en %)	Répartition nationale (en %)
Education	9,4	11,7
Santé	3,0	7,5
Sport	3,6	2,2
Social	48,6	46,4
Loisirs Culture	4,8	4,4
Autres activités	30,6	27,8
Total	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

La répartition régionale de l'emploi associatif est différente de la répartition nationale : on remarque proportionnellement une peu plus de salariés dans le secteur social (48,6% contre 46,2%) et dans le secteur des loisirs et de la culture. C'est dans le domaine sportif que cette proportion est clairement plus importante, avec un tiers de salariés en plus qu'au plan national (3,6% en région pour 2,2% en moyenne nationale).

A l'inverse, le secteur associatif de l'éducation comporte proportionnellement moins de salariés que dans les autres régions. Et c'est dans le secteur de la santé que la différence est la plus nette : une proportion deux fois moindre de salariés qu'au plan national.

## TROIS QUESTIONS A PATRICK BONNEAU

Nouveau président de la Conférence permanente des coordinations associatives de Poitou-Charentes, il a bien voulu commenter ce focus régional.

Le nombre des emplois associatifs, et le poids qu'ils représentent dans une région, vous paraissent-ils suffisamment connus ?

Les idées, en règle générale, restent encore vagues sur les réels contours chiffrés de la vie associative, même au plan régional et même souvent à des échelles plus locales. Les associations représentent en fait une « matière » difficile à appréhender car il n'y a pas de « lieu statistique » obligatoire et elles sont de plus changeantes et en perpétuel mouvement. C'est une de leur grande qualité de s'adapter très finement aux évolutions de la société mais c'est un problème pour rendre compte de leur réalité.

Ainsi, malgré les efforts de plusieurs organismes régionaux tels que l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT), la Chambre régionale des Entreprises de l'Economie Sociale (CRES) ou la Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS) qui produisent des données statistiques fort utiles, le sentiment général - y compris à l'échelle des élus locaux - reste encore que l'emploi associatif est à la fois très marginal en nombre mais aussi qu'il ne représente pas un « vrai » travail et qu'au mieux il est une situation transitoire en attente du vrai travail. Tout ceci ne résiste pas à l'analyse et les excellents travaux présentés ici le démontrent clairement.

Au contraire, le phénomène de l'emploi est en plein développement et la nature de ces emplois en fait des emplois de « haute qualité sociétale », pourrait-on dire ! Puisqu'ils s'appliquent à traiter des besoins et des problèmes profonds du corps social et qu'ils anticipent souvent les changements à venir.

C'est pourquoi il est important de mesurer aussi leur impact d'utilité sociale et la CPCA est très attentive à l'évaluation par exemple du programme dit des « Emplois tremplins », mis en place par le Conseil régional. Ceci nous fournira aussi des indications précieuses sur les conditions de pérennisation des emplois récemment créés.

Quant aux emplois qui restent à créer, ils seront n'en doutons pas les plus nombreux ! Car les besoins sont immenses et, en ce sens, toutes les dynamiques locales de créations d'emplois sont à soutenir bien évidemment.

Le rôle plus spécifique de la CPCA est aussi de faire valoir l'importance des emplois qui *qualifient* le système associatif et notamment ceux qui soutiennent par exemple la formation des acteurs associatifs et particulièrement des bénévoles ; ou encore, les capacités de mise en commun et de mutualisation de la réflexion ou des services associatifs ; les emplois de coordination pour permettre le partage d'expériences et de bonnes pratiques... Il y a là un champ de développement très important et très stratégique pour l'avenir des associations. Et il faut le dire nettement : ces enjeux d'emplois ne sont pas encore assez reconnus aujourd'hui.

Il se crée chaque année 1800 associations dans la région. Que pensez-vous de cette dynamique de création et comment la percevez-vous selon les différents territoires ?

Ce chiffre est bien évidemment impressionnant, pour une population régionale de l'ordre de 1.600 000 habitants. C'est une association nouvelle pour 1000 habitants chaque année.

Cela démontre deux choses à mon sens : tout d'abord la fameuse « Loi 1901 » qui régit les créations d'associations est de pleine actualité et elle est le support toujours actif du « besoin de faire » des individus. C'est une des caractéristiques des sociétés évoluées que de permettre aux individus de s'organiser librement pour faire quelque chose, y compris si ça dérange des Pouvoirs établis.

Chacun sent bien d'ailleurs que c'est une chose précieuse que de disposer de cette liberté. Et de plus, le potentiel d'actions qui en résulte est lui-même aussi impressionnant : pas un domaine d'activité qui ne soit, d'une manière ou d'une autre, pris en charge par les associations !

Ajoutons à cela - pour s'en réjouir encore - que les associations disposent d'une excellente image de marque dans le public, et qu'elles sont le lieu préféré de l'investissement des Français.

Les nouveaux territoires : Communautés de communes et d'Agglomérations, Pays ... sont effectivement attachés à mieux connaître l'importance et les caractéristiques de la vie associative locale. Nous le voyons notamment par la multiplication des travaux statistiques et des travaux d'étude menés ces toutes dernières années. Ainsi les comparaisons avec les données plus générales fournies dans cette publication permettront d'analyser les choses plus finement et de vérifier les interactions entre les caractéristiques de la vie associative locale et les caractéristiques de son territoire.

Nous sommes là devant un champ d'analyse nouveau qui me semble très prometteur car nous pouvons faire l'hypothèse que la vie associative - à partir de ses données quantitatives et qualitatives - est un indicateur très pertinent pour l'analyse des territoires.

Quelles sont les priorités de l'année 2008-2009 pour la Conférence permanente des coordinations associatives de Poitou-Charentes ?

Je préside cette Conférence depuis quelques jours seulement ! Mais j'y étais déjà très impliqué et aussi très attaché. Je suis en effet convaincu que la création des CPCA dans toutes les régions, et bien sûr au plan national, est un événement très important dans la dynamique globale des associations et pour la défense du fait associatif.

La CPCA Poitou-Charentes dispose déjà d'un partenariat très approfondi - marqué par des accords contractuels - avec la Région et l'Etat. C'est la première chose à maintenir et à bonifier. Nous avons introduit, auprès de la Région, un travail sur la dynamique des réseaux associatifs et sur leurs besoins en développement ; c'est une approche originale encore peu prise en compte et nous mettons beaucoup d'espoirs dans ce dossier.

Nous resterons impliqués bien évidemment dans les actions qui touchent la formation et la qualification des acteurs associatifs et le développement de l'emploi, mais nous devons - c'est une quasi obligation - développer nos capacités de communication et agir pour que la *performance associative* soit mieux connue et reconnue. Dans ce sens permettez-moi de souligner l'importance que nous accordons à vos travaux, à leur bonne diffusion et aux échanges d'analyse dont ils sont porteurs.

## TROIS QUESTIONS A JOSEPH JOUBERT

Conseiller régional de Poitou-Charentes, en charge du suivi de la vie associative, Joseph Joubert est Maire de Lezay, Président de la Communauté de communes du lezayen et Vice président du pays mellois en Deux Sèvres.

Selon vous, vos collègues élus locaux ont-ils conscience de l'importance de l'emploi associatif ?

Je pense qu'ils n'en ont pas vraiment conscience, en tout cas dans ce qu'il représente à une échelle régionale par exemple. Il faut dire qu'il y a sur cette question un vrai déficit de communication, et la résonance n'est pas la même que sur les secteurs en perte d'emplois dans l'industrie ou l'agriculture ... puisque l'emploi associatif est lui en progression constante. D'ailleurs quand je leur indique que l'emploi associatif c'est environ un emploi privé sur dix et que le taux de progression approche de 4%, ils sont très étonnés.

Par contre, à une échelle plus locale, ils sont très conscients de l'importance de l'emploi associatif mais davantage sur le plan qualitatif : ils mesurent bien l'utilité sociale de ces emplois et leur importance dans l'animation du tissu local ou dans le domaine social. Certains emplois qui paraissaient il y a quelques années très improbables comme l'encadrement sportif ou l'animation socio culturelle sont aujourd'hui mieux reconnus. S'il y a débat ou question c'est plus autour du caractère substitutif aux responsabilités des collectivités, par exemple dans le domaine des services à la personne.

Votre région a initié un programme d'aide à l'emploi associatif, quelles en sont les caractéristiques ?

Nous avons sur ce point travaillé avec la CPCA régionale (Conférence Permanente des Coordinations associatives) à qui nous avons confié - au tout début - la mission de faire une évaluation des besoins. Cette étude préalable posait un objectif de 1000 emplois environ, soit à consolider dans la suite du dispositif « Emplois jeunes », puisque le gouvernement de l'époque (2004) mettait fin à ce programme, soit des emplois à créer sur la base d'un projet de développement d'activités.

En quatre ans, nous avons atteint cet objectif, avec d'ailleurs un taux d'emplois créés d'environ 60%, par rapport aux 40% d'emplois consolidés. Nous avons également dû gérer quelques imprévus, tels que la crise des intermittents du spectacle, la mise en place du plan Borloo 43... Nous souhaitions en outre développer un programme d'emplois dans le secteur de l'environnement qui concernait aussi - mais pas exclusivement - les associations, notamment dans le domaine des chantiers d'insertion et de l'insertion par l'économie.

Aujourd'hui nous voulons évaluer tout cela, et vérifier la nature des impacts produits sur la vie associative régionale. Nous pensons bien évidemment qu'ils sont positifs ! Je connais personnellement certaines situations où un emploi soutenu a permis de créer d'autres emplois en chaîne : je citerai ainsi l'exemple d'un poste de régisseur dans le domaine des arts de la rue qui a véritablement consolidé l'ensemble de l'activité d'une compagnie.

Nous avons également associé des représentants de la CRES (chambre régionale d'économie sociale) et des DLA (dispositifs locaux d'accompagnement), aux côtés de la CPCA, dans l'instruction des demandes des associations... Bref tout cela constitue un partenariat actif et un nombre important de réalisations pour un engagement de plusieurs millions d'euros qu'il faut maintenant prendre le temps de peser et d'évaluer.

Avez-vous justement aujourd'hui une idée sur l'avenir de ce programme d'aide à l'emploi associatif ? Quelle en sera la configuration ?

Notre souci est bien évidemment de consolider tout cela et d'assurer la pérennisation des emplois - et des activités - qui ont été créés. Vous le savez, la « ressource financière » des associations est multiforme et chaque niveau de collectivité ne veut pas se substituer aux engagements habituels des autres.

---

<sup>43</sup> Avec un investissement complémentaire de la Région sur la 3<sup>ème</sup> année des Contrats d'accès à l'emploi (CAE).

Aujourd'hui nous avons des craintes de retraits massifs de l'Etat et nous sommes interpellés par les associations sur des points précis qui concernent, par exemple, les personnes « mises à disposition » par l'Education nationale au profit des associations périscolaires.

La Région maintiendra un effort significatif pour des demandes assez généralistes d'associations de taille et d'horizon divers, mais il faudra sans doute aussi mieux se préoccuper de démarches plus ciblées : par exemple en soutien des réseaux associatifs et pour des emplois qui présentent un caractère innovant en matière de mutualisation d'activités ou de partage de compétences, voire même pour aider aux transferts de compétences entre les générations de bénévoles ...

Il y a beaucoup de choses à inventer et nous comptons aussi sur l'apport d'idées du milieu associatif, dans un esprit de promotion de ses grands intérêts communs.



## LONGEVITE DES PETITES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS

**METHODE :** Dès lors qu'une association employeur, comme une entreprise, ne change jamais de référence SIREN (coordonnées de l'entreprise), mais change de SIRET (coordonnées d'établissement) à chaque fois qu'elle change d'adresse, y compris dans la même commune ou la même rue, nous avons exclusivement travaillé, pour ce chapitre, sur les identifications SIREN.

Tout au long de ce développement, nous parlerons d'apparition ou de disparition de l'association, en qualité d'employeur, puisque tel est le propos. Le lecteur n'aura garde d'oublier qu'une association apparaissant en qualité d'employeur peut exister depuis longtemps, de par le bénévolat de ses dirigeants et animateurs, de même qu'elle peut poursuivre sa vie, au-delà de sa disparition du fichier des employeurs. *On ne confondra donc pas la durée de vie de l'association et sa durée de vie d'employeur.*

Nous avons marginalement abordé cette question dans l'édition 2007, pour constater que la longévité des associations employeurs est logiquement proportionnelle à leur taille. C'est ainsi que les mouvements de disparition, tout comme les mouvements d'apparition des associations dans le groupe des employeurs, se font presque exclusivement avec les associations qui emploient 1 ou 2 salariés.

Ainsi, le tableau suivant présente le bilan des associations employeurs recensées pour chaque strate, au cours de l'année 2000, le nombre de ces mêmes associations encore présentes en qualité d'employeurs en 2007, et la proportion des  *survivantes* , toujours présentée par strate.

Tableau 18 – Longévité des associations employeurs par strate d'effectifs salariés

Strates des associations	Employeurs en 2000	Toujours employeurs en 2007	Proportion des employeurs survivants
1-2 salariés	85 818	50 279	59%
3-5 salariés	20 194	15 613	77%
6-9 salariés	11 706	9 520	81%
10-19 salariés	9 453	7 884	83%
20-49 salariés	7 960	6 844	86%
50-99 salariés	2 401	2 099	87%
Plus de 100	1 879	1 706	91%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Il y avait au total 85.818 associations employeurs (SIREN) en 2000. Parmi ces associations, on n'en retrouve que 50.279 en qualité d'employeur en 2007, soit une proportion de survivance en qualité d'employeur de 59%.

Près de 60% des plus petites associations employeurs recensées en 2000 étaient toujours présentes en qualité d'employeur en 2007. Cette proportion augmente assez rapidement pour les associations dont le nombre de salariés dépasse 3, pour aller jusqu'à plus de 90% pour les plus importantes.

Dès lors que ce sont ces plus petites associations employeurs qui connaissent les plus importants mouvements au cours des années, nous avons voulu nous intéresser tout particulièrement à elles, notamment pour attirer l'attention des acteurs eux-mêmes, et bien entendu des décideurs.

Le développement qui suit est donc exclusivement consacré aux associations n'employant qu'un ou deux salariés.

## APPARITIONS EN QUALITE D'EMPLOYEUR

**METHODE :** Nous avons donc travaillé exclusivement à partir des références SIREN – (entreprises) et nous avons pu vérifier que la quasi totalité des associations employeurs concernées ici (1 ou 2 salariés) ne sont constituées que d'un seul et même établissement (SIRET). Le suivi du SIREN permet donc le suivi de l'association elle-même, dans son ensemble, sans courir le risque des biais liés aux déménagements éventuels.

Nous avons choisi de travailler par suivi de cohortes, à partir de l'année d'apparition de l'association dans le groupe des employeurs. Sachant bien évidemment que l'association elle-même a pu préalablement exister, animée exclusivement par des bénévoles. Tout comme elle a pu survivre sans salarié.

Le graphique suivant permet de voir le nombre de nouvelles associations employeurs de 1 ou 2 salariés apparaissant chaque année. Cela donne une idée très précise du nombre total des entrées dans le groupe des employeurs, car très rares (4%) sont les associations qui apparaissent avec d'emblée plus de 2 salariés. Ainsi, en 2007, 93% des associations sont devenues employeurs avec un seul salarié, 3% sont apparues avec deux salariés.

Graphique 8 - Apparition de nouveaux employeurs associatifs de 1 ou 2 salariés



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S.

Au cours de cette période significative de 10 années, la moyenne annuelle des apparitions de nouveaux employeurs associatifs est d'environ 10.850. Une baisse régulière du nombre de nouveaux employeurs est intervenue depuis l'année 1998, et ce jusqu'en 2004. Il est significatif de constater que la moyenne annuelle des apparitions sur ces sept années (10.820), est la même que pour les trois années qui suivent (10.880).

Cette constante semble montrer la capacité structurelle du secteur associatif de générer de nouveaux employeurs. Elle a simplement été stimulée par la politique de mise en place des emplois jeunes, mais elle n'en aurait pas été fondamentalement modifiée, sur la durée.

On peut aussi constater que la mise en place du chèque emploi associatif, de même que les politiques menées par certains Conseil régionaux en matière d'emplois tremplins, essentiellement visibles à partir de l'année 2005, ont un effet certain sur l'apparition d'employeurs de 1 ou 2 salariés.

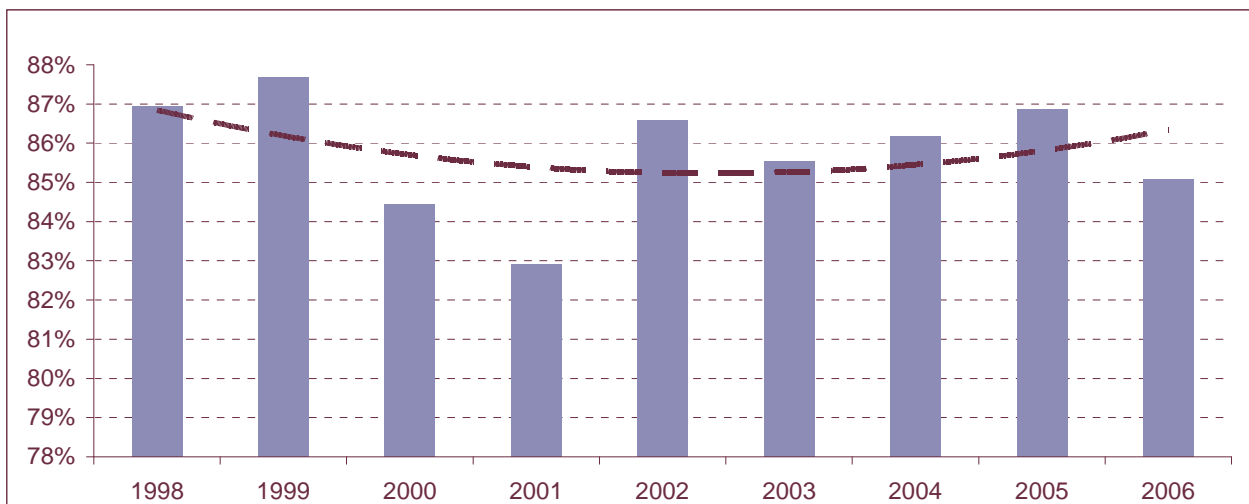
## LES « EMPLOYEURS ASSOCIATIFS PONCTUELS »

**METHODE :** Nous avons repéré les apparitions annuelles des nouvelles associations employeurs, au moyen de leur identification SIREN, et nous les avons suivies au cours des années. Nous obtenons ainsi une proportion annuelle de « disparues ». Pour établir qu'une association a disparu au cours d'une année donnée, nous nous assurons, d'une part, qu'elle affiche une masse salariale nulle, tout au long de l'année suivante,<sup>44</sup> d'autre part qu'elle n'est pas passée dans une strate supérieure d'employeurs.

Examinons tout d'abord les employeurs dits « ponctuels ». A ne pas confondre avec les employeurs saisonniers qui demeurent présents dans la base des employeurs tout au long de la période. Ces employeurs ponctuels disparaissent dès leur année d'apparition. Cela veut donc dire qu'ils n'affichent plus aucun salarié au 31 décembre de leur année d'apparition, et aucune activité au cours de l'année suivante.

Le graphique suivant présente ces mouvements d'apparition et de disparition quasi immédiate, tout au long de la période, pour une série de neuf cohortes annuelles.

Graphique 9 – Employeurs poursuivant leur activité au-delà de la première année



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : 87% des associations employeurs apparues en tant que telles en 1998, ont poursuivi leur activité au moins l'année suivante. L'année 2007 ne figure pas dans la mesure où il faut attendre le 31 décembre 2008 pour enregistrer son résultat.

Pour l'ensemble de cette période de neuf années, la proportion moyenne des employeurs dits ponctuels est un peu supérieure à 14%. Seules les deux années 2000 et 2001 peuvent être considérées comme significativement éloignées de cette moyenne. Rien ne prouve que le centenaire de la loi de 1901 ait un lien avec cet écart. D'autant plus que la fragilité de ces deux cohortes ne se distingue pas de celle des autres cohortes, pour ce qui concerne les années ultérieures.

N'oublions pas, en effet, que cette proportion se construit à la fois par l'apparition des employeurs qui se donnent une mission ponctuelle, et qui recrutent un ou deux salariés en conséquence, sur une durée déterminée, mais aussi par la fragilité d'employeurs engagés dans une mission durable mais contraints de se séparer de leur salarié.

<sup>44</sup> En effet, certaines associations peuvent n'afficher aucun salarié, une année donnée, et réapparaître comme employeur l'année suivante. C'est pour cela que nous nous sommes donné pour règle de ne considérer une association employeur comme disparue en tant que telle qu'après deux années blanches (masse salariale égale à zéro) consécutives.

Précisons que la « *courbe de tendance* » figurant dans le graphique, montre une très légère évolution à la baisse de cette fragilité de première année.

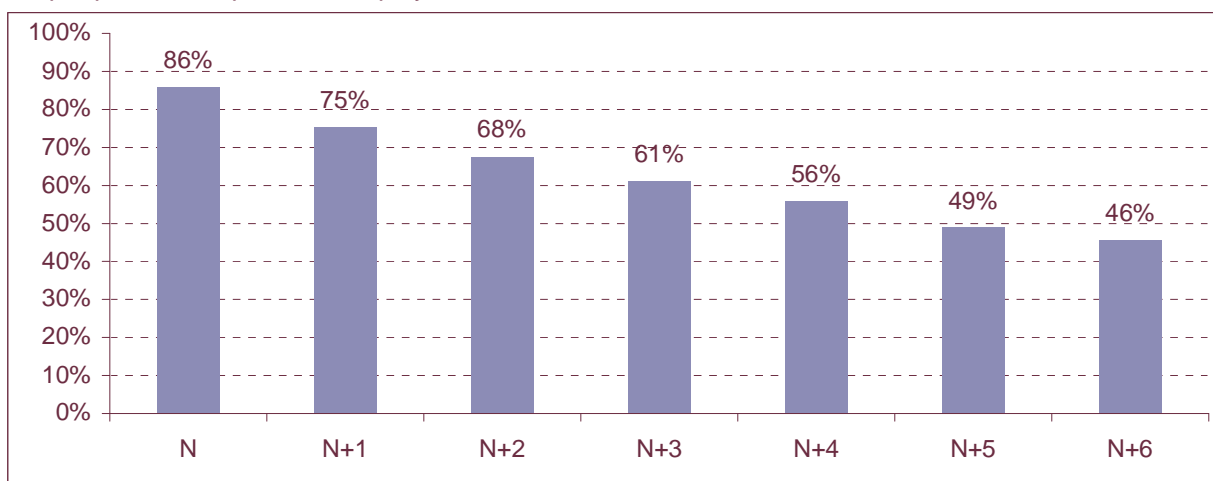
## INDICE DE LONGEVITE

**METHODE :** En suivant chaque cohorte d'apparitions annuelles d'employeurs associatifs, nous avons successivement mesuré les disparitions en année N, N + 1, N + 2, N + 3, et ainsi de suite.

Nous disposons d'un bilan comportant neuf cohortes pour l'observation en année N, comme déjà indiqué plus haut, jusqu'à trois cohortes suivies jusqu'en année N + 6 (cohortes 1998 - 1999 et 2000).

Pour apprécier la proportion d'associations employeurs survivantes au fil des années, nous avons calculé la moyenne observée sur les 9 cohortes disponibles. Nous nous sommes naturellement assurés qu'il n'y avait pas de différences significatives entre chacune des cohortes. Les résultats sont présentés dans le graphique suivant.

Graphique 10 - Proportion d'employeurs associatifs survivants, sur la durée



Source : ACOSS-URSSAF. Lecture : 86% des employeurs survivent au-delà de leur année d'apparition. 46% des employeurs survivent au-delà de la sixième année suivant leur apparition.

Dans une forte proportion de 14%, les employeurs associatifs ne survivent pas en tant que tels au-delà de la première année. On en compte 11% ne survivant pas au-delà de la deuxième année. C'est ainsi qu'un employeur sur quatre ne parvient pas à dépasser le cap de ces deux premières années.

La troisième année semble encore un cap un peu difficile à passer, puisqu'elle est fatale à 7% des employeurs. Au-delà, les résistants semblent plus solides, puisque la proportion des disparitions (différence d'une année sur l'autre dans le graphique) faiblit jusqu'à n'être que de 3% en sixième année.

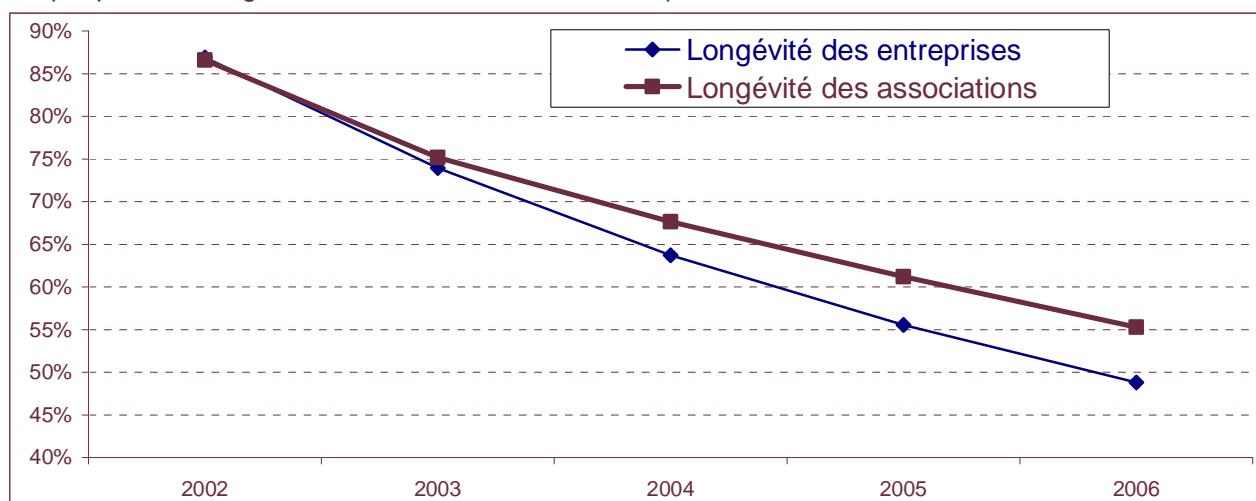
Au bilan, on trouve une proportion de 46% des associations employeurs, en année N + 6. Insistons bien sur le fait que si certaines de ces associations sont passées dans la strate des 3 à 5 salariés, elles ne sont pas considérées comme disparues.

## ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Les conditions dans lesquelles apparaissent et évoluent les entreprises et les associations employeurs ne sont certes pas les mêmes. Ainsi, l'observation de leur durée de vie respective, en qualité d'employeurs, doit ici constituer une information dont l'interprétation restera prudente. Nous avons suivi trois cohortes annuelles d'associations, et trois cohortes d'entreprises, hors associations, (1 ou 2 salariés pour les années 2000, 2001 et 2002).

Pour les établissements apparus en 2000 et 2001, le taux de maintien à six ans des associations est supérieur à celui des entreprises, hors associations. Pour les établissements apparus en 2002, le taux de maintien à quatre ans présente la même différence, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 11 – Longévité des associations et des entreprises



Source : ACOSS-URSSAF. Lecture : 49% des entreprises apparues en 2002 subsistent en 2006. 55% des associations apparues la même année sont encore présentes en 2006.

Les écarts se creusent au fil des années, pour atteindre 6,5% quatre ans après la création : 48,5% des entreprises, hors associations, sont toujours présentes en 2006, contre une proportion de 55% des associations employeurs de même taille.

## L'OBSERVATION SELON LES ACTIVITES

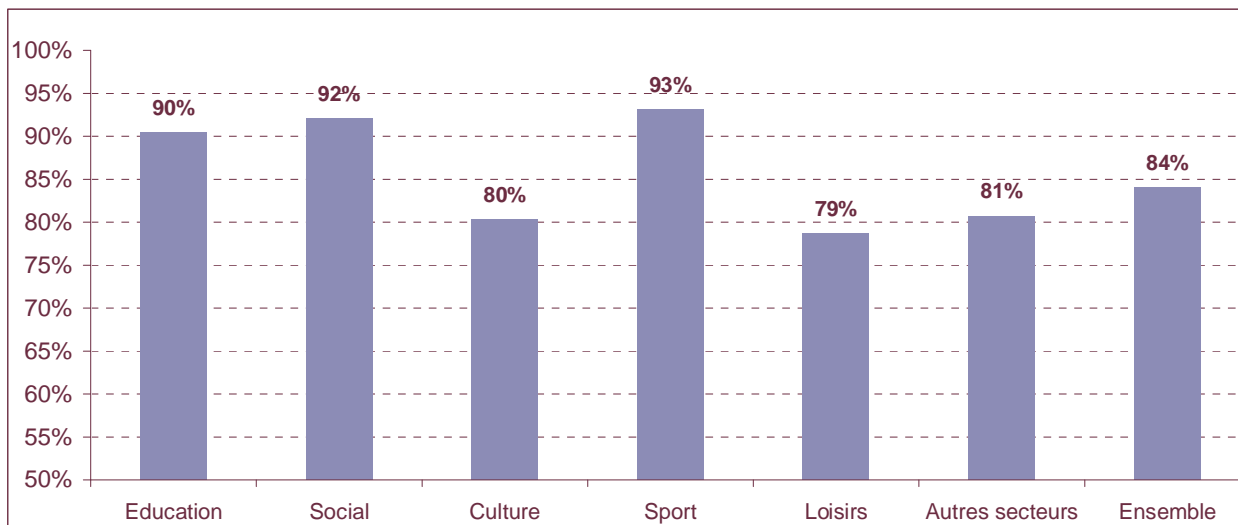
Dès lors que nous disposons du code activité (APE) de chaque employeur associatif, il était intéressant de vérifier si cette fragilité était partagée par tous les secteurs. Pour des raisons statistiques, nous nous limitons ici à quelques secteurs comprenant un nombre significatif d'employeurs de cette strate.

**METHODE :** Nous avons choisi les apparitions d'employeurs au cours de l'année 2000 et nous les avons suivis jusqu'en 2007, secteur par secteur. Sur cet échantillon de plus de 12.200 nouveaux employeurs, 23% sont des clubs sportifs, 17% sont dans le secteur de la culture, et seulement 5% dans le domaine social, 4% dans l'éducation<sup>45</sup> et 2% dans les loisirs. Près de 50% des nouveaux employeurs se dispersent dans de multiples secteurs, ou ne sont pas classés (code 913 E).

<sup>45</sup> En effet, ces deux domaines comportent plutôt des employeurs dotés de nombreux salariés.

Prenons d'abord la fragilité de première année, en observant la proportion des employeurs qui survivent au-delà de leur année d'apparition en tant que tels.

Graphique 12 – Proportion d'employeurs survivants au-delà de la première année

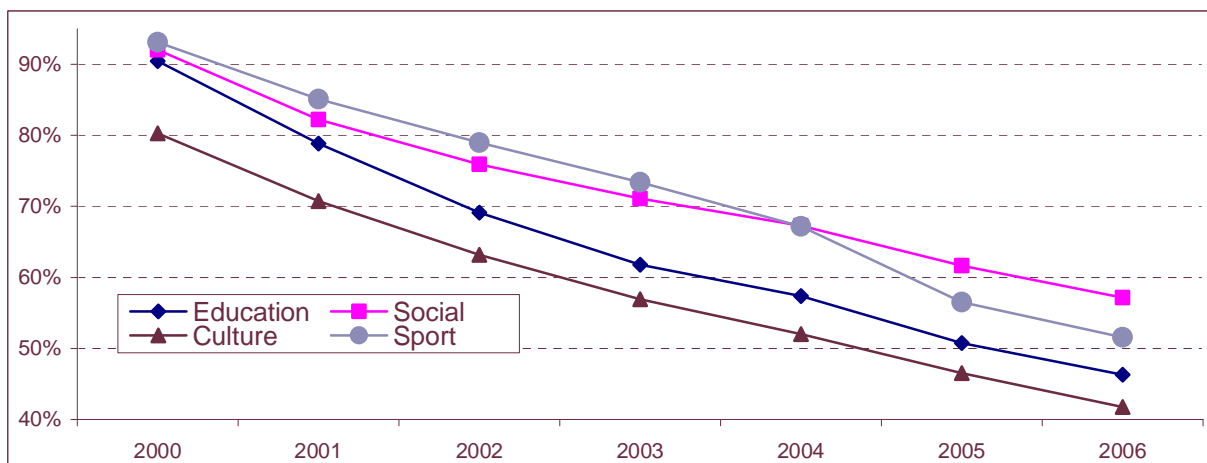


Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Employeurs apparus au cours de l'année 2000. Lecture : 90% des associations employeurs du secteur de l'éducation, apparues en tant que telles en année N, sont encore présentes en année N + 1.

Les domaines du sport, de l'éducation et du social présentent une très forte proportion de survivance au-delà de la première année. Les employeurs que nous avons qualifiés plus haut de ponctuels, sont proportionnellement plus nombreux dans les secteurs de la culture et des loisirs : environ 20% contre 16% en moyenne. Ce n'est d'ailleurs pas forcément le signe d'une plus grande fragilité, comme on va le voir plus loin. Cela correspond seulement aux caractéristiques de ces domaines qui peuvent générer des associations « éphémères », pour l'organisation d'un festival ou d'une exposition, par exemple.

Qu'en est-il au-delà ? Le graphique suivant permet de voir comment les employeurs résistent au fil des années, et pour les quatre secteurs dans lesquels les échantillons sont significatifs pour observer un tel suivi.

Graphique 13 – Longévité des employeurs apparus en 2000, selon l'activité



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. Lecture : Sur 100 associations employeurs apparues en 2000 dans le domaine de la culture, 80 sont restées employeurs la même année, 70 sont encore employeurs en 2001 et un peu plus de 40 subsistent en 2006.

Ce sont les employeurs du secteur social qui résistent le mieux dans le temps. Ils sont encore 57% au-delà de la sixième année, présents au cours de l'année 2006. Les employeurs du sport dévissent un peu au cours de l'année 2005, mais ils sont plus de 50% encore présents au cours de l'année 2006. La courbe des employeurs du secteur éducatif connaît une évolution plus rapide que celle des autres secteurs, au cours des années 2002 et 2003. La courbe du secteur culturel ne se situe au-dessous des autres que par la seule caractéristique de première année. 20% d'entre elles ne sont employeurs que ponctuellement, comme indiqué plus haut.

Au bilan, au-delà de la sixième année, soit au cours de l'exercice 2006, c'est le secteur social qui a le mieux résisté, avec un coefficient de survivance de 57%, suivi du secteur sportif (52%), de l'éducation (46%) et du secteur culturel (42%).

## **L'OBSERVATION SELON LES TERRITOIRES**

Notre unité d'observation est le département. Elle est assez fine pour traduire un certain nombre de réalités de terrain, et pour tenter de comprendre les liens éventuels entre la longévité ou la fragilité des petites associations employeurs et le contexte dans lequel elles apparaissent et disparaissent. Elle est assez large pour comporter plusieurs centaines d'associations employeurs, au minimum, dans les plus petits départements, et pour fournir à notre équipe et aux chercheurs avec lesquels nous travaillons, une matière suffisante pour réaliser des analyses pertinentes et comparatives, et en tirer quelques commentaires.

Nous limiterons le présent développement à la présentation détaillée de la méthodologie que nous avons mise en place pour effectuer ces observations et ces recherches. Notre objectif n'est pas d'imposer au lecteur une lecture fastidieuse de plusieurs tableaux imposants d'une centaine de départements. Ces données ne valent que si elles sont commentées, et partagées avec les responsables des réseaux associatifs concernés, ainsi qu'avec les élus de chaque département correspondant. Ces données doivent être également éclairées par un dialogue direct avec ces responsables associatifs et ces élus. C'est pour cela que nous mettons en place des démarches d'échange et de dialogue, dont quelques exemples sont présentés dans cette publication.

Rappelons que l'objectif est de mesurer avec la plus grande finesse la stabilité ou la fragilité des employeurs associatifs. Nous observons pour cela les mouvements d'apparition et de disparition de ces employeurs en tant que tels – à ne pas confondre avec l'apparition et la disparition de l'association elle-même qui peut fonctionner seulement avec des bénévoles.

Rappelons que ces mouvements se font essentiellement, soit dans une proportion vérifiée de 96%, par le fait des petits employeurs de 1 à 2 salariés. Rappelons aussi que ces employeurs ne représentent certes que 5% de l'emploi associatif, mais 58% des associations employeurs. C'est dire qu'ils sont présents dans toutes les activités, dans tous les territoires, au plus près de la population, pour apporter des services et du lien social, et au plus près des difficultés, pour apporter des solutions, que le système public et le système concurrentiel ne pourront pas forcément apporter.

C'est donc par rapport à ces enjeux, et compte tenu de leur importance, que nous avons mis en place cette démarche d'observation et de recherches. Cinq indicateurs ont été choisis dans un premier temps, permettant un cadrage très précis de la stabilité ou de la fragilité de ces employeurs sur une dizaine d'années. Ils sont indiqués dans l'encadré méthodologique qui suit.

**METHODE :** Ces cinq indicateurs mesurent d'une manière complémentaire la longévité des associations employeurs de 1 ou 2 salariés. Ils sont construits à partir d'un suivi de la vie d'employeur, propre à ces associations, au fil des années.

Les deux premiers indicateurs sont mis en place à partir de l'ancienneté observée dans chaque département, pour tous les employeurs présents en tant que tels au cours de l'année 2007. Pour des raisons techniques, on connaît avec précision « l'année de naissance », en qualité d'employeur, de chaque association apparue à partir de l'année 1998, mais on ne connaît pas cette année pour les employeurs apparus antérieurement.

Ces deux indicateurs complémentaires sont donc construits de la manière suivante :

Le premier indique le pourcentage d'employeurs présents en 2007, et dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans (apparus donc avant 1998) : la valeur nationale de cet indicateur est de 39%, et chaque département peut être situé par rapport à cette valeur moyenne.

Le deuxième indique l'âge moyen des associations employeurs dont l'ancienneté est égale ou inférieure à 10 ans. La valeur nationale de cet indicateur est de 4,6 années. Chaque département peut donc être situé par rapport à cette valeur de référence.

Les deux autres indicateurs permettent de mesurer respectivement la survie des associations à trois ans et à cinq ans. Pour cela, nous avons choisi de prendre quatre cohortes dans chaque département : celles qui concernent les apparitions successives des employeurs en 1998 - 1999 - 2000 et 2001. Cela permet d'obtenir des effectifs très larges et de réaliser la moyenne, sur quatre cohortes, de la survie à trois ans (N année d'apparition + 2) et de la survie à cinq ans dans chaque département (N+4).

Le dernier indicateur est construit à partir des trois cohortes 2002 - 2003 et 2004, avec une mesure de la survie à trois ans. Par comparaison entre cet indicateur et le même indicateur concernant les quatre années 1998 à 2001, nous observons si cette stabilité s'est renforcée au fil des années, ou si elle s'est affaiblie.

### ○ Quelques repères rapides

A partir du « stock » des employeurs associatifs présents en 2007, nous avons pu déterminer l'ancienneté générale, mesurée par département. La Sarthe, la Mayenne, les Landes, l'Aube, le Calvados et l'Oise se classent en tête pour l'ancienneté de leurs petites associations employeurs.

A partir du « flux d'apparition » des cohortes d'associations employeurs, depuis 10 ans, l'Ain, la Vienne, le Haut Rhin, le Bas Rhin et la Haute-Savoie présentent les meilleurs taux de survie à 3 ans et à 5 ans. Ce taux de survie s'est nettement amélioré, au fil des années, en Ariège et en Haute-Marne. Il s'est plus particulièrement dégradé en Côte d'Or et dans le Territoire de Belfort.

### **L'EXEMPLE DU DEPARTEMENT DE L'ÈURE :**

Il est donc possible de qualifier un département à partir de ces quelques indices : ainsi, à titre d'exemple, le département de l'Èure se situe au 16<sup>ème</sup> rang national pour l'ancienneté de ses petites associations employeurs (46% de ces associations ont plus de 10 ans pour une moyenne de 39%).

Le taux moyen de survie à trois ans de ces associations place le département au 11<sup>ème</sup> rang (73,2% pour une moyenne nationale de 67,6%). Il est en légère évolution positive. Le taux moyen de survie à cinq ans place l'Èure au 13<sup>ème</sup> rang (61,4% contre 56% en moyenne nationale). C'est donc un département dans lequel les petites associations résistent bien.

## UN FOURRE-TOUT DEVENU INACCEPTABLE : LE CODE APE 913E.

Quand un quart des associations employeurs ne sont pas classées dans un code APE qui décrit précisément son activité, ce n'est pas satisfaisant pour l'observateur. Et ce n'est pas non plus satisfaisant pour les acteurs et les décideurs qui se privent ainsi d'un outil de suivi efficace, pouvant déboucher sur des mesures de soutien adaptées.

Certes, la proportion de ces « associations non classées ailleurs » est de 26% du total des employeurs, et cette proportion tombe à 14% pour ce qui concerne l'emploi, dans la mesure où ces associations sont tout de même parmi les plus modestes. Pour autant, le classement des autres catégories juridiques (entreprises notamment)<sup>46</sup> est tel qu'il permet une ventilation convenable des établissements, et il n'y a pas de raison pour que l'on ne progresse pas significativement de ce point de vue, concernant les associations.

Avertissement : Nous avons travaillé à partir de la nomenclature NAF en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007 (NAF rév. 1), donc du code 913 E, dès lors que ce bilan concerne l'année 2007. Ce code correspondait à la notion suivante : organismes associatifs non classés ailleurs. La nouvelle nomenclature, en vigueur depuis le premier janvier 2008 a laissé la question en suspens, même si dans un élan de subtilité, ce code est devenu 9499Z, avec la dénomination suivante : autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Nous avons isolé trois facteurs qui concourent à cette difficulté de classement :

- Un grand nombre d'associations s'investissent dans plusieurs activités, et cette polyvalence n'est pas aujourd'hui prévue dans la nomenclature. Du reste, il n'est pas certain que les responsables des associations concernées souhaitent disposer d'un code spécifique indiquant cette polyvalence, ou qu'ils souhaitent opter pour leur activité dominante.
- Les services en charge d'affecter un code APE aux nouvelles associations ne disposent pas d'un vade-mecum uniforme. Ils recourent assez aisément – et très inégalement selon les territoires – à ce fameux code 913 E. Notre analyse très fouillée des différences selon les départements permet de penser que l'on peut réduire de moitié ces associations mal baptisées.
- Les associations elles-mêmes, n'accordent généralement aucune importance à ce type de classement. Ce n'est que lorsqu'il peut avoir une influence sur des dispositions fiscales particulières, ou qu'il recoupe par exemple des conventions collectives que les responsables y prennent garde. Et ceci ne concerne que peu d'employeurs. Il n'est pas certain que l'on puisse aisément mobiliser et motiver ces responsables associatifs qui ont d'autres préoccupations et d'autres priorités.

En revanche, dès lors que c'est leur rôle, les réseaux et fédérations spécialisées d'associations peuvent avoir cette préoccupation. Notamment pour mesurer et faire valoir le juste poids de leur secteur.

---

<sup>46</sup> Pour lesquelles le plus grand soin a été fort justement apporté, jusqu'à distinguer, par exemple, sous deux codes différents la location à courte durée et à longue durée des véhicules automobiles. Trois codes distincts aussi, pour la fabrication de verre plat, de verre creux, ou encore pour la transformation et le façonnage du verre plat.

Un premier constat : les organismes employeurs classés sous le code 913 E sont au nombre de 43 761 pour l'année 2007, ce qui représente un peu plus de 25% de l'ensemble des associations employeurs. La masse salariale et les effectifs correspondant à ces associations représentent respectivement 13% et 14% de l'ensemble.

Il nous a paru de l'intérêt du monde associatif de tenter d'aller plus loin, dans l'examen de ce groupe d'associations. Pour ce faire, nous avons procédé selon deux approches complémentaires : d'une part en étudiant en détail une partie très significative de ce groupe, et d'autre part en examinant la situation selon les différents départements du territoire national.

## LE 913 E : UNE TYPOLOGIE DE DIX GROUPES CORRESPONDANT A QUATRE CAS DE FIGURE

**METHODE :** Nous avons pris deux échantillons de ce groupe de près de 44.000 associations employeurs.

Le premier échantillon comporte les 2.000 associations dont la masse salariale est la plus importante. Ensemble, elles représentent 50% de la masse salariale total de ce code.

Le second échantillon comporte les 500 associations employeurs dont la masse salariale est la plus faible.

Ces deux échantillons représentent donc parfaitement le groupe, à la fois quant au poids et quant à sa diversité. Nous avons examiné les associations de chaque échantillon, une par une. Cet examen a consisté à rechercher l'activité de chacune de ces associations, d'abord en fonction de sa raison sociale, ensuite, si nécessaire, en fonction des informations librement disponibles sur son site ou sur Internet en général.

Cette démarche nous a permis de mettre en place une « *typologie de travail* » organisée selon 10 catégories.

### Premier cas de figure : des associations manifestement mal classées

- Le groupe 1 correspond aux associations gestionnaires de personnel ou de fonds sociaux, ou encore des grandes associations nationales d'élus ou de collectivités. La plupart de ces associations devraient se situer sous le code APE 751 ou le code APE 752.
- Le groupe 2 correspond à des associations environnementales. La plupart pourraient être reclassées sous le code APE 925 E (gestion du patrimoine naturel).
- Le groupe 3 correspond à des Organisations Non Gouvernementales (ONG). La plupart de ces associations se situent sous les codes 853 K (Autres formes d'action sociale) ou le code 925 E (Gestion du patrimoine naturel).
- Le groupe 4 comprend, parmi les plus grandes, majoritairement des associations qui se situent dans le domaine de l'aide à domicile, et qui devraient se trouver sous le code 853 J (*Social - Aide à domicile*), ou bien des associations d'insertion ou de formation professionnelle qui devraient être sous l'un des codes 801 et suivants (*Education*). Parmi les plus petites (notre échantillon des 500), la plupart des associations seraient à reclasser sous le code 827 C (*Loisir*).

Au bilan, ces associations manifestement mal classées représentent près de 60% de notre échantillon des grandes associations du 913 E (60% des salariés et 60% de la masse salariale), et environ 40% de notre deuxième échantillon des plus petites (45% environ du nombre de salariés).

Un classement correct de ces organismes aurait permis de dégonfler ce fourre-tout de moitié. Un reclassement progressif pourrait permettre de parvenir à ce résultat, et ce groupe ne comporterait alors plus que 13% des établissements, et moins de 8% des emplois et de la masse salariale.

#### Deuxième cas de figure : des associations manifestement polyvalentes

- Le groupe 5 comporte les associations familiales. Compte tenu de leur polyvalence (social, loisirs, éducation, culture, sport...), elles ne peuvent être classées sous un code activité particulier.
- Le groupe 6 comporte d'autres associations, essentiellement dans le domaine socioculturel.

Ces associations représentent environ 17% des plus grandes (près de 25% du nombre des salariés), et environ 20% des plus petites (15% de l'emploi de ces petites associations). Elles sont plus particulièrement situées dans le secteur rural. Faut-il imaginer la création d'un code spécifique d'activité qui puisse indiquer clairement la polyvalence de ces associations ? La parole pourrait leur être donnée pour qu'elles expriment leurs souhaits de ce point de vue.

#### Troisième cas de figure : des associations qui pourraient revendiquer un code spécifique

- Le groupe 7 comporte des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Pour autant qu'elles le souhaitent, certaines d'entre elles pourraient déjà rejoindre les codes 804 C (formation des adultes et formation continue) ou 804 D (Autre enseignement).
- Le groupe 8 comporte des associations agissant dans le domaine du logement. Aujourd'hui, aucun code APE ne correspond à leur activité.

Ensemble, ces deux groupes représentent 7% des grandes associations, mais fort peu parmi les plus petites. Leurs membres pourraient revendiquer un code spécifique : un code « *activité de jeunesse et d'éducation populaire* » pour la première, sauf à choisir plutôt une option de polyvalence, à porter un code existant proche de leur activité principale ou encore à demeurer parmi les « non classés ailleurs », et un code « logement » pour la seconde.<sup>47</sup>

#### Quatrième cas de figure : les associations qui ne peuvent pas, a priori, être classées ailleurs

- Le groupe 9 comporte par exemple des associations d'anciens combattants, de consommateurs, des associations d'anciens élèves, ou encore des clubs de réflexion.
- Le groupe 10 comporte les associations dont nous n'avons pas pu déterminer l'activité, de par leur seule raison sociale.<sup>48</sup>

<sup>47</sup> De ce point de vue, et si l'on considère l'importance de ce sujet, en particulier pour ce concerne les personnes en difficulté, la question mérite tout de même attention.

<sup>48</sup> Pour autant, les services de l'INSEE disposent des statuts de ces associations et peuvent éventuellement leur attribuer un code précis.

Ensemble, ces associations représentent environ 17% des plus grandes (13% des salariés). Elles représentent en revanche près de 40% des plus petites, et la même proportion du nombre des salariés.

Ce développement présente un panorama très détaillé de ce groupe d'associations qui figurent aujourd'hui sous le code 913 E. Pour certaines d'entre elles, 60% parmi les plus importantes et plus de 40% des plus petites, il s'agit d'une erreur manifeste de classement. Pour d'autres, si la notion de polyvalence était retenue et si d'éventuels nouveaux codes étaient imaginés, le classement pourrait être différent.

Mais ceci n'est que de long terme, car une révision vient de se dérouler, à l'échelle européenne de surcroît. Et il n'est pas certain que les « spécificités françaises » puissent véritablement être prises en compte à ce niveau.

Mais pour rester concret, et pour fixer les idées, en ne prenant que les associations employeurs manifestement mal classées, rappelons qu'un mouvement efficace de correction conduirait à faire passer la proportion des établissements relevant du 913 E de 26% à 13%, la proportion des salariés et de la masse salariale correspondants de 14% à seulement 7%.

Cela paraît-il possible ? Probablement si l'on en juge par la situation observée dans chacun des départements, comme on va pouvoir le constater dans le chapitre qui suit. En effet, nous venons d'évoquer une moyenne nationale et les écarts sont très importants suivant les départements. La situation déjà favorable de certains d'entre eux justifie qu'on se pose la question d'une possible correction des codes APE.

### **L'IMPORTANCE DU 913E DANS CHAQUE DEPARTEMENT**

Dès lors que nous avons constaté des approximations nombreuses en matière de classement, liées à la fois à la démarche des services en charge de cette attribution et au relatif désintérêt des associations concernées pour le sujet, il convenait d'évaluer la proportion des associations employeurs relevant du code 913 E dans chaque département. Nous avons effectué deux constats :

○ Autour d'une moyenne nationale d'un peu plus de 25% des établissements, cette proportion varie fortement, de plus de 40% dans certains départements, à nettement moins de 20% dans une quinzaine d'entre eux. Les circonstances locales seraient-elles différentes ? Il semble que ce ne soit pas là l'explication.

○ Certaines proximités géographiques ont attiré notre attention : les services de l'INSEE gèrent le répertoire SIRENE selon 14 grandes régions. Et nous avons pu constater que selon ce découpage, les proportions d'organismes non classés ailleurs pouvaient varier sensiblement : ainsi les 14 départements d'un groupement géographique précis présentent tous des proportions variant autour de 20%, et les départements de cet autre groupement géographique varient tous nettement au-dessus de 30%. D'autres groupes géographiques se situent aux alentours de 40%...

Ce développement ne vise pas à mettre en question le travail effectué ici ou là, mais seulement à attirer l'attention sur l'importance qu'il y aurait à harmoniser les démarches. Ainsi, un travail conjoint entre les représentants du secteur associatif (CNVA, CPCA, réseaux nationaux) et l'administration de l'INSEE pourrait conduire à la réalisation d'un mémento pratique de classement, et à une harmonisation des pratiques.

Un objectif de réduction de moitié de ce fourre-tout est possible. La démonstration en est faite, de par la forte proportion constatée des associations qui pourraient être bien classées, sous un code correspondant à leur activité, et de par le fait que nombre de départements se situent d'ores et déjà dans une faible proportion d'organismes non classés ailleurs.

En toute hypothèse, on peut raisonnablement imaginer qu'un progrès significatif n'est pas hors de portée, pour ce qui concerne le reclassement d'une bonne moitié des associations. Et ceci dans des délais qui pourraient être assez rapides. Il convient pour cela que se mettent en mouvement deux démarches simultanées : de la part de l'administration de l'INSEE une correction des codes attribués ; de la part des associations, ou plus efficacement de la part des réseaux associatifs, une sensibilisation des dirigeants.

En effet, seule une démarche coordonnée, initiée par les réseaux associatifs par région ou par département, peut aboutir. Cela suppose un recensement à ce niveau des codes attribués, et une demande globale de révision, présentée auprès des services de l'INSEE.

Certes, une amélioration de ce point de vue ne changera pas radicalement la situation et les conditions d'exercice des associations, mais si l'on veut mesurer finement et surtout justement le poids, les évolutions, et les difficultés éventuelles que rencontrent chaque secteur d'activité, il faut en approcher correctement le périmètre.

🌀 A l'attention des chercheurs, des décideurs, et de nos adhérents, précisons que nous tenons à leur disposition les éléments techniques de ce dossier : Avec notamment la répartition très détaillée (typologie de dix groupes) des plus grands et des plus petits de ces organismes. Avec aussi la proportion très fine de ces organismes non classés ailleurs, pour chacun des départements métropolitains et outre-mer.

## LE POINT DE VUE DES EXPERTS

**XAVIER DELSOL**, avocat, a créé JURIS Associations et il a publié de nombreux ouvrages qui font référence, concernant la vie associative. Il écrit régulièrement dans nos publications et il est membre du comité d'experts de Recherches & Solidarités. Il accepte de répondre à deux questions très précises sur ce sujet du code APE, nous le remercions vivement :

- Que pensez-vous du fait qu'un nombre non négligeable d'organismes associatifs ne bénéficient pas d'un code APE correspondant réellement à leurs activités ?

*Cette situation n'est malheureusement pas l'apanage des seules associations, mais il est vrai que le cas est certainement plus fréquent dans ce secteur. Est-ce du fait d'une plus grande méconnaissance, ou plus probablement surtout d'une plus grande diversité d'activités gérées par une même association alors que les entreprises sont plus souvent "mono activité" ?*

*C'est probablement aussi parce que les organismes à but non lucratif ont été longtemps ignorés par les organismes de statistiques, et intéressaient moins des structures comme l'INSEE.*

- Quelles peuvent être les conséquences juridiques, fiscales et en termes de gestion des ressources humaines, pour ces associations ?

*Le code APE ne constitue jamais un critère juridique en soi et n'a donc en théorie aucune incidence concrète puisqu'il n'a qu'un usage de classement statistique. Cela étant, il peut servir d'indice comme par exemple, en matière sociale, pour la détermination de la convention collective applicable ou encore, en matière fiscale, pour déterminer le caractère lucratif ou non d'une activité.*

*Dès lors, un mauvais classement pourra rendre plus difficile pour l'association certaines démarches sociales ou fiscales.*

*Pour les organismes concernés qui s'aperçoivent d'un mauvais classement, il suffit d'écrire à l'INSEE en demandant un nouveau classement plus correct, avec les justifications correspondantes, c'est toujours préférable.*

**PIERRE MARCENAC**<sup>49</sup> est associé, directeur national du secteur non marchand de KPMG SA. Expert dans de nombreux comités, au titre du commissariat aux comptes et de l'expertise comptable, il a créé l'Observatoire de la transparence dans les associations. Compte tenu de son expérience et de son suivi quotidien de ces sujets, il a bien voulu expliquer pourquoi il est important pour une association de bénéficier d'un code APE correspondant réellement à son activité.

*A l'heure où les associations souhaitent être reconnues comme des acteurs incontournables de l'économie, il est dommage que beaucoup d'entre elles se retrouvent noyées parmi des organismes divers et variés.*

*Comment montrer le poids de son activité si celle-ci n'est pas identifiée ?*

*Une association ayant un code APE correspondant à son activité peut plus aisément se comparer aux autres associations, mais aussi aux autres organismes du secteur marchand ayant la même activité. De nos jours, les organismes lucratifs proposent des services qui étaient, il y a encore quelques années, exclusivement du domaine associatif. Pour assurer leur développement, voire leur survie pour certaines d'entre elles, les associations ont besoin d'être identifiées et de légitimer leurs actions.*

*Au travers de notre Observatoire « Transparence et Associations », nous avons constaté à quel point les associations appréciaient d'être comparées entre elles et de pouvoir positionner leur niveau de transparence par rapport aux associations d'une même activité. Cela prouve que, d'une manière générale, bénéficier d'un code APE plus précis que 913 E permet aux associations de bénéficier des informations et statistiques fines et exploitables pour leur développement.*

*De plus, elles seraient ainsi plus assurées des obligations qui leur incombent. Les obligations fiscales, sociales et financières dépendent en effet de l'activité de l'association. Le code 913E pourrait conduire l'association à se voir attribuer des obligations et des responsabilités qui ne correspondraient ni à ses problématiques, ni à ses objectifs.*



---

<sup>49</sup> Pierre MARCENAC est également membre du comité d'experts de RECHERCHES & SOLIDARITES.

### III - L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

#### NOUVELLE VAGUE

Il y a maintenant trois années que se lançait ce premier "baromètre" sur l'opinion des responsables associatifs (ORA). Trois années pour trois grandes vagues d'enquête qui ont désormais installé l'ORA dans le paysage des données incontournables pour tous ceux qui s'intéressent à la vie associative. En ce sens, le pari de doter le monde associatif d'un suivi régulier de leurs réactions aux grandes questions qui le traverse, est incontestablement gagné.

Gagné d'abord grâce aux associations elles-mêmes qui ont accepté de jouer le jeu et de prendre le temps nécessaire pour répondre aux questions. Que leurs responsables bénévoles en soient ici chaleureusement remerciés. Au total, avec les trois vagues initiées par l'équipe de **Recherches & Solidarités** depuis 2006, le réseau compte maintenant plus de 4.600 correspondants. Ce qui offre une base de données considérable. Gagné aussi par la diversité de ceux qui en ont utilisé les résultats. Les responsables associatifs bien sûr, mais aussi les pouvoirs publics, les élus politiques, les medias, sans oublier les experts ou les chercheurs.

Gagné également car le pari était celui d'une certaine mutualisation d'un outil volontairement ouvert, à géométrie variable, permettant selon les besoins, de donner des éclairages vivants sur tel ou tel sujet, dans tel ou tel territoire. Des élus dans les départements et les régions s'en sont très heureusement emparés pour dialoguer avec leur tissu social sur la base d'une appréciation objective. Autre exemple, les autorités sanitaires avec l'APHP (Assistance Publique- Hôpitaux de Paris) ont eu recours à l'ORA pour tester la réactivité et le possible support des associations en cas de crise grave, risque bactériologique ou pandémie. Ou encore le CNVA (Conseil National de la Vie Associative) manifestant son intérêt pour la préparation de la 4<sup>ème</sup> vague avec des questions "ad hoc" sur le développement du bénévolat, la formation des bénévoles, etc.

Pari gagné enfin parce qu'il s'agit au fond d'un outil associatif au service des associations qui permet aux multiples contributeurs d'en savoir plus sur des questions particulières, qui le plus souvent intéressent tout le monde...

Le lecteur retrouvera tout cela dans l'analyse détaillée des résultats des enquêtes qui, telle était bien l'intention de départ, permettent maintenant pour les questions déjà présentes dans la première vague, un certain recul et la mesure de l'évolution des opinions, même si, comme on s'en doute, c'est plutôt la continuité et la stabilité des réponses qui prédominent. Cela est d'ailleurs plutôt réconfortant et rassurant sur le sérieux des réponses et sur l'intérêt de leurs évolutions dans le temps long. Rendez-vous l'année prochaine avec une « nouvelle nouvelle » vague.

**ROGER SUE, SOCIOLOGUE,  
PROFESSEUR A L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES - SORBONNE<sup>50</sup>**

---

<sup>50</sup> Auteur notamment de *La Société civile face au pouvoir*, Presses de Sciences Politiques, coll. La Bibliothèque du citoyen (2003) et *La Société contre elle-même*, Fayard, coll. Transversales (2005). Membre du Centre d'Etude et de Recherche sur les Liens Sociaux, *CERLIS - CNRS*. Roger SUE est président du Comité d'experts de *Recherches & Solidarités*.

**METHODOLOGIE** : Il s'agit d'enquêtes en ligne réalisées dans le respect des principes scientifiques et déontologiques des enquêtes par sondage.<sup>51</sup> La représentativité des échantillons a été assurée par la méthode des quotas : taille des associations croisée par l'objet, la région, l'ancienneté, la taille de l'agglomération, l'activité annuelle, saisonnière ou ponctuelle, l'appartenance de l'association à une fédération ou non.

○ Une première vague d'enquête s'est déroulée du 7 avril au 23 juin 2006, auprès de **1.292** responsables d'associations, membres d'un bureau (60 % de présidents, 20 % de vice-présidents, trésoriers ou secrétaires, 20 % d'autres membres de bureau).

○ Une seconde vague s'est déroulée du 15 janvier au 27 avril 2007, auprès de **2.864** responsables d'associations dont 771 ayant déjà participé à la première vague d'enquête.

○ La troisième vague s'est déroulée entre le 11 mars et 25 mai 2008, auprès de **2.430** responsables bénévoles d'associations.

Ce dispositif a ainsi permis d'interroger plus de **4.600** responsables d'associations différents, dans le cadre de ces trois vagues annuelles. Outre le nombre de ces références qui permet de travailler sur un échantillon représentatif du secteur associatif, il faut signaler la continuité et la cohérence de l'observation : environ 60% des répondants à la première vague ont répondu à la deuxième, et environ 50% des répondants de la deuxième vague ont répondu à la troisième. Outre l'évolution des réponses d'une vague à l'autre, nous avons ainsi pu mesurer avec précision celle des réponses successives de ces répondants.

La très grande diversité du monde associatif, et les différences observées entre les plus petites associations et les plus grandes comportant plusieurs dizaines de salariés, ou encore entre les associations du domaine du sport et celles du domaine social, par exemple, nous font généralement préférer une présentation des réponses des dirigeants, en fonction du type d'associations dans lequel ils évoluent<sup>52</sup>.

Les secteurs d'activité sont regroupés sous cinq principales rubriques : Culture, Sport, Social, y compris santé et humanitaire, Loisirs, y compris éducation populaire, Autres secteurs. Nous disposons d'une ventilation plus fine, comportant notamment le secteur humanitaire, celui de l'environnement, celui de la santé ou encore celui de l'éducation populaire. Ces données plus détaillées peuvent être exploitées conjointement avec des partenaires qui le souhaiteraient.

Au printemps 2006, nous avons initié un dispositif d'enquête permanente auprès des responsables associatifs dans la perspective de mieux connaître leur opinion sur les sujets les concernant directement, et de faire entendre la voix des associations auprès des pouvoirs publics et du grand public.

Nous sommes particulièrement heureux, notre équipe et tous les experts qui travaillent avec nous, de mesurer le fruit de ces efforts communs<sup>53</sup>, avec de multiples et très riches résultats, sous forme de centaines de milliers de données, dont beaucoup restent encore à exploiter, et sont mis à la disposition des experts et des décideurs concernés.

---

<sup>51</sup> Pour garantir l'autonomie financière et logistique du projet, notre équipe s'est associée à des partenaires qui ont également suivi et approuvé toutes ses étapes. Il s'agit de la **MACIF**, des équipes du secteur non marchand de **KPMG**, du groupe **Caisse d'Epargne**, du portail Internet **jeuxaider.com**, et de l'association nationale **France Bénévolat**.

<sup>52</sup> Les résultats globaux ne constituent en effet qu'une sorte de « *moyenne assez théorique* ».

<sup>53</sup> Les cahiers de l'ORA, dont une note méthodologique – [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org) Enquêtes.

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

### ○ Bref rappel des résultats de la première vague :

Cette démarche d'enquête s'inscrit dans la durée et nous disposons maintenant d'informations précises et détaillées sur nombre de sujets. C'est ainsi qu'en 2006 notre équipe avait posé cette question liminaire :

T 19 - De la part de la municipalité ou des municipalités de votre ressort, diriez-vous que votre association est : (en %, selon la taille des communes)

Pourcentages en colonnes	Moins de 2.500 habitants	De 2.500 à 10.000 habitants	De 10.000 à 100.000 habitants	Plus de 100.000 habitants
Très bien connue	42	57	33	19
Assez bien connue	33	23	38	35
Sous total	75	80	71	54
Assez peu connue	16	17	21	30
Totalement Inconnue	6	2	7	15
Sous total	22	19	28	45
Non réponses	3	1	1	1
Total	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2006

Il n'est pas étonnant que la proximité entre les associations et les municipalités soit globalement inversement proportionnelle à la taille de la commune. Il pourrait paraître surprenant qu'autant d'associations s'estiment assez peu connues, voire totalement inconnues des municipalités.<sup>54</sup>

Ainsi, environ 20% des dirigeants estiment que leur organisme n'est pas bien connu, dans les communes de moins de 10.000 habitants. Cette proportion monte à près de 30% dans les communes de 10.000 à 100.000 habitants, et explose à 45% dans les agglomérations.<sup>55</sup>

Ce n'est finalement pas si surprenant pour trois raisons : d'une part, certaines associations ne souhaitent pas se faire connaître des municipalités pour des raisons de discrétion, mais surtout de liberté, voire d'opposition ; d'autre part, certaines associations n'ont aucune raison de se faire connaître dans la mesure où leur objet concerne quelques personnes par affinité et où aucun lien n'est ni nécessaire ni recherché ; enfin, nombre d'associations ont un objet supra communal (le canton, l'arrondissement, le département, voire l'échelon régional, national ou international).

<sup>54</sup> Le terme « *municipalité* » est ici employé pour signifier l'équipe municipale, dont le conseil municipal.

<sup>55</sup> Cela montre la grande prudence dont il faut faire preuve lorsque l'on veut approcher le fait associatif par le filtre des communes. Et cela montre aussi l'impossibilité de recensement exhaustif des associations vivantes. Et la grande modestie nécessaire de ce point de vue, qui nous conduit à nous limiter à des fourchettes.

T 20 - Sollicitez-vous la ou les municipalités de votre ressort sur le plan financier, et/ou matériel ?  
(en %, selon l'activité et la taille des associations)

	Secteur d'activité des associations (1)				Taille des associations		
	Culture	Loisirs	Sport	Social	Petites	Moyennes	Grandes
Souvent	8	8	8	9	7	9	9
Régulièrement	46	40	46	40	32	40	43
Sous total	54	48	54	49	39	49	52
De temps en temps	33	29	37	30	38	35	26
Jamais	12	22	8	19	21	14	20
Sous total	45	51	45	49	59	49	46
Non réponses	1	1	1	2	2	2	2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2006. (1) Notons que les associations classées dans la rubrique « autres » sont nettement moins nombreuses à solliciter souvent ou régulièrement les municipalités (34%). C'est ce qui explique que les chiffres de ce tableau soient supérieurs à la moyenne de 46%.

Dans les domaines de la culture et du sport, tout comme dans la catégorie des associations les plus importantes, le plus souvent employeurs, la proportion des associations qui sollicitent leur municipalité est plus forte, tout comme est plus forte dans ces domaines la proportion de celles qui affirment être les plus connues. Les deux thèmes sont bien sûr liés.

De plus, autour de la moyenne générale de 46% des associations qui sollicitent régulièrement les municipalités, elles ne sont que 44% dans les plus petites communes (moins de 2.500 habitants) contre 52% dans les communes comportant entre 2.500 et 10.000 habitants. Les associations fédérées sollicitent plus volontiers les municipalités (54% contre 40% des associations autonomes).

Observons que plus de 72.000 associations nouvelles ont été déclarées en 2007-2008 en France, ce qui contribue à accentuer la demande de soutien en direction des collectivités. Cette tendance peut préoccuper. Non seulement l'apparition de nouvelles associations peut contribuer à faire naître quelques concurrences, mais elle provoque aussi des tensions en matière de ressources humaines bénévoles qui n'évoluent que très peu et qu'il faut de plus en plus partager. Quand elle ne conduit pas à quelques prises de bec !

## ○ Identifier les partenariats privilégiés

En lien avec tous les experts qui travaillent avec notre équipe, nous avons posé quatre questions aux responsables associatifs, dans le cadre de ce chapitre consacré à leurs relations avec les collectivités. En commençant naturellement par une question sur la ou les collectivités avec lesquelles leur association a le plus de relations aujourd'hui.

T 21 - Avec lesquelles de ces collectivités votre association a-t-elle le plus de relations aujourd'hui ?  
(Plusieurs réponses possibles, exprimées en %)

La ou les communes	73
Un groupement de communes (communauté de communes, pays...)	24
Le conseil général	36
Le conseil régional	17
Aucune parce que cela ne présente pas d'intérêt pour l'objet de l'association	5
Aucune par choix des responsables de l'association	2
Aucune malgré les démarches sans suite de l'association	7
Non réponse	2

Source : Enquête ORA 2008

Près de 15% des responsables indiquent n'avoir aucune relation avec une collectivité, quelle qu'elle soit.

Pas de surprise quant à la proportion des associations qui sont en relation avec la commune d'implantation : près de trois sur quatre en moyenne, mais avec de fortes variations.

En revanche, on notera avec intérêt que près d'une association sur quatre est aujourd'hui en relation avec un groupement de communes. Cette forme d'intercommunalité (communautés de communes ou d'agglomérations, communautés urbaines) s'est développée mais en ne prenant généralement pas en compte la dimension associative.<sup>56</sup>

A partir de cette moyenne, on observe une relation d'autant plus fréquente que l'association est importante. Elle existe dans 35% des cas pour une grande association, dans 26% des cas, pour les associations moyennes et dans 20% des cas pour les petites associations.

Plus d'une association sur trois est en relation avec le Conseil général et 17% avec le Conseil régional. Dans les deux cas, cette relation est d'autant plus fréquente que l'association est importante.

Mais ces relations dépendent aussi directement de l'objet de l'association et du secteur dans lequel elle évolue. D'où l'intérêt du tableau suivant, qui croise les réponses à cette question aux principaux secteurs d'activité.

---

<sup>56</sup> Cette forme d'intercommunalité consiste à transférer de l'échelon communal vers l'échelon intercommunal un certain nombre de compétences – et les moyens qui leur correspondent. Or les compétences qui touchent plus particulièrement à la vie associative et qui pourraient conduire les intercommunalités à financer les associations ont été rarement transférées. Les élus communaux considèrent en effet que ce sujet est fortement « porteur » et doit demeurer dans leur domaine réservé. C'est dommage car le champ d'action des associations se limite assez rarement au territoire communal compte tenu des exigences de plus en plus fortes de mutualisation des moyens et de rationalisation des soutiens accordés.

T22 - Avec lesquelles de ces collectivités votre association a-t-elle le plus de relations aujourd'hui ?

(en %)	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
La ou les communes	74	76	80	69	66	73
Un groupement de communes	25	23	23	18	29	24
Le conseil général	42	25	37	43	33	36
Le conseil régional	17	12	16	17	23	17
Aucune pas d'intérêt pour son objet	5	8	2	4	8	5
Aucune par choix des responsables	3	1	1	3	2	2
Aucune malgré des démarches	8	6	4	9	10	7

Source : Enquête ORA 2008

○ *Une lecture horizontale* de ce tableau montre que la relation avec la commune est d'autant plus fréquente que l'on est dans le domaine sportif (80%) et d'autant moins fréquente que l'on se situe hors des quatre principaux domaines (66%). Citons comme exemple l'environnement, l'éducation, le tourisme, la défense de certains intérêts...

La relation avec les groupements de communes est significativement (test chi2 proche de 0) moins fréquente dans le domaine social : cette compétence a en effet très rarement été transférée à l'échelon intercommunal.

On peut dire ici sans surprise, compte tenu des compétences exercées par ces Collectivités, que c'est dans les domaines de la culture (42%) et dans le secteur social (43%) que les associations ont le plus de relations avec le Conseil général de leur département. Et c'est dans le secteur des loisirs que ces relations sont les moins fréquentes (23%).

Pour ce qui concerne les relations avec le Conseil régional, on ne note pas de grandes différences entre les secteurs de la culture, du sport et du social, avec une occurrence de relations proche de la moyenne de 17%. Le secteur des loisirs est en retrait, et dans la catégorie des « autres secteurs », celui de l'éducation et de la formation, tout comme celui de l'environnement, jouent un rôle déterminant pour expliquer cette proportion de 23%. Là encore le lien est clair avec les compétences de ces collectivités.

Enfin, on remarque que la proportion de démarches infructueuses (dernière ligne du tableau) est significativement plus faible dans le secteur du sport. Ce sujet intéresse en effet tout particulièrement les collectivités, ne serait-ce qu'en relation avec les équipements (stades, gymnases, piscines) nécessaires. Ce sont les associations des « autres domaines » qui affichent proportionnellement le plus de démarches infructueuses : cela s'explique en particulier dans la mesure où figurent parmi elles des associations revendicatrices, en défense de certains intérêts particuliers, en opposition à tel ou tel projet, ou encore en lien avec l'environnement.

○ *Une rapide lecture verticale* permet d'observer comment s'organisent prioritairement les relations dans chacun des quatre principaux secteurs : les responsables de la culture ont un peu plus que les autres des relations avec un Conseil général qui dispose le plus souvent d'un service dédié.

Les responsables des loisirs se limitent le plus souvent à des relations au niveau de la commune, et en tout cas bien moins souvent que les autres secteurs au niveau régional. Plus que les autres (8% contre 5% en moyenne), ils ne cherchent pas de relations avec

quelque collectivité que ce soit car cela ne présente pas d'intérêt pour leur objet. On trouve ici les associations centrées sur quelques personnes se groupant par affinité.

Les dirigeants du sport semblent les plus satisfaits, dans la mesure où ils ont, plus que les autres, des relations avec la commune, et moins que les autres à déplorer des démarches infructueuses. Les responsables du secteur social sont ceux qui ont proportionnellement le moins de relations avec l'échelon communal, et le plus de relations avec l'échelon départemental (Conseil général). Ils affichent la plus grande déception, suite à des démarches infructueuses pour établir des relations (9% contre 7% en moyenne).

○ *Un croisement des réponses avec l'implantation des associations* permet de montrer quelques différences significatives. C'est ainsi qu'autour d'une moyenne de 73% des organismes ayant des relations avec les communes, on se situe aux alentours de 80% dans toutes celles qui comportent moins de 100.000 habitants, pour tomber à moins de 60% dans les grandes agglomérations.

C'est ce même phénomène que l'on observe pour ce qui concerne les relations avec les communautés de communes et les communautés d'agglomérations. Ici, la corrélation est nette entre le degré d'urbanisation et le nombre de relations : on passe progressivement de 34% de réponses positives chez les répondants actifs dans les communes de moins de 2.500 habitants, à 16% dans celles qui dépassent 100.000 habitants. L'influence que pourrait avoir le système d'organisation plus complet dans les communautés d'agglomérations, se trouve compensée par l'effet d'urbanisation et de dilution des relations.

S'agissant des relations avec les Conseils généraux, la moyenne générale se situe à 36% d'associations concernées, avec une différence entre celles qui se situent dans une commune de moins de 10.000 habitants (un peu plus de 30%), et celles qui se situent dans une commune de 10.000 à 100.000 habitants (42%).

La proportion du nombre des associations en relation avec le Conseil régional croît avec l'importance de la population de la commune d'implantation : depuis 11% dans les communes de moins de 5.000 habitants, jusqu'à 25% dans celles qui dépassent 100.000 habitants. Mais n'oublions pas que nous avons ici un effet « taille » d'associations, la proportion de petites associations étant nettement plus forte dans les petites communes.

Enfin, on retrouve les fortes différences déjà observées en ce qui concerne le manque de connaissance réciproque entre associations et collectivités, proportionnelles à l'intensité de l'urbanisation : autour d'une moyenne de l'ordre de 15%, la proportion des répondants n'ayant aucune relation avec l'une quelconque des collectivités passe de 11% dans les communes de moins de 10.000 habitants, à plus de 25% dans les communes de plus de 100.000 habitants.

### ○ La qualité des relations

Après avoir identifié les relations établies, en fonction du secteur d'activité, et en fonction du type de collectivité, il faut maintenant examiner la qualité de ces relations. Nous avons pour cela établi une échelle détaillée permettant aux responsables associatifs de les qualifier.

Nous leur avons pour cela demandé de choisir la collectivité avec laquelle ils ont le plus de relations et cela permet de présenter les qualités de ces relations dans le tableau suivant<sup>57</sup>, ventilé selon les principaux secteurs d'activité.

T 23 - Vous diriez que les rapports avec cette collectivité sont (en %) :

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Bons et constructifs	33	36	34	34	27	33
Bons et conviviaux	27	26	36	32	22	29
Sous total	60	62	70	67	50	61
Quelconques	11	10	14	9	12	11
Complexes	13	14	10	8	15	12
Conflictuels	1	2	1	1	6	2
Non-réponses	15	13	5	14	18	13
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008

Nous lirons délibérément ce tableau d'une manière exigeante : en notant tout d'abord qu'un responsable sur trois, seulement, estime avoir des *rapports bons et constructifs* avec sa collectivité de référence. C'est fort peu car rien ne sert d'entretenir des relations de type *poignées de mains, réceptions et petits fours* (rapports bons et conviviaux 29%), pour un responsable associatif qui s'est fixé un objectif très concret de réussite pour son association.

Hormis le cas des *autres secteurs* (27%), dont nous avons déjà dit qu'ils comportaient bon nombre d'associations de revendication, les différences entre les domaines (entre 33% et 36%) ne sont pas significatives.

Dans ce que nous avons nommé les *rapports bons et conviviaux*, on trouve une proportion significativement élevée de réponses dans les secteurs du sport (36%) et du social (32%), pour une moyenne de 29%.

Cette exigence ne doit pas pour autant nous conduire à ignorer le bilan assez encourageant, selon lequel plus de 60% des responsables associatifs estiment avoir des rapports satisfaisants ou assez satisfaisants avec leur collectivité de référence. Les dirigeants du sport se disent, de ce point de vue, nettement plus heureux que les autres, avec 70% de réponses positives. Mais insistons bien sur le fait que cette différence positive peut s'expliquer en partie par la convivialité des rapports – influence vraisemblable des *après match*. Il n'empêche que pour le sport, des rapports constructifs se nouent également par la mise à disposition d'équipements et de locaux, par l'aide pour l'organisation des manifestations.

Ce sont tout de même les dirigeants du sport qui se trouvent proportionnellement les plus nombreux à estimer que leur rapports sont quelconques (14%) contre 11% en moyenne, et ceux du domaine social, à l'inverse, qui sont les moins nombreux (9%), ce qui est encourageant.

<sup>57</sup> A l'intention des chercheurs, indiquons que nous disposons naturellement des données permettant de croiser finement ces réponses avec le type de collectivité avec laquelle chaque répondant a le plus de relations. Et que nous tenons gracieusement ces informations à leur disposition.

Il paraît logique de constater que les responsables des associations des autres secteurs, dont l'environnement, la défense de certains intérêts, ou l'opposition à certains projets, sont les plus nombreux (15%) à trouver leurs rapports complexes, avec les collectivités.

Les conflits sont peu souvent cités (2% des responsables en moyenne), avec une différence sensible chez les dirigeants des associations dont l'objet est parfois clairement de provoquer des débats, voire des conflits.

On retrouve, enfin, la proportion de 13%, en moyenne, des responsables ne répondant pas à la question, car n'ayant pas de rapports avec la moindre collectivité, et elle correspond à la proportion des dirigeants indiquant que leur association n'est pas connue de la municipalité (tableau 19).

### ○ Des relations dans quelles perspectives ?

Après avoir qualifié les relations, il est utile de les examiner à la lumière de ce que les dirigeants bénévoles attendent des collectivités. Des croisements très fins sont possibles entre le constat du présent, et les attentes pour le futur.

Le tableau suivant ventile les différentes attentes des responsables bénévoles, par rapport à leur collectivité de référence.

T24 - Qu'attend principalement votre association de cette collectivité ?  
(Plusieurs réponses possibles, en %)

Des moyens financiers	66
Des échanges et une véritable coopération	61
Des moyens matériels	48
La reconnaissance de son rôle citoyen	33
Le parrainage et la promotion de ses manifestations	31
La désignation d'un interlocuteur précis	18
Des simplifications administratives	16
Des aides à la formation	12
L'organisation de centres de ressources pour mutualiser informations et moyens	11
Des conseils	11
Non réponse	10

Source : Enquête ORA 2008

Pas de surprise dans la mesure où le choix qui vient en tête concerne les moyens financiers. Pour autant, ce choix est équilibré par celui qui vient aussitôt après et dénote un souhait d'échanges plus orientés vers une véritable coopération. Ceci est un peu en contradiction avec le score relativement faible (18%) qu'enregistre la désignation d'un interlocuteur précis, à moins que ce soit là un fait acquis, ou encore que les associations souhaitent avoir plusieurs interlocuteurs au sein de la collectivité.

Un dirigeant sur trois, environ, se dit sensible à la considération pour son association, et à la reconnaissance de son action : cela se traduit par le souhait d'une reconnaissance de son rôle citoyen (33%) et celui d'une promotion de ses activités (31%).

Vient ensuite l'attente de simplifications administratives (16% des réponses). Et surtout viennent en dernières positions trois sujets (aide à la formation, aide à la mutualisation et

aide sous forme de conseils) qui mériteraient sans doute mieux. Il est possible que le nombre d'items et les priorités que souhaitaient exprimer les dirigeants ait joué un rôle en leur défaveur et nous devons sans doute mieux isoler ces sujets dans une vague à venir, en lien avec notre comité d'experts.

Il existe des différences sensibles et significatives, selon les secteurs d'activité. Elles sont exprimées dans le tableau suivant.

T25 - Qu'attend principalement votre association de cette collectivité ?  
(Plusieurs réponses possibles, en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres
Des échanges et une véritable coopération	62	61	61	57	62
Des moyens financiers	67	65	75	67	55
Des moyens matériels	47	45	65	44	37
Des conseils	9	14	13	10	9
Des simplifications administratives	13	17	19	15	14
La désignation d'un interlocuteur précis	18	23	18	16	18
La reconnaissance de son rôle citoyen	31	33	29	33	39
Parrainage et la promotion des manifestations	35	36	33	30	23
Des aides à la formation	6	15	20	10	10
L'organisation de centres de ressources	12	10	9	13	12

Source : Enquête 2008

Une lecture verticale de ce tableau permet d'observer les caractéristiques des réponses par secteur d'activité.

- Les dirigeants de la culture sont un peu plus sensibles que les autres au parrainage et à la promotion de leurs manifestations, très peu demandeurs de conseils, et moins encore d'aide à la formation.
- Dans le secteur des loisirs, les responsables sont au contraire les plus en attente de conseils, vraisemblablement sur des questions liées à la réglementation et à la sécurité. Et ils sont proportionnellement les plus nombreux, nettement, à souhaiter la désignation d'un interlocuteur précis au sein des collectivités, et nombreux à demander une aide à la formation (15%).
- Le secteur du sport se distingue tout particulièrement par une attente plus forte qu'ailleurs, en termes de moyens financiers (75%), en moyens matériels (65%). Il se distingue aussi par un souhait de simplifications administratives (19%), et tout particulièrement par la forte attente (20%) d'une aide à la formation. Il est en revanche, plus frileux que les autres domaines pour tout ce qui concerne les processus de mutualisation (9% seulement en attente d'une organisation d'un centre de ressources).
- Si les responsables du domaine social sont moins nombreux que les autres (57%) à souhaiter des échanges et une véritable coopération, c'est vraisemblablement dans la mesure où ils en bénéficient déjà un peu plus que les autres. De même, ils ont forcément un interlocuteur précis, que ce soit dans une commune ou au sein du Conseil général, et c'est ce qui explique qu'ils soient assez peu demandeurs de ce point de vue. Ils sont en revanche un peu plus volontaires que les autres, pour une mutualisation des informations et des moyens, encouragée par les collectivités.

Ajoutons un commentaire lié à la taille des associations : les responsables sont d'autant plus demandeurs d'échanges et de véritable coopération, de moyens financiers, de simplifications administratives, de désignation d'un interlocuteur précis, de la reconnaissance du rôle citoyen de l'association, et de mutualisation (organisation d'un centre de ressources), que l'organisme est important. La corrélation se vérifie dans tous les domaines d'activité.

En revanche, les petites et moyennes associations sont nettement plus en attente de moyens matériels et de promotion de leurs manifestations que les grandes.

### ○ Quelle image l'association estime-t-elle donner ?

Le nécessaire équilibre des relations entre les associations et les collectivités suppose que l'on se préoccupe aussi de l'image que peuvent avoir les premières aux yeux des secondes.

Dès lors que cette enquête est réservée aux responsables associatifs, et en attendant que les élus soient éventuellement interrogés sur le même sujet, nous ne disposons que d'une dimension, mais elle est inédite et nous apporte bien des indications.

Le tableau suivant présente les réponses à cette question, avec des variations très significatives selon l'activité que développe l'association du répondant.

T 26 - D'après vous, comment votre association est-elle perçue par cette collectivité ?  
(Plusieurs choix possibles, en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Un animateur de la vie locale	69	70	84	43	48	64
Un partenaire pour des actions communes	31	30	25	28	32	29
Un prestataire de services à la population	21	24	23	41	27	26
Une sorte de " poil à gratter "	9	13	6	9	24	13
Un relais d'opinion	7	8	1	9	13	7
Un éventuel concurrent	4	4	1	2	6	4

Source : Enquête ORA 2008

La lecture verticale présente un grand intérêt, permettant de montrer la vision des responsables en fonction du secteur dans lequel ils sont engagés.

Les dirigeants de la culture estiment être plus particulièrement des animateurs de la vie locale et des partenaires pour des actions communes. Ils sont proportionnellement les moins nombreux (21%) à estimer apporter des services au bénéfice de la population.

Dans le secteur des loisirs, les responsables estiment à juste titre jouer un important rôle d'animation (70%), et pensent constituer un partenaire utile de la collectivité pour des actions communes (30%).

Comme sur bien des points, le secteur du sport présente des caractéristiques très contrastées, par rapport aux autres secteurs. Ses responsables ont fort justement une haute idée du rôle joué par leurs clubs dans l'animation de la vie locale (84%), mais ils sont en retrait pour tous les autres aspects : ils se sentent moins partenaires pour des actions communes, un peu moins prestataires de services à la population, absolument pas « poil à gratter », et en aucune manière relais d'opinion, ou encore concurrents.

Curieusement, les responsables du secteur social se sentent très peu perçus comme des animateurs de la vie locale, assez peu comme des partenaires des collectivités pour des actions communes. Sans surprise, ce sont eux qui sont proportionnellement les plus nombreux (41% contre 26% en moyenne) à estimer que leurs associations sont des prestataires de services au bénéfice de la population.

On ne sera pas surpris de constater qu'un responsable associatif se sent d'autant plus animateur de la vie locale qu'il agit dans une petite commune. Et, à l'inverse, les responsables estiment que leur association est d'autant un relais d'opinion qu'elle agit dans une grande ville.

✍ A l'attention des chercheurs et de nos adhérents, précisons que nous tenons à disposition des éléments nécessaires pour aller plus loin, et notamment croiser les réponses entre elles. Précisons également que ce dispositif permanent d'enquête est destiné aussi à approfondir certains sujets, au moyen de questions complémentaires à construire en concertation.

Précisons enfin que les réponses très détaillées selon les secteurs d'activités, notamment celles des dirigeants du sport et du secteur social, peuvent intéresser tout particulièrement les responsables des réseaux concernés.

## DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

Une association se crée pour un objet bien précis, dans l'un des nombreux secteurs que sont entre autres la santé, le social, le sport, ou encore la culture ou les loisirs. Lorsque tout va bien, elle réalise ses objectifs selon ses moyens, son ambition et le contexte dans lequel elle évolue.

L'association est également située sur un territoire et dans un environnement qu'elle peut influencer et qui peut l'influencer. Ce sont aussi les circonstances qui peuvent également la conduire à dépasser éventuellement son objet propre : elle peut alors avoir un rôle citoyen important.

Chacun connaît ainsi la mobilisation associative chaque année, au moment du Téléthon, ou lorsqu'une difficulté économique ou une catastrophe naturelle survient dans son environnement. C'est ainsi que cette forte mobilisation, à la fin de l'année 2004, en faveur des sinistrés de l'Asie, est encore très présente dans les mémoires.

### ○ Une expérience assez limitée

Nous avons voulu interroger les responsables associatifs, au cours de cette troisième vague d'enquête<sup>58</sup>, sur ce thème des circonstances exceptionnelles. D'abord pour avoir une idée de leur expérience en la matière.

---

<sup>58</sup> Elle a permis d'interroger plus de 2.300 dirigeants bénévoles d'associations.

T27 - Votre association a-t-elle déjà eu l'occasion de se mobiliser de façon exceptionnelle, pour une collecte ou pour une action en cas de crise (plusieurs réponses possibles, en %) :

Au moment du tsunami en Asie	6
Dans le cadre du plan canicule	3
Au moment de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes...)	7
A l'occasion d'un accident technologique grave (AZF, par exemple)	2
En réponse à un appel médiatique urgent au don de sang	4
Dans d'autres circonstances	18
Non jamais	63

Source : Enquête ORA 2008

Près de deux associations sur trois n'ont jamais eu l'occasion de se mobiliser collectivement au-delà de leur objet propre. Parmi celles qui ont organisé cette mobilisation, les dominantes sont manifestement les catastrophes naturelles locales (7%) et la catastrophe du tsunami (6%). Le tableau suivant permet de montrer les différences selon les secteurs.

T28 - Votre association a-t-elle déjà eu l'occasion de se mobiliser de façon exceptionnelle, pour une collecte ou pour une action en cas de crise (plusieurs réponses possibles, en %) :

Type d'action	Culture	Loisirs	Sport	Social
Au moment du tsunami en Asie	4	7	4	14
Dans le cadre du plan canicule	1	2	0	10
Au moment de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes...)	9	5	3	16
A l'occasion d'un accident technologique grave	2	0	1	6
En réponse à un appel médiatique urgent au don de sang	1	2	1	17
Non jamais	67	69	67	46

Source : Enquête ORA 2008

Le secteur social, qui regroupe aussi le domaine de la santé et celui de l'humanitaire, est clairement plus expérimenté en la matière. Le secteur des loisirs a un peu plus réagi que ceux du sport et de la culture, au moment du tsunami. Lors de catastrophes naturelles intervenant sur notre territoire, les associations du secteur social sont très mobilisées, certaines en lien assez direct avec leur objet, et viennent ensuite dans l'ordre, les associations culturelles, celles des loisirs, et assez loin derrière les clubs sportifs.

Les dirigeants des associations qui se sont ainsi mobilisées indiquent que les bénévoles ont généralement bien répondu présents et en bon nombre (65%). Dans une proportion de près de 70%, ils indiquent aussi que cette mobilisation a été spontanée et rapide.

Cette information est à la fois le signe d'une belle et efficace disponibilité associative, et pour les pouvoirs publics, notamment dans le cadre de la sécurité civile, l'assurance que le secteur associatif peut jouer un rôle en cas de besoin.

### ○ Le sentiment de responsabilité citoyenne

Cette question venait certes après une sorte de préparation au moyen de l'introduction suivante : *Au-delà de leur objet propre, les associations peuvent être amenées à se mobiliser dans des circonstances exceptionnelles : catastrophes naturelles (inondations, tempête...) ou technologiques (de type AZF), Téléthon, épidémie...* Elle venait aussi après une interrogation sur les expériences éventuelles. Pour autant, elle a parfois laissé les dirigeants sans voix : La proportion de ceux qui ont choisi de ne pas répondre est

significative, et va jusqu'à 7% dans le domaine de la culture. Il est clair que ce sujet requiert sans doute à la fois réflexion et concertation interne.

T29 - D'une manière générale, pensez-vous que votre association se doit de jouer un rôle particulier dans des circonstances exceptionnelles (en %) ?

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Oui	18	21	16	41	28	24
Éventuellement	50	51	58	38	45	49
Sous total	68	72	74	79	73	73
Non, c'est plutôt le rôle des pouvoirs publics	25	24	24	14	21	22
Non réponses	7	4	2	6	6	5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008

Les responsables du secteur social se sentent, par nature, plus concernés, puisque 41% d'entre eux répondent oui, contre 24% en moyenne. Si l'on fait masse des réponses positives et des positions ouvertes (éventuellement), les écarts sont moins nets, depuis les associations du secteur social (79%), en passant par les clubs sportifs (74%) et les associations de loisirs (72%), jusqu'aux dirigeants des associations culturelles (68%).

Au bilan, un dirigeant sur quatre estime clairement que son association se *doit de jouer un rôle particulier en cas de circonstances exceptionnelles*, et un sur deux se montre ouvert à cette perspective.

### ○ Les associations sont-elles préparées à une crise grave ?

Deux questions simples et directes étaient posées aux dirigeants, respectivement consacrées à l'éventuelle évocation du sujet, et aux possibles coopérations avec les pouvoirs publics et/ou les collectivités locales.

T30 - Avez-vous déjà évoqué en interne, ce que ferait votre association (type d'intervention) en cas de crise grave ? (Plusieurs réponses possibles, en %)

En bureau de l'association	21
En conseil d'administration	15
En assemblée générale	11
En réunion d'équipes salariées	3
En réunion d'équipes bénévoles	9
En réunion d'équipes mixtes salariés/bénévoles	3
De façon informelle	20
Non jamais	50

Source : Enquête ORA 2008

Une association sur deux n'a jamais évoqué ce sujet, de quelque manière que ce soit, future informelle. Cette proportion moyenne de 50% varie de 62%, dans le secteur sportif, à 34% seulement dans le domaine social. Le sujet est d'autant moins évoqué que l'association est de petite taille.

T 31 - Dans le cas d'une crise grave, pensez-vous possible une collaboration de votre association avec les pouvoirs publics et/ou les collectivités locales (en %) ?

Oui, l'association a déjà élaboré un plan d'actions	2
Oui, l'association a déjà une expérience ou des contacts dans ce sens	6
Oui, ce serait possible et c'est même envisagé	6
Oui, ce serait possible mais l'occasion ne s'est pas encore présentée	46
Sous total	60
Non, ce ne serait pas possible en l'état actuel des choses	7
Non, ce ne serait pas possible du tout	4
Sous total	11
Vous ne savez pas	24
Non réponses	5
Total	100

Source : Enquête ORA 2008

Il n'est pas étonnant qu'une faible minorité de dirigeants (14%) apportent une réponse précise et déterminée à cette question. Il est très encourageant que près d'un dirigeant sur deux (46%) se montre ouvert à cette perspective et même assez confiant quant à la faisabilité de cette collaboration.

On comprendra que près de 30% des responsables préfèrent s'abstenir de répondre, certainement dans la mesure où ils n'ont pas évoqué le sujet en interne et ne se sentent pas en mesure de s'engager au nom de leur association.

On retrouve ici une plus grande frilosité des dirigeants du secteur de la culture, dans la mesure où ils sont 16% à écarter clairement l'hypothèse, contre 8 à 10% dans tous les autres secteurs.

Au bilan, il était donc utile de vérifier que les responsables bénévoles ne sont pas insensibles à l'environnement dans lequel leurs associations évoluent. Même si leur expérience des situations exceptionnelles est assez faible, notamment dans les secteurs qui par nature se concentrent sur le développement des activités en faveur de leurs adhérents (sport, loisirs, culture...), la bonne volonté est là.

Trois responsables sur quatre (73%) indiquent que leur association « *se doit de jouer un rôle particulier dans des circonstances exceptionnelles* », soit de façon quasiment spontanée, et cela vaut particulièrement pour celles qui sont dans le domaine social, soit « *éventuellement* », pour les autres, et en fonction des événements et des sollicitations.

Bien évidemment, dès lors que cette enquête a été menée au printemps 2008, les réponses des responsables associatifs ne portaient en aucune manière sur l'actualité difficile et troublée que nous connaissons aujourd'hui. Gardons-nous donc de toute transposition hâtive et injustifiée.

Retenons simplement que les bénévoles qui dirigent les associations ont un grand sens de leurs responsabilités citoyennes, au plan personnel d'abord, et cela on le savait depuis longtemps, sinon ils ne seraient pas engagés au service des autres, mais aussi dans leurs fonctions de dirigeants associatifs, et ce constat est très précieux.

C'est dans le cadre de ce thème des « associations citoyennes » que nous avons pu réaliser une enquête, en lien étroit avec les autorités sanitaires, sur un sujet particulièrement difficile, lié au risque de pandémie grippale.

### **L'ORA AU SERVICE DES AUTORITES SANITAIRES**

Tous les gouvernements se préoccupent depuis quelques années du risque de pandémie grippale (épizootie aviaire qui deviendrait transmissible à l'homme). En France, des mesures de protection et de surveillance ont été mises en place, un plan national de prévention a été élaboré, un groupe de travail a été créé sur ce sujet au sein de l'Espace éthique de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (APHP)<sup>59</sup>.

En cas de pandémie, une forte mobilisation des acteurs publics et civils est attendue pour répondre aux besoins de la population, faciliter la transmission de l'information et maintenir le lien social. Les associations et leurs nombreux bénévoles seraient immanquablement affectés par cette crise sanitaire et beaucoup seraient appelés à jouer un rôle particulier.

C'est dans ce contexte que notre dispositif d'enquête d'Opinion des Responsables Associatifs a été mis à la disposition des autorités sanitaires. L'objectif était d'appréhender leur degré de connaissance du risque de pandémie, ainsi que leur capacité à intervenir et à mobiliser leurs bénévoles, le cas échéant.

Cette troisième vague d'enquête comportait donc 7 questions sur ce sujet précis, dans le cadre du chapitre consacré aux situations de crises et aux expériences des associations en la matière. Les résultats ont mis en évidence un sens profond des responsabilités de la part des dirigeants associatifs. Dans leur grande majorité, ils se montrent prêts à intervenir dans des circonstances exceptionnelles, y compris en cas de pandémie. Ils sont cependant très conscients de la nécessité d'un encadrement par les pouvoirs publics, des risques encourus, et de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs adhérents, de leurs bénévoles et de leurs salariés, le cas échéant (information, formation, mesures de prévention et de protection).

Les résultats de cette enquête ont été analysés de façon très détaillée, suivant de nombreux critères : secteur d'activité, taille, présence ou non de salariés... Ils ont été complétés par une enquête qualitative auprès de responsables de réseaux associatifs. Ces deux analyses alimentent déjà les réflexions du groupe de travail de l'Espace éthique et seront prochainement présentées par les autorités concernées.

---

<sup>59</sup> [www.espace-ethique.org](http://www.espace-ethique.org)

## LE MORAL DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Nous disposons désormais d'une série de trois vagues annuelles qui ont permis d'interroger plus de 4.600 responsables associatifs. Le renouvellement des répondants est de l'ordre de 50% chaque année, ce qui permet d'élargir le panel des élus concernés, tout en garantissant une continuité d'une année sur l'autre.

Quatre questions récurrentes sont posées aux élus bénévoles, ce qui permet de mesurer l'évolution de leur perception au fil des années associatives. Les vagues d'enquêtes sont lancées chaque année au même moment de la vie associative, au cours du printemps. Les questions de ce baromètre concernent respectivement les moyens financiers et les ressources humaines bénévoles dont disposent les associations, les conditions dans lesquelles elles peuvent remplir leurs missions, ainsi que leurs ambitions.

En effectuant un bilan des réponses et en réalisant quelques croisements, on peut approcher, avec prudence, l'évolution du moral et de l'optimisme des responsables.

### ○ De l'intérêt des élections municipales

Après une relative stabilité observée entre 2006 et 2007, nous constatons en 2008 un bond significatif en avant, concernant l'appréciation des moyens financiers dont disposent les associations.<sup>60</sup>

T 32 - Les moyens nécessaires à votre association vous paraissent-ils (en %) ?

	2006	2007	2008
Tout à fait suffisants	14	10	17
A peu près suffisants	35	40	43
<b>Sous total suffisants</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>60</b>
Insuffisants	35	36	30
Très insuffisants	15	13	9
<b>Sous total insuffisants</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>39</b>
Non réponses	1	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008

Près de 75% des associations sont en relation avec une commune, et les campagnes d'élections municipales sont généralement une occasion de donner un coup de pouce aux subventions accordées aux associations. Il nous semble donc que ce soit la principale raison de ce gain de 10 points chez les responsables satisfaits. Nous noterons aussi, et c'est moins conjoncturel, l'évolution positive qui a fait passer la proportion d'associations en grande difficulté financière de 15% à 9% en trois années successives.

T33 - Evolution des réponses positives concernant les moyens financiers (en %)

	2006	2007	2008
Culture	53	53	59
Loisirs	53	57	63
Sports	58	58	66
Social	40	45	55
Autres secteurs	50	50	56
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>60</b>

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008

<sup>60</sup> Une enquête menée au même moment par la CPCA, sur les seuls aspects financiers, ne dit pas autre chose. Pour se limiter à la question objective qui portait sur les budgets, la moitié des répondants indique que celui de leur association est en hausse.

Cette amélioration est partagée par tous les secteurs : le domaine social semble toutefois en profiter un peu plus, avec une progression régulière sur trois ans, à partir d'une situation initiale très en retrait. Le tableau suivant présente l'évolution en fonction de la taille des organismes.

T34 - Evolution des réponses positives concernant les moyens financiers (en %)

	2006	2007	2008
Grandes associations (plus de 75.000 euros de budget).	45	49	54
Associations moyennes	52	50	60
Petites associations (moins de 10.000 euros de budget)	48	50	62
Ensemble	49	50	60

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008

En 2008, la satisfaction est inversement proportionnelle à la taille des organismes. Toutefois, l'appréciation des responsables des plus grandes associations progresse régulièrement. Ceci est à placer en lien avec la progression dans le domaine social qui comporte proportionnellement de plus grandes associations.

#### ○ Une certaine tension concernant le bénévolat

Si les indicateurs représentés par les sous-totaux semblent traduire une certaine stabilité dans l'appréciation qui est faite des ressources humaines bénévoles, le tableau suivant traduit quelques évolutions plus fines qui peuvent préoccuper.

T35 - Les moyens bénévoles dont dispose votre association vous paraissent-ils ? (en %)

	2006	2007	2008
Tout à fait suffisants	33	21	22
A peu près suffisants	30	39	40
Sous total suffisants	63	60	62
Insuffisants	29	30	29
Très insuffisants	5	6	7
Sous total insuffisants	34	36	36
Non réponses	3	4	2
Total	100	100	100

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008

Notons déjà que la proportion de non réponses diminue pour ne plus représenter qu'une petite partie des responsables. Insistons aussi sur la baisse significative, dès 2007, de la proportion des élus très satisfaits (de 33% à 21%). Et invitons chacun à prendre en compte cette proportion, certes modeste en elle-même, mais croissant chaque année, des responsables très préoccupés. Qu'en est-il selon les différentes activités ?

T36 - Les moyens bénévoles dont dispose votre association vous paraissent-ils ? (en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Suffisants	23	26	18	22	23	22
A peu près suffisants	39	45	46	37	33	40
Sous total	62	71	64	59	56	62
Insuffisants	28	21	31	32	33	29
Très insuffisants	7	7	5	8	9	7
Sous total	35	28	36	40	42	36
Non réponses	3	1	0	1	2	2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008

Les responsables du secteur social affichent une nette préoccupation, avec moins de 60% de satisfaits, et surtout une proportion de 8% d'élus très insatisfaits. Ces derniers n'étaient que 5% en 2006 et 2007 : la situation se dégrade.

Le secteur sportif ne parvient plus à recruter ses bénévoles comme dans le passé. Et même si la proportion de ses responsables satisfaits reste à un niveau acceptable de 64%, celle de ses responsables très préoccupés, quasiment nulle en 2006, est passée à 5% en trois ans.

Par ailleurs, autour d'une moyenne de 62% de responsables satisfaits en 2008, les grands organismes présentent un bilan inférieur (57%), plutôt en baisse par rapport aux années antérieures, et les plus petites associations se situent au-dessus (64%).

### ○ Atteindre les objectifs

Pour compléter le bilan de la situation perçue par les responsables associatifs, une question est régulièrement posée, concernant leur capacité à remplir les missions que les organismes se fixent. Les réponses figurent dans le tableau suivant.

T37 - Je dirai plutôt que mon association (en %)

	2006	2007	2008
Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	30	20	24
Est à peu près en mesure de remplir ses missions	35	39	40
<b>Sous total en mesure</b>	<b>65</b>	<b>59</b>	<b>64</b>
Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	26	30	27
Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	9	9	8
<b>Sous total en difficultés</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>35</b>
Non réponses	1	2	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008

Cette évolution, comportant un petit retrait en 2007, suivi d'un rebond en 2008, est absolument partagée par tous les secteurs. Cette caractéristique est également commune à toutes les strates d'associations. Le tableau suivant présente les différences, en 2008, selon les secteurs d'activité.

T 38 - En 2008, je dirai plutôt que mon association (en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Tout à fait en mesure	19	26	26	23	25	24
A peu près en mesure	38	39	42	44	37	40
<b>Sous total</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>68</b>	<b>66</b>	<b>62</b>	<b>64</b>
Connaît quelques difficultés	30	27	26	25	26	27
De sérieuses difficultés	10	7	6	8	11	8
<b>Sous total</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>35</b>
Non réponses	2	0	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquête ORA - 2008

Les responsables du secteur culturel affichent une vision plus pessimiste du présent, quant à leur capacité à remplir leurs missions. Il est possible qu'ils manquent de critères précis pour mesurer leurs résultats, et qu'ils fassent ainsi preuve d'une plus grande exigence.

### ○ Une ambition revue à la baisse

Ce n'est pas parce que les responsables bénévoles des associations estiment que leurs organismes sont généralement en mesure de remplir leurs missions, soit dans une proportion proche des deux tiers, qu'ils affichent de l'optimisme pour demain. Le tableau suivant présente un bilan un peu préoccupant.

T39 - Par rapport à l'année passée, les ambitions et les missions de votre association (en %)

	2007 / 2006	2008 / 2007
Ont été renforcées	32	22
Ont été maintenues	42	52
Sous total maintenu ou renforcé	74	74
Ont été réduites par manque de moyens	20	17
Ont été réduites car variation de la demande	3	3
Ont été réduites par choix des dirigeants	2	4
Sous total réduit	25	24
Non réponses	1	2
Total	100	100

Source : Enquête ORA – 2006 – 2007- 2008 – Lecture : En 2007, 32% des responsables indiquent que leur association a renforcé son ambition par rapport à l'année 2006. En 2008, ils ne sont plus que 22% à avoir renforcé cette ambition par rapport à l'année 2007.

La proportion des associations qui renforcent leurs missions d'une année sur l'autre a faibli en 2007-2008 (22% contre 32% l'année précédente). De plus, 20% des associations ont réduit leurs ambitions et leurs missions en 2006-2007 et 17% en 2007-2008. C'est sans doute à ce prix qu'elles peuvent globalement faire face à leurs objectifs. Il est tout à fait possible que l'arrivée massive de nouveaux organismes, en quête de subventions, de bénévoles et de moyens matériels, conduise à une tension de plus en plus forte.

Si l'on effectue un zoom sur l'année 2007-2008, et sur les réponses enregistrées au cours de la troisième vague, on peut examiner les différences, selon les secteurs d'activité.

T40 - Par rapport à l'année passée 2007, les ambitions et les missions de votre association (en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Sont renforcées	25	17	19	28	24	22
Sont maintenues	48	59	55	48	49	52
Sous total maintenues ou renforcées	73	76	74	76	73	74
Sont réduites par manque de moyens	14	16	19	16	19	17
Sont réduites (variation de la demande)	3	3	3	3	2	3
Sont réduites par choix des dirigeants	7	4	3	3	3	4
Sous total réduites	24	23	25	22	25	24
Non réponses	3	1	1	2	2	2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA – 2008

Un examen des résultats selon les activités permet de constater qu'il n'y a pas de grandes différences concernant les sous-totaux. En revanche, on remarquera que le secteur culturel – en dépit des difficultés qu'il dit rencontrer – renforce son ambition dans une proportion d'un quart des associations.

C'est aussi le cas des associations du secteur social, dans une plus forte proportion encore (28%), mais on se doute bien qu'il s'agit-là d'une demande qui s'accroît au fil des années.

La proportion des responsables indiquant avoir réduit leur ambition, faute de moyens, varie assez nettement de 14% dans le domaine culturel, à 19% dans le domaine sportif. Une analyse plus fine permettra d'isoler le ou les facteurs qui entraînent cette réduction de voilure.

Notons aussi la proportion significativement plus importante qu'ailleurs, des responsables de la culture qui ont réduit leur ambition, de leur propre initiative.

D'une année sur l'autre, la proportion globale des associations ayant renforcé leurs ambitions est donc passée de 32% en 2007 à 22% en 2008, signe d'une certaine prudence. Le secteur de la culture se détache des autres domaines, avec une baisse limitée de 5%.

La proportion globale des associations ayant réduit leurs ambitions, faute de moyens, est passée de 20% en 2007 à 17% en 2008. De ce point de vue, la baisse est nettement plus forte dans la culture (7 points), un peu plus forte dans les loisirs (5 points). Le secteur sportif se situait déjà à 19% en 2007, et y est demeuré en 2008.

### ○ Près de 90.000 associations en grande difficulté

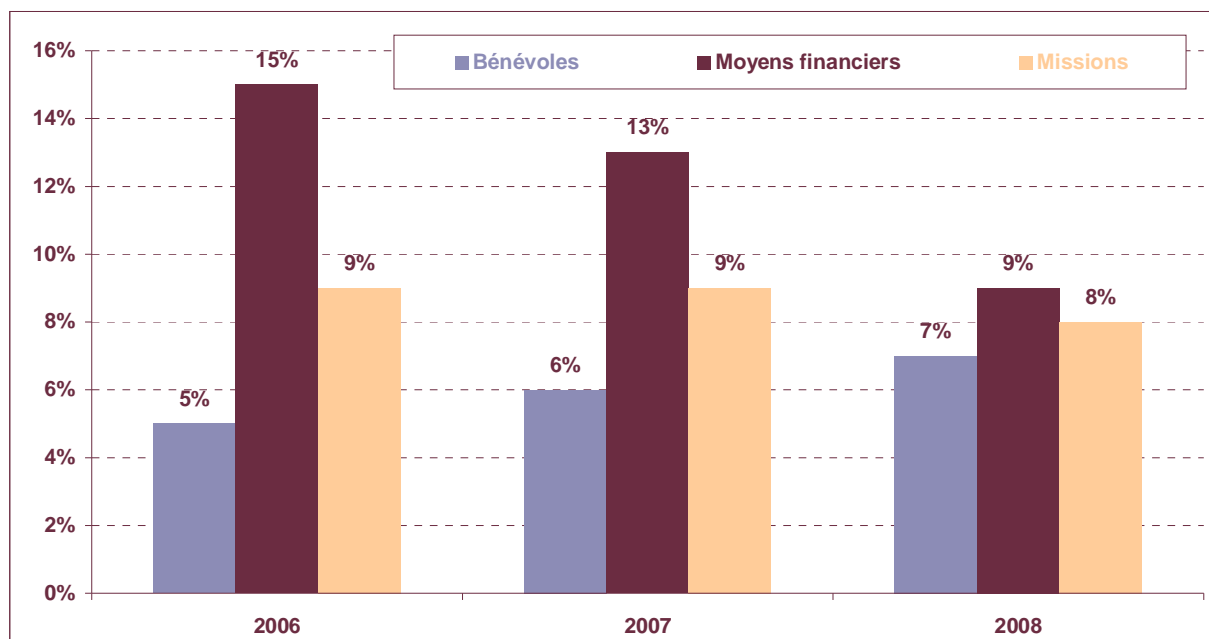
Leurs responsables indiquent que leurs organismes ont de sérieuses difficultés pour remplir leurs missions. Lorsque l'on connaît la détermination et le courage de ces élus, on peut être certain qu'ils n'exagèrent pas.

Nous avons donc voulu nous intéresser un peu plus à leur situation. Dès lors que l'on admet qu'il y a en France un peu plus d'un million d'associations actives, on peut dénombrer ces associations en détresse et estimer qu'elles sont près de 90.000. C'est considérable car elles sont bien souvent de petite taille ou de taille moyenne, sans grands moyens pour se défendre véritablement, et elles peuvent être opérationnelles dans des secteurs clefs du lien social : dans des zones rurales parfois isolées, ou encore dans des quartiers difficiles.

Pour poursuivre dans cette logique de baromètre pluriannuel, nous présentons d'abord le bilan des réponses des responsables concernés, sur trois années. Nous présenterons plus loin un panorama plus détaillé concernant l'année 2008, et permettant de situer ces associations dans l'ensemble du secteur.

Le graphique suivant présente donc l'évolution de ces difficultés ressenties, au cours des trois années associatives écoulées.

Graphique 14 – Evolution de la proportion des associations en grandes difficultés



Source : Enquête ORA - 2006 - 2007- 2008 - Lecture : En 2006, 5% des responsables indiquaient manquer gravement de ressources humaines bénévoles, 15% de ressources financières, et 9% indiquaient que leur association avait de grandes difficultés pour remplir ses missions.

Deux mouvements inverses sont perceptibles : la proportion d'associations en grande difficulté financière diminue au fil des années, et la proportion des associations en grande difficulté en matière de ressources humaines bénévoles, bien que plus faible, augmente régulièrement.

De ce fait, la proportion des associations connaissant de sérieuses difficultés pour remplir leurs missions est assez stable. Pour autant, elle correspond à plusieurs dizaines de milliers d'organismes pour lesquels une attention particulière est nécessaire.

## INCIDENCES DES DIFFICULTES SUR LES MISSIONS ET LES AMBITIONS

### DOSSIER PREPARE PAR SANDRINE KOISSY-KPEIN<sup>61</sup>

Dans le dispositif de questionnement permanent ORA, il est possible de croiser les réponses des responsables associatifs, de manière à identifier des liens éventuels. C'est ainsi que nous avons pu nous livrer à quelques premières investigations.

A partir de ces pistes, des experts et des chercheurs pourront approfondir les sujets, mais d'ores et déjà un certain nombre d'informations peuvent être présentées dans les paragraphes qui suivent. D'abord par construction d'une typologie des responsables associatifs, à partir des difficultés ressenties. Ensuite par croisement entre ces difficultés et la réussite des associations, en termes de missions. Enfin, en mesurant les conséquences de ces difficultés sur l'ambition des responsables.

<sup>61</sup> Membre du laboratoire d'économie de Nantes - Institut d'économie et de management - IAE

○ Heureux ou malheureux ?

**METHODE :** Nous posons chaque année la question des moyens financiers et celle des moyens humains bénévoles aux responsables associatifs. A partir des résultats 2008, nous avons constitué quatre groupes de responsables : ceux qui indiquent connaître des difficultés financières et bénévoles, ceux qui indiquent connaître des difficultés financières, uniquement, ceux qui indiquent connaître seulement des difficultés en matière de bénévolat, et ceux qui ne connaissent aucune de ces difficultés.

Ces données ont été calculées à partir des sous-totaux rassemblant d'une part les réponses positives (moyens suffisants ou assez suffisants) et d'autre part les réponses négatives (moyens insuffisants ou très insuffisants). Les résultats ont été traités en fonction du poids respectif de chaque secteur d'activité, pour ce qui concerne les données globales, et en fonction du poids respectif des associations des différentes tailles, pour ce qui concerne les résultats ventilés par activités.

Voilà comment se répartissent les réponses des responsables, ventilées en quatre groupes, et traduisant la situation de leurs associations en 2008.

T41 - Répartition des responsables associatifs en fonction des difficultés ressenties (en %)

Groupe 1 : Moyens financiers <u>et</u> moyens bénévoles (réguliers) insuffisants	18
Groupe 2 : Difficultés financières, uniquement	20
Groupe 3 : Difficultés bénévoles, uniquement	18
Groupe 4 : Aucune difficulté	42
Non réponse	2
Total	100

Source : Enquête ORA 2008.

Près de 20% des associations rencontrent donc des difficultés, à la fois en matière financière et pour ce qui concerne le nombre de bénévoles réguliers. Cette proportion d'une association sur cinq est préoccupante.

Les deux groupes d'associations rencontrant des difficultés dans l'un des deux domaines sont relativement équilibrés, aux environs de 20%.

Le tableau suivant montre comment se répartissent ces quatre groupes, selon l'activité pratiquée.

T42 - Répartition des responsables associatifs en fonction des difficultés ressenties (en %)

	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Groupe 1	17	15	13	22	24	18
Groupe 2	22	22	20	21	18	20
Groupe 3	18	13	22	17	18	18
Groupe 4	40	50	43	38	38	42
Non réponse	3	0	1	2	3	2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008. Groupe 1 : Difficultés cumulées – Groupe 2 : Difficultés financières – Groupe 3 : Difficultés bénévoles – Groupe 4 : Pas de difficulté.

Les différences entre secteurs apparaissent donc significatives.<sup>62</sup> C'est ainsi qu'autour de la moyenne de 18% pour le premier groupe (difficultés financières et bénévoles), l'écart est important entre le secteur sportif (13%) et le domaine social (22%).

<sup>62</sup> En effet, statistiquement, les résultats du test d'indépendance (khi2) ne permettent pas de rejeter l'hypothèse d'un lien entre le secteur d'activité et les difficultés rencontrées

S'agissant de la répartition entre les groupes 2 (difficultés financières) et 3 (difficultés bénévoles), l'équilibre global masque un certain nombre de différences : le secteur des loisirs est nettement plus préoccupé par les questions financières (22%) que par des soucis en termes de bénévolat (13%). Les domaines de la culture et du social établissent ici la même hiérarchie, mais avec un écart plus réduit.

Et de ce point de vue, seul le sport affiche une hiérarchie différente, avec un groupe 2 (difficultés financières uniquement) un peu plus réduit que le groupe 3 (difficultés bénévoles uniquement). On trouve ici confirmation de cette pression nouvelle que connaît le secteur sportif qui ne trouve plus assez de bénévoles.

Parmi les mieux lotis du groupe 4, les responsables du secteur des loisirs sont nettement plus nombreux que les autres. Les statistiques du tableau révèlent en effet que la moitié d'entre eux déclarent ne connaître aucune difficulté financière ou bénévole.

### ○ L'influence de ces difficultés sur l'efficacité des associations

**METHODE :** Notre baromètre permet de rapprocher le constat des difficultés rencontrées, tant du point de vue des moyens financiers que de celui des ressources bénévoles, avec la réussite des associations, quant aux missions qu'elles se sont fixées.

Nous avons donc croisé les résultats, en prenant chacun des groupes ainsi constitués, et en observant comment les responsables correspondants estimaient que leurs organismes remplissaient leurs missions.

Estimez-vous que votre association soit en mesure de remplir ses missions ? Telle est la question qui permet d'évaluer la satisfaction des responsables associatifs, quant à l'efficacité de leurs organismes.

Le tableau suivant présente, à partir des quatre groupes déjà définis, l'incidence sur les réponses relatives à la réussite des associations.

T43 - Comment remplit-on ses missions en fonction des difficultés ressenties ? (en %)

Vous diriez plutôt que votre association	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Est tout à fait en mesure de remplir ses missions	4	12	15	43
Est à peu près en mesure de remplir ses missions	24	40	46	45
Connaît quelques difficultés pour remplir ses missions	47	38	33	11
Rencontre de sérieuses difficultés pour remplir ses missions	25	10	6	1
Total	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008. Groupe 1 : Difficultés cumulées – Groupe 2 : Difficultés financières – Groupe 3 : Difficultés bénévoles – Groupe 4 : Pas de difficulté.

On note une corrélation entre les difficultés vécues et la capacité, pour les associations à remplir leurs missions : le contraire eut été étonnant. Mais au-delà de cette vérification, nous constatons l'importance de la différence : les responsables du groupe 4 sont dix fois plus nombreux (43%) à indiquer que leurs associations remplissent tout à fait leurs missions, par rapport aux responsables du groupe 1 qui cumulent les difficultés (4%). Et ces derniers sont 25 fois plus nombreux que ceux du groupe 4, à rencontrer de sérieuses difficultés pour remplir leurs missions.

Le manque de moyens financiers est-il plus ou moins contraignant que le manque de bénévoles réguliers ? La comparaison des réponses des deux groupes 2 et 3 nous permet de voir que 52% des responsables connaissant des difficultés financières, mais pas en matière de bénévolat, sont en mesure, ou à peu près en mesure, de remplir leurs missions. La proportion de ceux qui connaissent des difficultés en matière de bénévolat, mais pas sur le plan financier, est de 61%. De ce point de vue, la pénurie de moyens compromet davantage la réussite des associations.

### ○ L'influence de ces difficultés sur l'ambition des responsables

**METHODE :** Nous avons de même rapproché le constat des difficultés rencontrées, en partant toujours des quatre groupes constitués, et les réponses apportées par les responsables quant à l'ambition de leurs associations. Ceci pour vérifier l'impact de ces difficultés ressenties.

Ce tableau présente les résultats obtenus par chacun de ces groupes pour ce qui concerne leur ambition. En d'autres termes, quels sont les groupes, et dans quelles proportions, qui renforcent, maintiennent ou réduisent le plus leurs ambitions ?

T44 - Comment fixe-t-on son ambition en fonction des difficultés ressenties ? (en %)

En 2008, les ambitions de votre association (1)	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Sont renforcées	19	27	20	23
Sont maintenues	36	43	55	64
Sont réduites par manque de moyens	36	25	18	7
Sont réduites suite à la variation de la demande	5	2	2	2
Sont réduites par choix des dirigeants	4	3	5	4
Total	100	100	100	100

Source : Enquête ORA 2008. Groupe 1 : Difficultés cumulées – Groupe 2 : Difficultés financières – Groupe 3 : Difficultés bénévoles – Groupe 4 : Pas de difficulté. (1) Par rapport à l'année antérieure.

En dépit du manque de moyens financiers et/ou de ressources bénévoles, les associations ne perdent pas pour autant leurs ambitions. Se confirme ainsi la qualité de battant des responsables bénévoles. On note également que près d'un responsable d'association sur cinq opte pour le renforcement des ambitions de l'association, quelle que soit la (ou les) difficulté(s) rencontrée(s), qu'elles soient cumulées ou non.

Par rapport à un résultat global de 22% d'associations renforçant leurs ambitions, on observera que celles qui connaissent des difficultés financières, mais pas en matière de bénévolat, sont significativement plus nombreuses (27%). Il faudrait donc admettre, non pas que la difficulté financière est sans importance, mais qu'elle peut être source d'ambition, dès lors qu'elle n'est pas accompagnée de soucis en termes de ressources humaines. En quelque sorte, on rebondit sur ses capacités bénévoles pour faire plus, et tenter d'obtenir ainsi un renforcement de ses moyens financiers (cotisations, recettes, subventions...).

A l'inverse, dès lors que l'on rencontre des difficultés en matière de bénévolat, que ce soit en cumul avec les soucis financiers (groupe 1) ou sans d'autres soucis (groupe 3), on se situe en peu en retrait en matière de renforcement des ambitions (environ 20%).

Mais ce raisonnement a des limites et nous constatons que les responsables du groupe 2 sont proportionnellement plus nombreux (25%) à réduire leurs ambitions faute de moyens financiers, que les responsables du groupe 3 (18%), faute de moyens bénévoles.

Il semble donc que la pénurie de moyens financiers conduise, soit à une plus forte réaction des responsables en matière d'ambition, dans certaines associations, soit à une plus forte réduction de la voilure, dans d'autres associations.

Terminons, momentanément, sur ce qui pourrait paraître comme un paradoxe : 7% des responsables du groupe 4, ne connaissant pas de difficultés financières ou bénévoles, réduisent pour autant leur ambition, faute de moyens. On peut supposer qu'ils font référence à un manque de moyens matériels, en termes d'installations ou de locaux. Du reste, ceci se vérifie dans la mesure où c'est dans le secteur des loisirs et du sport que cette proportion est un peu plus nette, domaines pour lesquels les installations et les locaux sont primordiaux.

### ○ Une ambition contrainte

Nous avons, pour le moment, raisonné comme si le renforcement – ou le maintien – des ambitions était toujours un choix des dirigeants. En comparant les résultats en fonction des activités, nous observons des différences considérables, notamment entre les groupes 4 (sans difficultés) et 1 (difficultés cumulées). Ceci nous rappelle que les ambitions des associations peuvent aussi être dictées par les besoins. Ce premier tableau isole la proportion des responsables de chaque secteur et de chaque groupe, qui renforcent leur ambition.

T45 - Comment renforce-t-on son ambition en fonction des difficultés ressenties ? (en %)

Renforcement (1)	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Groupe 1	19	10	7	25	28	19
Groupe 2	30	26	19	27	35	27
Groupe 3	21	28	19	23	15	20
Groupe 4	31	13	22	33	21	23

Source : Enquête ORA 2008. Groupe 1 : Difficultés cumulées – Groupe 2 : Difficultés financières – Groupe 3 : Difficultés bénévoles – Groupe 4 : Pas de difficulté. (1) Par rapport à l'année antérieure.

On sera d'emblée frappé à l'observation du premier groupe composé des dirigeants connaissant à la fois des difficultés financières et bénévoles : une proportion très réduite des responsables sportifs (7%) se permet de renforcer l'ambition. Elle est à peine supérieure dans le secteur des loisirs (10%). Rien que de très logique en somme.

Et la surprise vient du domaine social dans lequel les responsables sont nombreux (27%) à renforcer l'ambition de leurs organismes en dépit des difficultés cumulées. Et chacun aura compris qu'ils n'ont pas le choix et qu'ils doivent faire face aux attentes des personnes à prendre en charge. Il en est de même dans le secteur des « autres associations », avec une forte proportion de 28% de responsables ambitieux malgré les difficultés. Dans ce dernier secteur, figurent de nombreuses associations de revendication ou de témoignage, et on peut penser que leurs responsables se doivent d'être ainsi déterminés.

Par ailleurs, comme on l'a déjà vu, les responsables connaissant des difficultés financières sont proportionnellement plus nombreux (27%) à renforcer leurs ambitions que ceux qui connaissent des difficultés bénévoles (20%). Mais notons que cette hiérarchie ne vaut ni

pour les loisirs, ni pour le sport : dans ces domaines, le manque de bénévoles est aussi pénalisant pour l'ambition que les difficultés financières.

Enfin, au sein du quatrième groupe, le lecteur attentif aura remarqué que la satisfaction de ces responsables ne se traduit pas de la même manière, pour ce qui concerne l'ambition : on rebondit fortement dans le secteur de la culture et dans le domaine social, avec le renforcement des ambitions dans une proportion dépassant 30% des réponses, et on semble se satisfaire de la situation dans le secteur des loisirs (13%).

Dans une approche complémentaire, nous avons voulu vérifier les liens entre les difficultés ressenties, et la réduction des missions et ambitions de l'association, et ceci en fonction de chacun des secteurs d'activité. C'est l'objet du tableau suivant.

T46 - Comment réduit-on son ambition en fonction des difficultés ressenties ? (en %)

Réduction (1)	Culture	Loisirs	Sport	Social	Autres	Ensemble
Groupe 1	31	43	36	32	36	36
Groupe 2	22	18	35	20	24	24
Groupe 3	21	11	18	15	21	18
Groupe 4	4	9	7	6	6	7

Source : Enquête ORA 2008. Groupe 1 : Difficultés cumulées – Groupe 2 : Difficultés financières – Groupe 3 : Difficultés bénévoles – Groupe 4 : Pas de difficulté. (1) Par manque de moyens.

Parmi les responsables du groupe 1, qui sont le plus en difficulté, ce sont ceux des loisirs qui réduisent le plus fréquemment leurs ambitions, dans une proportion de 43%. Chez les responsables qui rencontrent des difficultés financières, ce sont les sportifs qui sont les plus nombreux à réagir (35%).

Face aux difficultés en matière de bénévolat, ressenties chez les responsables du groupe 3, ce sont ceux du secteur des loisirs qui sont proportionnellement les moins nombreux (11%) à réduire leurs ambitions.

Et comme déjà indiqué plus haut, les responsables du groupe 4 qui réduisent leur ambition faute de moyens, prennent vraisemblablement cette décision par manque de moyens matériels, particulièrement dans le secteur des loisirs et dans celui du sport.



## ANNEXE I – EMPLOI ASSOCIATIF : PERIMETRE INSEE ET PERIMETRE R & S

○ Pour l'INSEE, le dispositif dit CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), est « un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation : des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), et des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales).

Les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non. »

○ Pour Recherches & Solidarités, en coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, le dispositif peut également aller jusqu'au niveau communal, même s'il est pour le moment surtout mis en œuvre de manière systématique jusqu'au niveau départemental. Le référentiel des entreprises et des établissements est strictement celui de l'INSEE (SIREN et SIRET).

Les données de l'emploi sont issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), jugés plus rigoureusement remplis par les employeurs que les déclarations annuelles de données sociales.<sup>63</sup> Pour autant, un recoupement a été effectué par l'ACOSS, de manière à bien vérifier la concordance des deux sources d'informations. Les autres avantages que présente le repérage de l'emploi par les BRC permettent d'obtenir une moyenne annuelle à partir des quatre résultats trimestriels, mais aussi de mesurer les variations saisonnières de l'emploi, notamment dans le secteur associatif.

○ Les périmètres respectifs sont les suivants :

CJ	libellé CJ	Périmètre INSEE	Périmètre R&S	Famille R&S	Famille INSEE
9210	association non déclarée	x	x	Associations	Associations
9220	association déclarée	x	x	Associations	Associations
9221	association d'insertion par l'économique	x	x	Association d'insertion par l'économique	Associations
9222	association intermédiaire	x	x	Association intermédiaire	Associations
9223	groupement d'employeurs	x	Non		Associations
9230	association reconnue d'utilité publique	x	x	Associations	Associations
9260	association de droit local	x	x	Associations	Associations

<sup>63</sup> On peut en effet constater que les bordereaux de cotisations servant de bases de calcul des charges sociales sont plus attentivement considérés que la déclaration statistique annuelle, même si elle est obligatoire.

- R & S définit son périmètre sur le critère de la catégorie juridique, toutes activités confondues. Il tient compte des codes APE pour la répartition par famille et pour l'analyse par secteur d'activités. Au-delà de la catégorie juridique, l'INSEE exclut de son périmètre certaines activités :

Libellé	Périmètre R&S	Périmètre INSEE	Code APE
Administration publique	x	Non	codes APE 75 ou NES 10
Organisations patronales et consulaires	x	Non	APE 911A
Syndicats de salarié	x	Non	APE 912Z
Organisations religieuses	x	Non	APE 913A
Organisations politiques	x	Non	APE 913C
Organisations professionnelles	x	x	APE 911C
Agriculture	x	Non	011A à 050C

## ANNEXE II – SECTEURS D'ACTIVITES ET CODE APE

Codes APE	Libellé APE	Secteurs groupés
801Z, 802A, 802C, 803Z, 804A, 804C, 804D	Education	Education
851A à 851L et 852Z	Santé	Santé
926A et 926C	Activités sportives	Activités sportives
741A à 748K	Services aux entreprises	Services aux entreprises
853J	Social - Aide à domicile	Social
853A	Social - Accueil des enfants en difficulté	
853B	Social - Accueil des enfants handicapés	
853C	Social - Aide personnes handicapées	
853D	Social - Accueil pers âgées	
853H	Social - Aide par le travail	
853G	Social - Crèches, garderies	
853E	Social - Autres hébergements sociaux	
853K	Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement	
921A à 922F	Loisirs - Activités audiovisuelles	
923A	Loisirs - Activités artistiques	
923B, 923D et 923K	Loisirs - Activités de spectacle	
924Z, 925A, 927A, 927C, 925C, 925E, 923F	Loisirs - Autres	Hôtellerie –Restauration - Tourisme
555A	H et R - Cantines et restaurants d'entreprises	
552A, 552C, 552E, 552F	H et R - Hébergements courte durée hors hôtels	
551A,551C,551E,553A,553B,554A,554B,554C,555C,555D	H et R - Autres (hôtels, restaurants, cafés, traiteurs...)	
633Z	Agences de voyages	Organisations patronales et consulaires
911A	Organisations patronales et consulaires	
913A	Organisations religieuses	Organisations religieuses
731Z, 732Z	Recherche	Recherche
011A, 011C, 011D, 011F, 011G, 012A, 012C, 012E, 012G, 012J, 013Z, 014A, 014B, 014D, 015Z, 020A, 020B, 020D, 050A, 050C	Agriculture, élevage, chasse et pêche	Agriculture, élevage, chasse et pêche
912Z	Syndicats de salariés	Autres Activités
913C	Organisations politiques	
911C	Organisations professionnelles agricoles	
	Autres	
913E	Organisations associatives non classées ailleurs	« n. c. a. »

## UN NOUVEAU DEPART POUR NOTRE EQUIPE !

Après six années de publications sous l'égide de la Fondation de France, après avoir créé et dirigé le CerPhi, Jacques Malet poursuit, avec toute son équipe et tous ses partenaires, l'ensemble des enquêtes, des études et des publications qu'il coordonne désormais, avec Cécile BAZIN et Marie DUROS, dans un centre de recherches sans but lucratif : Recherches & Solidarités.

L'objet de l'association Recherches & Solidarités est le suivant :

Mieux connaître et mieux faire connaître en France toutes les formes de solidarités, au bénéfice des personnes concernées, et au service des acteurs et des décideurs du secteur associatif et de l'économie sociale.

L'équipe, dans laquelle le bénévolat tient une grande place, rassemble une quinzaine de personnes. Un comité d'experts est présidé par Roger SUE, sociologue, professeur à l'Université Paris V et chercheur au laboratoire CERLIS – CNRS. Le conseil d'administration est composé de représentants de grandes associations nationales qui militent en faveur de la vie associative, et des différentes formes de dons.

## UN PROJET RENFORCE

L'équipe poursuit les travaux engagés depuis près de cinq ans, sous forme de recherches, d'enquêtes et de publications, en lien avec tous ses partenaires :

*La France bénévole* et le « Baromètre d'Opinion des Bénévoles »,  
*La France associative en mouvement* et « L'Opinion des Responsables Associatifs »,  
*La générosité des Français* et une nouvelle enquête annuelle « A l'écoute des donateurs »,  
Le suivi du don de sang et l'Observatoire des donneurs de sang,  
Le suivi du don d'organes,  
Une nouvelle publication sur l'emploi dans l'économie sociale,  
Des panoramas régionaux et départementaux de la vie associative et de l'économie sociale.

## UNE VERITABLE VIE ASSOCIATIVE

Les multiples relations avec des associations nationales, régionales, départementales et locales, avec de nombreuses personnes ressources, experts, universitaires, animateurs de terrain... vont pouvoir naturellement s'épanouir dans un cadre associatif très ouvert.

## CONTACTS

Partenariats et projets de recherches : [jacques.malet@recherches-solidarites.org](mailto:jacques.malet@recherches-solidarites.org)  
Panoramas régionaux et départementaux : [cecile.bazin@recherches-solidarites.org](mailto:cecile.bazin@recherches-solidarites.org)  
Adhésions, relations presse : [marie.duros@recherches-solidarites.org](mailto:marie.duros@recherches-solidarites.org)

**ET UNE INVITATION A CONSULTER NOTRE NOUVEAU SITE**  
[www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)



## Le Groupe Macif, assureur des associations et des bénévoles.

S'investir dans une action citoyenne et altruiste au cœur d'une association répond aux valeurs d'engagement et de solidarité qui animent le Groupe Macif.

Le Groupe Macif a donc créé des contrats d'assurance pour les associations et pour les bénévoles. Renseignez-vous auprès d'un de nos conseillers qui est à votre écoute dans l'un des 530 points d'accueil Macif.

Liste des points d'accueil sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

## Vous vous investissez à fond dans votre association.

### La Caisse d'Épargne vous aide dans sa gestion et son développement.

#### Déjà 230 000 associations clientes.

Partenaire historique du monde associatif, nous connaissons bien vos enjeux et vos besoins, c'est pourquoi 230 000 associations nous font déjà confiance. Au travers de nos 4 300 agences en France, nos Conseillers sont à votre service pour vous accompagner au quotidien.

#### Un forfait qui simplifie votre quotidien et rémunère votre compte courant.

Conçu pour les associations, le forfait Associatis Essentiel est un service bancaire complet. Il vous permet de vous consacrer à l'essentiel en facilitant et en sécurisant la gestion quotidienne de votre compte, notamment grâce au suivi de vos opérations sur internet et aux assurances<sup>(1)</sup> incluses. Le plus Caisse d'Épargne : **le compte courant de votre association est rémunéré dès le 1<sup>er</sup> euro.**

#### Le Livret A "Association", un levier pour vos projets.

Souplesse, sécurité, performance : avec le Livret A "Association", vous profitez de tous les avantages du Livret A. En tant qu'organisme à but non lucratif, vous pouvez placer jusqu'à 76 500 € rémunérés à 4%<sup>(2)</sup> et nets d'impôts. En complément, nous vous proposons une gamme d'OPCVM monétaires, sans droits d'entrée ni frais de sortie et dont la fiscalité est privilégiée.

#### Un accès permanent à des informations dédiées aux associations.

Grâce à notre site internet [www.associatis.com](http://www.associatis.com)<sup>(3)</sup>, vous accédez gratuitement à une sélection d'articles d'actualité et de dossiers pratiques répondant à vos problématiques juridiques, fiscales et sociales, aux niveaux français et européens. Notre collection de guides conseils complètent ces informations.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller Caisse d'Épargne ou rendez-vous sur [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)<sup>(3)</sup>



**CAISSE D'ÉPARGNE**

(1) Contrats d'assurances de GCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Distribués par votre Caisse d'Épargne Intermédiaire en assurances. (2) Taux en vigueur au 01/08/2008. (3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.